

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple - Un But - Une Foi



MINISTERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DU
DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES
(MCTDAT)

Commune des Parcelles Assainies



PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL
DURABLE DES PARCELLES ASSAINIES

« *Faire des Parcelles Assainies une commune smart et durable à l'horizon 2025* »



Décembre 2020

Mot du Maire**Chers Amis, Partenaires sociaux, économiques, techniques et institutionnelles**

Ce PDC-d qui se veut durable en plus de se conformer aux règles, us et pratiques nationales en la matière, s'inscrit dans la dynamique du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 ainsi que des thématiques phares liées aux villes durables développées par l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) et Africa city energy. Il se décline en quatre (4) axes stratégiques : (1) Faire Des Parcelles Assainies une Commune sobre En Emission de Carbone, (2) Renforcer les dynamiques sociales Et économiques de la Commune des PA,(3) Améliorer le cadre de vie et protéger les liens et services des citoyens,(4)Renforcer la Gouvernance Locale, l'inclusion et le Partenariat.

A travers la mise en œuvre du PDC-d, la Commune des Parcelles Assainies accorde une priorité aux investissements à fort impact économique et social, et donne une forte impulsion au suivi et à l'évaluation cohérente et harmonisée de la mise en œuvre de ses orientations stratégiques qui intègre l'ensemble des cibles prioritaires des ODD applicables à son territoire à travers une approche participative et inclusive.

Dès lors l'intégration des ODD dans notre Plan de Développement Communal (PDC) 2021-2025 s'impose pour nous comme le meilleur moyen de contribuer à l'atteinte ODD dans le pays afin de s'inscrire dans la dynamique de concrétisation de l'agenda 2030 des Nations Unies tout en privilégiant les préoccupations locales.

Dans cette perspective, en tant que première commune au Sénégal à se doter d'un Plan de Développement Communal Durable, notre ambition est de « *Faire des Parcelles Assainies une commune smart (durable) à l'horizon 2025 » et d'ici 2030 une agglomération Urbaine modèle durable au Sénégal et en Francophonie.*

C'est le moment pour moi de transmettre les vives félicitations des parcelloises et parcellois, du conseil municipal à l'endroit de l'IFDD, du Cabinet DEFI-Afrique et de toutes les couches socio-économiques (organisation de Base, société civile, services administratifs centrales, déconcentrés et locaux, organisations économiques) qui ont accepté d'apporter de manière participative et constructive leurs contributions à l'élaboration de ce plan développement de la commune orienté vers la quête d'un développement faiblement émissif pour les cinq ans à venir et au-delà notamment pour l'horizon 2030 en tenant compte de notre propre identité.

Nous sommes à une époque cruciale pour l'avenir des Parcelles Assainies avec tous les problèmes économiques, sociaux et environnementaux et leurs répercussions ressenties ici même dans cette chère commune que nous aimons.

Aussi est-il aujourd'hui établi que la principale cause des difficultés que nous vivons est d'ordre anthropique. Ce PDC-d vient donc à point nommé pour nous permettre de promouvoir des modes de productions et de consommations durables au sein de la commune tout en mettant en place des mesures incitatives et innovantes pour accélérer le développement socio-économique et la gouvernance afin de permettre à la commune d'intégrer le club des communes SMART (commune durable) et développées.

Je vous invite dès lors chers partenaires, parties prenantes et acteurs de la mise en œuvre de ce PDC-d à vous en approprié.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus, réitérer mes remerciements à tous les partenaires techniques et financiers pour leurs appuis multiformes et plus particulièrement à l'IFDD, les services administratifs déconcentrés et municipaux. Sachez que vous pourrez toujours compter sur la commune des Parcelles Assainies comme allié sûr pour le développement et l'émergence du Sénégal.

M. Moussa SY, Maire de la Commune des Parcelles Assainies

Mot du Directeur de l'IFDD



Avec l'entrée dans la décennie d'action des objectifs de développement durable, il devient plus que nécessaire d'engager des actions concrètes pour soutenir une croissance durable et inclusive.

Cet engagement ne peut se faire sans une réelle prise en compte d'un des principes fondamentaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est celui de ne « laisser personne pour compte ».

C'est pour cette raison que, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à travers son organe subsidiaire, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable

(IFDD) soutient ses États et gouvernements membres dans la planification stratégique du développement durable à l'échelle nationale mais aussi et surtout à l'échelle locale.

En effet, les collectivités territoriales jouent un rôle crucial dans le développement économique, social avec une attention particulière à la préservation de l'environnement et le respect des valeurs socio-culturelles. Il devient dès lors indispensable de soutenir ces collectivités dans l'élaboration de leur cadre de planification, axé sur les besoins prioritaires, avec pour finalité, une contribution effective à l'atteinte des cibles des objectifs de développement durable. À travers des outils et une démarche méthodologique rigoureuse, l'OIF a apporté une expertise qui a permis de concrétiser la vision de la Commune des Parcelles Assainies qui est celle de devenir une commune durable à l'horizon 2030.

L'IFDD, félicite ainsi la Commune des Parcelles Assainies du Sénégal et son Maire, pour l'engagement manifeste en faveur d'une croissance durable et inclusive. Toutes les couches sociales, les femmes, les jeunes, ont été associés au processus d'élaboration de ce premier Plan de développement communal durable, préalable à tout succès dans la phase de mise en œuvre. Les institutions nationales, les organisations multilatérales, les partenaires de développement et le secteur privé, disposent ainsi d'un document de planification de qualité qui met en évidence les besoins prioritaires de la commune et qui pourra faciliter leur appui à la réalisation de projets concrets.

J'espère que cette expérience suscitera de l'intérêt auprès d'autres communes du Sénégal, voire de l'ensemble de la Francophonie. L'OIF continuera de jouer son rôle de facilitateur pour la promotion du développement local comme condition nécessaire à la lutte contre la pauvreté.

Tous mes vœux de succès à la Commune des Parcelles Assainies du Sénégal dans la mise en œuvre de son Plan communal de développement durable 2021-2025.

Jean-Pierre NDOUTOUM, Directeur de l'IFDD

Table des Matières

Liste des tableaux	8
Liste des graphiques	10
Liste des cartes	10
Liste des photos	11
Liste des sigles et des acronymes	11
I. PREMIERE PARTIE : CONTEXTE, OBJECTIFS, METHODOLOGIE.....	15
A. Contexte d'élaboration du PDC.....	15
B. Méthodologie d'élaboration du diagnostic	16
1. La Phase Préparatoire	16
2. La Phase de diagnostic	16
3. La phase de planification	17
II. DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNE	19
A. Administration et géographie	19
1. Référence juridique de création de la commune des Parcelles Assainies.....	19
2. Situation géographique et superficie	19
3. Les quartiers	20
B. Caractéristiques sociodémographiques	20
1. Historique de peuplement	20
2. Population	21
III. TROISIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC	25
A. Profil social	25
1. Education	25
a) Les structures formelles	25
□ Le préscolaire	25
□ L'élémentaire	26
□ Le moyen secondaire.....	28
□ Formation professionnelle.....	28
□ Les franco-arabes.....	28
b) Les structures informelles	28
2. Santé	32
3. Les services en réseau	38

a)	Hydraulique.....	38
b)	Transport, mobilité et désenclavement	39
B.	Profil économique	44
1.	Secteur productif.....	44
a)	Le commerce	44
b)	L'artisanat	44
c)	Transfert d'argent.	45
2.	Secteurs d'appui à la production	46
a)	Energie	46
b)	Les services financiers	46
C.	Secteurs transversaux	47
1.	Urbanisme, habitat et cadre de vie	47
2.	Environnement.....	50
3.	Jeunesse, Sports et loisirs.....	52
4.	Culture	54
5.	Genre et couches défavorisées.....	55
D.	Gouvernance locale	57
1.	Gestion de la collectivité locale	57
a)	Le conseil municipal.....	57
b)	Les différentes commissions du conseil municipal.....	60
c)	Organigramme type de la commune des Parcelles assainies	61
d)	Le personnel municipal	67
e)	La gestion financière de la commune.....	69
2.	Dynamique organisationnelle	70
a)	Le Centre d'Assistance et de Formation pour la Femme (CEDAF)	70
b)	L'Association des Badiénou Gokh des Parcelles Assainies	71
c)	Le Réseau des Associations Féminines des Parcelles Assainies (RAFPA)	72
d)	L'Association des Handicapés des Parcelles Assainies (AHPA)	72
e)	Le Conseil Municipal des Enfants (CME)	73
f)	La Cellule d'Appui aux Personnes Agées (CAPA)	74
IV.	QUATRIEME PARTIE : PROJECTION SHEMATIQUE ET SOUS PROGRAMME PAR AXE....	76
A.	Perspectives de Développement Durable des Parcelles Assainies	76
1.	La vision de développement des Parcelles Assainies à l'horizon 2025.....	76
B.	Projection Schématique du PDC des Parcelles Assainies au PSE et aux ODD.....	77

C. Lien entre le PDC-d et les objectifs du développement durable (ODD)	78
D. Analyse de la performance des dimensions du DD aux Parcelles assainies	79
1. Dimension sociale	79
2. Dimension écologique.....	80
3. Dimension économique	80
4. Dimension culturelle	81
5. Dimension Ethique	82
6. Dimension Territoire	83
7. Dimension Gouvernance	84
8. Résumé par rapport aux différentes dimensions.....	85
E. Programmes par Axe de Développement	87
1. AXE 1 : FAIRE DES PARCELLES ASSAINIES UNE COMMUNE SOBRE EN EMISSION DE CARBONE	87
a) Programme de Réduction des émissions de carbone (PREC)	87
b) Le Programme d'augmentation du niveau de séquestration de carbone dans la commune (PANSC)	88
2. AXE 2 : RENFORCER LES DYNAMIQUES SOCIALES ET ECONOMIQUES LA COMMUNE DES PA ..	89
a) Programme d'Amélioration de l'accès aux services sociaux de base (PASB).....	89
b) Programme Promotion d'une économie locale durable (PELD)	91
c) Programme de Promotion du potentiel culturel (PPPC).....	92
3. AXE 3 : AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET PROTECTION DES BIENS ET SERVICES DES CITOYENS.....	94
a) Programme d'Amélioration de l'environnement urbain (PAEU)	94
b) Programme d'Accroissement des infrastructures ludiques et sportives (PAILS)	95
c) Programme de gestion et de valorisation des déchets (PGVD).....	96
d) Programme de Protection des biens et services des citoyens (PBSC)	97
4. AXE 4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'INCLUSION ET DU PARTENARIAT	
98	
a) Programme Genre et Equité Sociale (PGES)	98
b) Programme de Promotion du partenariat et la coopération décentralisée (PPCD)	100
c) Programme de Renforcement de la bonne gouvernance locale (PRBGL)	101
F. Matrice Synthétique du Plan Quinquennal par Axe et par Sous-Programme	102
G. Plan d'Investissement Local Budgétisé	103
V. CINQUIEME PARTIE : OPERATIONNALISATION DU PDCD ET MECANISME DE SUIVI	
EVALUATION.....	119

A. Opérationnalisation.....	119
1. Analyse du Plan d'Investissement.....	119
2. Stratégie de mobilisation des ressources (Marketing territorial).....	119
B. Mécanisme de Suivi	120
1. Les outils de suivi et d'évaluation	120
2. Bilan Annuel.....	121
3. Evaluations	121
VI. ANNEXES	123
A. Annexes 1 : Canevas Indicatif De Plan D'investissement Annuel	123
B. Annexe 2 : Modèle De Fiche De Projet	124
C. Annexe 3 : Modèle De Fiche De Partenaire Technique Et Financier.....	125
D. Annexe 4 : Le plan de formation	126
1. Introduction	126
2. Objectifs et Résultats Attendus	126
a) Objectifs	126
b) Résultats attendus.....	127
3. Identification et Analyse des Besoins de Formation.....	127
a) L'approche méthodologique	127
b) Les besoins en formation des structures Territoriales.	128
c) Les besoins de formation par dimension du Développement Durable.....	129
d) Aspects fondamentaux	131
4. STRUCTURATION DU PLAN DE FORMATION.....	131
a) Esquisse de Démarches Pédagogiques	131
5. Synthèse du Plan de Formation	132
6. PROCEDURE DE MISE EN OEUVRE	134
A- Généralités de la procédure	134
7. Mécanismes de suivi et de contrôle de la formation	134
a) Le contrôle avant les formations	134
b) Le contrôle lors des formations.....	135
c) Le contrôle après les formations	135
8. Evaluation du Plan de Formation	135
9. Conclusion	135
E. Annexe 5 : le plan de communication	136

1. Introduction	136
2. Objectifs du plan de communication	136
a) Objectif Général	136
b) Objectifs Spécifiques	136
3. Publics Cibles	137
a) Les cibles Internes:	137
b) Les cibles stratégiques:	137
c) Les cibles institutionnelles:	137
d) Les cibles publiques:	137
4. Structuration du Plan de Communication	137
a) Thèmes et Messages Clés	138
b) Canaux et Techniques de Communication	138
5. Moyens utilisés	139
a) Les moyens internes	139
b) Les moyens externes	139
6. Le marketing social pour un changement de comportement des populations	139
a) Pourquoi changer les comportements des populations aux Parcelles Assainies ?	139
b) La stratégie de marketing social	139
(1) L'analyse de situation et l'établissement de diagnostic :	140
(2) Le choix du positionnement stratégique	140
(3) La détermination des résultats à atteindre	140
(4) Le ciblage:	140
(5) Le choix des moyens de communication :	140
7. Le marketing territorial ou l'effort de valorisation des parcelles assainies	142
a) La démarche marketing	142
b) La planification du marketing territorial	142
c) Spécificités du produit territorial	143
d) L'offre territoriale	143
e) Le ciblage territorial	144
f) Les actions de communication	144
8. Suivi et Evaluation du plan de communication	144
9. Planning de mise en œuvre de la communication des parcelles assainies	146

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition de la population par quartier, concession, ménage et par sexe

Tableau 2 : Situation de l'éducation préscolaire

Tableau 3 : Répartition de l'effectif des élèves selon le sexe et le type d'école

Tableau 4 : Situation des écoles primaires

Tableau 5 : Les effectifs dans le moyen-secondaire

Tableau 6 : Répartition des daaras aux parcelles assainies

Tableau 7 : Diagnostic du secteur éducatif

Tableau 8 : Les structures de santé privées et leur répartition géographique

Tableau 9 : Personnel médical des structures sanitaires publiques

Tableau 10 : Evolution des taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile des 03 dernières années

Tableau 11 : Diagnostic de la Santé

Tableau 12 : Diagnostic de l'hydraulique

Tableau 13 : Équipements de transport de la commune

Tableau 14 : Moyens de transport et plan de desserte

Tableau 15 : Diagnostic du transport et de la mobilité

Tableau 16 : Diagnostic de l'économie locale

Tableau 17 : Diagnostic de l'énergie

Tableau 18 : Diagnostic gestion des déchets et assainissement

Tableau 19 : Répartition de la population par unités

Tableau 20: Diagnostic Habitat

Tableau 21 : diagnostic de l'environnement

Tableau 22 : les sports pratiqués et les équipements existants

Tableau 23 : Diagnostic du secteur Jeunesse sport et loisirs

Tableau 24 : Diagnostic de la culture

Tableau 25 : Diagnostic genre et couches défavorisées

Tableau 26 : Organigramme-Type de la commune des parcelles assainies

Tableau 27 : Evolution du budget les 03 dernières années

Tableau 28 : Matrice des objectifs du PREC

Tableau 29 : Matrice des résultats et des indicateurs de performance

Tableau 30 : Matrice des objectifs du PANSC

Tableau 31 : Matrice des résultats et des indicateurs de performances

Tableau 32 : Objectifs stratégiques du PASB

Tableau 33 : Matrices des résultats attendus et des indicateurs de performance

Tableau 34 : Objectifs stratégiques du PELD

Tableau 35 : Matrice des résultats et des indicateurs de performance

Tableau 36 : Objectifs stratégiques du PPPC

Tableau 37 : Matrice des résultats et des indicateurs de performance

Tableau 38 : Objectifs stratégiques du PAEU

Tableau 39 : Matrice des résultats attendus et des indicateurs de performance

Tableau 40 : Objectifs stratégiques du PAILS

Tableau 41 : Matrice des résultats attendus et des indicateurs de performance

Tableau 42 : Objectifs stratégiques du PGVD

Tableau 43 : Matrice des résultats attendus et des indicateurs de performance

Tableau 44 : Matrices objectifs stratégiques du PBSC

Tableau 45 : Matrice des Résultats attendus et des indicateurs de performance

Tableau 46 : Matrice des objectifs du PGES

Tableau 47 : Matrice des Résultats attendus et des indicateurs de performance

Tableau 48 : Matrice des objectifs du PPCD

Tableau 49 : Matrice des Résultats attendus et des indicateurs de performance

Tableau 50 : Matrice des objectifs du PRBGL

Tableau 51 : Matrice des résultats attendus et des indicateurs de performance

Tableau 52 : Matrice synthétique du plan quinquennal

Tableau 53 : plan d'investissement local budgétisé

Liste des graphiques

- Graphique 01 : Répartition de la population par sexe
- Graphique 02 : Pyramide des âges de la population des PA
- Graphique 03 : Répartition de la population par ethnie
- Graphique 04 : Evolution de la population des PA de 2013-2023
- Graphique 05 : répartition des écoles dans la CPA
- Graphique 06 : Résultat de priorisation de l'ODD 4 en rapport avec l'éducation
- Graphique 07 : Priorisation des Cibles de l'ODD3 sur la Santé
- Graphique 08 : Résultats de priorisation en rapport avec les ODD
- Graphique 09 : Priorisation des Cibles de l'ODD3 sur l'égalité des sexes
- Graphique 10 : Répartition du Conseil Municipal selon le genre
- Graphique 11 : Répartition du Conseil Municipal selon l'âge
- Graphique 12 : Répartition du Conseil Municipal selon le niveau d'instruction
- Graphique 13 : Expérience du Conseil Municipal
- Graphique 14 : Répartition du personnel municipal selon le genre et l'âge
- Graphique 15 : Répartition du personnel municipal selon le niveau d'instruction
- Graphique 16 : Pondération et performance des thèmes de la dimension sociale
- Graphique 17 : Pondération et performance des thèmes de la dimension écologique
- Graphique 18 : Pondération et performance des thèmes de la dimension économique
- Graphique 19 : Pondération et performance des thèmes de la dimension culturelle
- Graphique 20 : Pondération et performance des thèmes de la dimension Ethique
- Graphique 21 : Pondération et performance des thèmes de la dimension Territoire
- Graphique 22 : Pondération et performance des thèmes de la dimension Gouvernance
- Graphique 23 : Performance des dimensions du développement durable

Liste des cartes

- Carte 01 : Situation géographique de la Commune des Parcelles Assainies
- Carte 02 : Répartition spatiale des structures éducatives
- Carte 03 : Répartition spatiale des structures de Santé

Liste des photos

Photo 1 : Ecole élémentaire de l'unité 24

Photo 2 : Dispensaire Norade de l'Unité 20

Liste des sigles et des acronymes

ACEP : Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production

AGR : Activités Génératrices de Revenus

AHPA : Association des handicapés des Parcelles Assainies

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et du Développement

APAM : Pratiquants des Arts Martiaux des Parcelles Assainies

ASC : Association Sportive et Culturelle

AVEC : Associations Villageoises pour l'Epargne et le Crédit

BOA : Banque Ouest Africain

CAPA : Cellule d'Appui aux Personnes Âgées

CEDAF : Centre Départemental d'Assistance et de Formation

CENAF : Centre National d'Assistance et de Formation pour la Femme

CGCL : Code Général des Collectivités Locales

CME : Conseil Municipal des Enfants

CMS : Crédit Mutuel du Sénégal

CMU : Couverture Maladie Universelle

CPA : Commune des Parcelles Assainies

DDD : Dakar Dem Dikk

DPPD : Document Pluri annuel de Programmation des Dépense

EPI : Equipement de Protection Individuelle

GADD-S : Grille d'Analyse du Développement Durable Simplifiée

GAR : Gestion Axée sur les Résultats

GPC : Grille de Priorisation des Cibles

IEF : Inspection de l'Education et de la Formation

IFDD : Institut de la Francophonie pour le Développement Durable

IR2P : Inventaire Rapide du Potentiel de la Plateforme

KMS :Keur Momar Sarr

LNOB : Leave No One Behind

ODD : Objectifs du Développement Durable

OHLM : Office des Habitations à Loyer Modéré

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONAS : Office Nationale de l'Assainissement du Sénégal

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAEU : Programme d'Amélioration de l'environnement urbain

PAILS : Programme d'Accroissement des infrastructures ludiques et sportives

PAMECAS : Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et du Crédit Au Sénégal

PANSC : Programme d'augmentation du niveau de séquestration de carbone dans la commune

PAP : Plan Annuel de Performance

PASB : Programme d'Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

PBSC : Programme de Protection des biens et services des citoyens

PDC-D : Plan de Développement Communal Durable

PELD : Programme Promotion d'une économie locale durable

PEV : Problème Elargie de Vaccination

PGES : Programme Genre et Equité Sociale

PGVD : Programme de gestion et de valorisation des déchets

PPCD : Programme de Promotion du partenariat et la coopération décentralisée

PPPC : Programme de Promotion du potentiel culturel

PRBGL : Programme de Renforcement de la bonne gouvernance locale

PREC : Programme de Réduction des émissions de carbone

PSE : Plan Sénégal Emergent

RACPA : Réseau des Acteurs Culturels des Parcelles Assainies

RAFPA : Réseau des Associations Féminines des Parcelles Assainies

RGPHAE : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage

SENELEC : Société Nationale d'Electricité

SFD : Système Financier Décentralisé

TBPS : Taux Brut de la Population Scolarisée

TBS : Taux Brut de Scolarisation

UCG : Unité de coordination et de gestion des déchets

UIMCEC : Union des Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et de Crédit

UNACOIS : Union National des Commerçants et Industriels du Sénégal

USPA : Union Sportive des Parcelles Assainies

PREMIERE PARTIE: CONTEXTE, OBJECTIFS, METHODOLOGIE

I. PREMIERE PARTIE : CONTEXTE, OBJECTIFS, METHODOLOGIE

A. Contexte d'élaboration du PDC

Au Sénégal une importante réforme territoriale a été entreprise le 29 juin 2014. Cette dernière a consacré l'entrée en vigueur de l'Acte 3 de la Décentralisation après le vote de la loi n° 2013-10, le 28 décembre 2013, portant Code général des Collectivités locales. Elle est le résultat d'un long processus de décentralisation engagé depuis 1972 avec la loi n° 72-25 portant création des communautés rurales, puis les réformes de 1996 avec les lois n° 96-06 et 96-07, portant, respectivement, Code des Collectivités locales et transfert de compétences aux collectivités locales. Cette deuxième réforme est un acte précurseur de l'affirmation des libertés locales dans le souci d'accroître la proximité de l'État et une responsabilisation des collectivités dans la promotion du développement local. Elle consacre également la régionalisation avec, notamment, l'érection de la région en collectivité locale, au même titre que la commune et la communauté rurale.

La mise œuvre de l'Acte 3 de la décentralisation explique l'adoption d'un nouveau Code général des Collectivités territoriales (loi n° 2013-10) qui abroge et remplace les lois de 1996. À travers cette dernière réforme, le Gouvernement engage la refondation de l'action territoriale de l'État avec comme objectif « d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ».

Elle se décline en quatre (4) objectifs fondamentaux :

- ✓ Un ancrage de la cohérence territoriale pour une architecture administrative rénovée ;
- ✓ Une clarification des compétences entre l'État et les collectivités locales ;
- ✓ Un développement de la contractualisation entre ces deux niveaux décisionnels ;
- ✓ Une modernisation de la gestion publique territoriale, avec une réforme des finances locales et une promotion soutenue de la qualité des ressources humaines.

Ainsi, le Code général des Collectivités locales en son article 315 donne compétence à la commune d'élaborer son Plan de Développement Communal (PDC) pour orienter et encadrer les actions et initiatives de développement durable entreprises sur son territoire. Le projet de PDC durable des Parcelles Assainies s'inscrit dans cette dynamique. L'élaboration du Plan de Développement Communal Durable (PDCD) intervient dans un contexte marqué par la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), du Plan Sénégal Emergent (PSE) et de l'Acte III de la Décentralisation. Cette dernière réforme confirme les compétences de la commune en matière de planification du développement. Ce souci de cohérence avec le niveau local, national et international guide la conception du dit document et justifie la mobilisation des principaux acteurs et de toutes les couches pour garantir l'exhaustivité du diagnostic et la qualité des orientations.

C'est dans ce contexte que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), par son organe subsidiaire, l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) à travers son programme 14 « *Accompagnement à la réalisation des Objectifs de développement durable* » et de l'Initiative de la Francophonie pour le développement des villes durables, s'est engagée à accompagner la Mairie des Parcelles Assainies dans une démarche de commune durable d'où l'élaboration de ce présent PDCD.

B. Méthodologie d'élaboration du diagnostic

Le processus d'élaboration du Plan de Développement Communal des Parcelles Assainies a été participatif et inclusif. Le Processus a suivi plusieurs phases que sont : (i) la phase préparatoire, (ii) de diagnostic et (iii) de planification.

1. La Phase Préparatoire

Elle est articulée autour des étapes suivantes :

1. La prise de décision par arrêté N°00314 CPA/SM du 16 novembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement du comité de pilotage du PDC durable chargé d'élaborer l'outil de planification et la mise en place de la commission de planification élargie ;
2. La revue documentaire qui a permis d'avoir une idée sur les données disponibles ;
3. Le lancement qui a permis de sensibiliser, d'informer et d'échanger avec les acteurs locaux sur les objectifs, les principes et la démarche d'élaboration du PDC;
4. La formation des enquêteurs locaux sur les outils de collecte de données notamment les questionnaires mais également sur l'importance de la qualité des données recueillies ;
5. La formation sur les grilles d'analyse de priorisation des cibles-ODD (GPC ODD) développées par l'Institut Francophone de Développement Durable (IFDD)

2. La Phase de diagnostic

La phase de diagnostic a été conduite en deux étapes : le diagnostic technique et le diagnostic participatif communautaire.

- Le diagnostic technique (diagnostic des différentes structures et composantes de la commune) a permis de collecter les données secondaires sur la commune. A ce niveau l'équipe du cabinet DEFI - Afrique et celle de la Commune des Parcelles

Assainies ont utilisé les éléments de l'outil IR2P (l'Inventaire Rapide du Potentiel de la Plateforme) et la Grille de priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD) mis à disposition par l'IFDD.

- Le diagnostic participatif constitue un des moments forts du processus avec la tenue d'ateliers thématiques participatifs. Cette activité a permis aux populations de dégager les principales contraintes au développement de la commune des Parcelles Assainies ainsi que les solutions envisageables à travers les secteurs sociaux et économiques. De même, elle a permis d'échanger sur la problématique du développement territorial sous l'angle des ODD, d'une part et des dimensions transversales notamment les changements climatiques, la migration, le genre et la nutrition. En plus de ces outils, l'équipe a aussi utilisé, au cours de cette phase de diagnostic :
 - La matrice de vulnérabilité;
 - Le profil d'activités différenciées selon le sexe ;
 - Le profil d'accès et de contrôle des ressources ;
 - Le profil de participation des hommes et des femmes au niveau communautaire ;

Les résultats du diagnostic ont fait l'objet d'une analyse croisée pour mieux appréhender les interrelations entre les niveaux de développement de la commune et d'atteinte des ODD. Une phase de restitution et de validation du diagnostic a permis d'enchaîner avec la phase de planification.

3. La phase de planification

Sur la base des résultats issus du diagnostic, un arbre à problème ainsi qu'un arbre à objectif ont été réalisés de manière participative. Cette planification participative basée sur la méthode Zopp a permis de bâtir la logique d'intervention du PDC-D. Les informations qui en résultent ont ensuite été analysées avec la grille d'analyse du Développement Durable simplifiée (GADD-S).

Sur la base de tout ce processus, une planification opérationnelle a été réalisée ainsi qu'une budgétisation des actions, projets et programmes de développement à mettre en œuvre.

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNE

II. DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNE

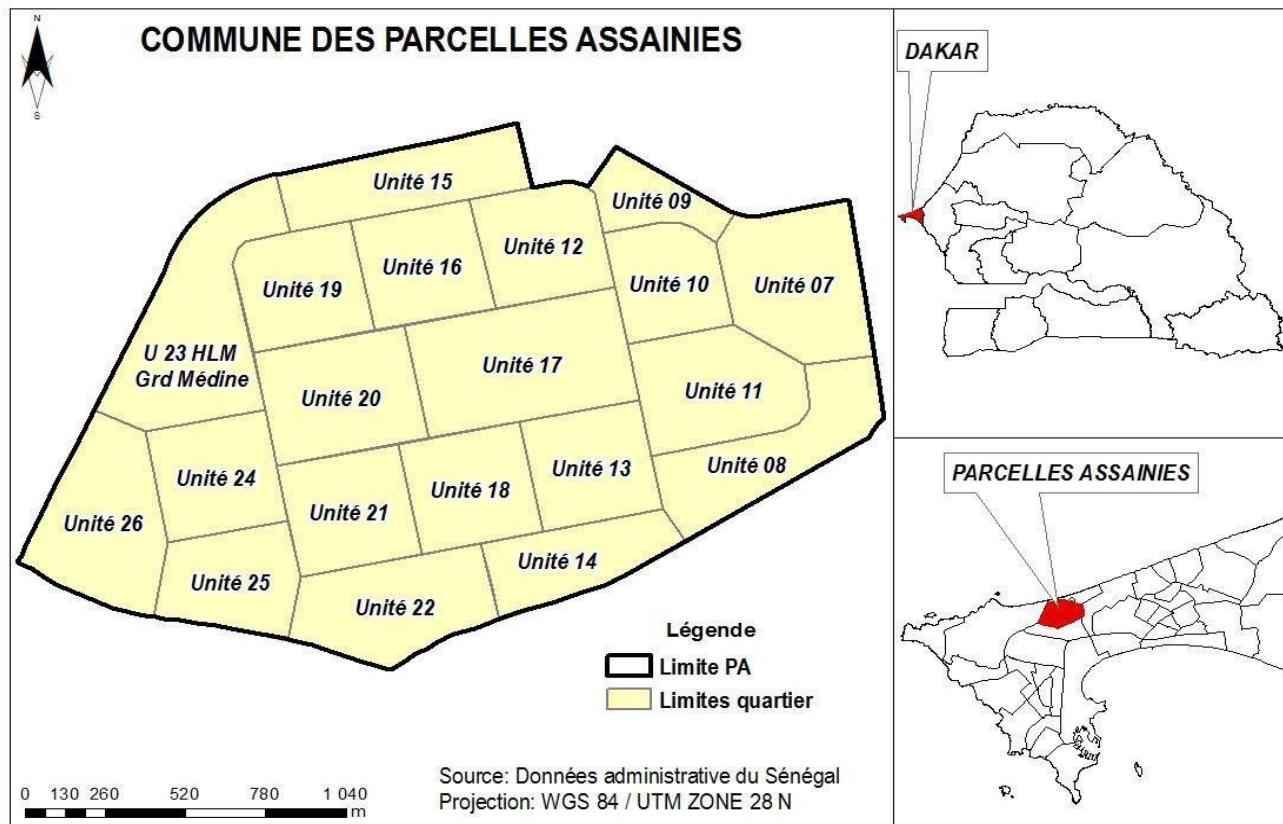
A. Administration et géographie

1. Référence juridique de création de la commune des Parcelles Assainies

Les Parcelles Assainies ont été érigées en commune d'arrondissement par décret n° 96-745 du 30 août 1996 portant création des communes d'arrondissement dans les villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque. Avec l'Acte III de la décentralisation, les Parcelles Assainies deviennent une commune de plein exercice avec la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales.

2. Situation géographique et superficie

Carte 01: Situation géographique de la Commune des Parcelles Assainies



La commune des Parcelles Assainies s'étend sur une superficie de 4,07 Km². Elle est limitée à l'Est par la commune de Golf-sud, à l'Ouest par le quartier de Grand-Médine, la commune de Patte d'Oie, Nord-Foire et Yoff, au Sud par la route des Niayes et au Nord par la commune de Cambérène et le littoral nord.

3. Les quartiers

La commune compte 20 quartiers qui sont appelés des Unités. Les quartiers vont donc de l'Unité 7 située à l'extrême Ouest à l'Unité 26 localisée à l'extrême Est de la commune. Les Unités 17 et 20 se situent au centre de l'espace communal. Les quartiers sont tous séparés par des routes bien tracées et aucun n'est enclavé. Du point de vue de leurs superficies, il n'y a pas de grandes disparités entre les quartiers. Située au Nord-Est, l'Unité 23, plus connue sous le nom de HLM Grand Médine est la plus grande avec 288 542 m². Elle est suivie de l'Unité 17 avec une superficie de 278 569 m².

B. Caractéristiques sociodémographiques

1. Historique de peuplement

Le peuplement des Parcelles Assainies est relativement récent. En 1974, l'Etat du Sénégal, en rapport avec la Banque Mondiale, décida de créer une cité pour désengorger le centre-ville de Dakar et ses environs et par la même occasion répondre à la demande de logements sociaux. Ainsi est née l'idée des Parcelles Assainies. Jusqu'au milieu des années 70, les politiques urbaines ne concernaient qu'une partie de l'espace (la ville légale) et ne s'adressaient qu'à une fraction de la population. Les politiques foncières visaient à consolider la ville régulière par la délimitation de son périmètre, la réglementation de l'accès à la terre et la planification des équipements. Les politiques de logements se focalisaient jadis sur les groupes dont la crédibilité était assurée par un soutien et un encadrement du secteur privé capitaliste et la mise en place de programmes publics de logements destinés aux classes moyennes solvables. L'Office des Habitations à Loyer Modéré (OHLM) assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet. Ce dernier fut l'un des premiers parmi plusieurs centaines de projets du dit « *Site et Service* » de la Banque Mondiale qui marquait son entrée dans le secteur de l'aide urbaine au développement.

Le projet des Parcelles Assainies était basé sur la baisse des coûts de loyer, l'harmonisation de la taille des parcelles à 150 m² et la réduction des standards d'équipements. Au total, 10.500 parcelles ont été aménagées sur 300 hectares. Le projet avait prévu l'aménagement de 35 parcelles à l'hectare, 10 personnes par parcelle, soit 350 personnes par hectare.

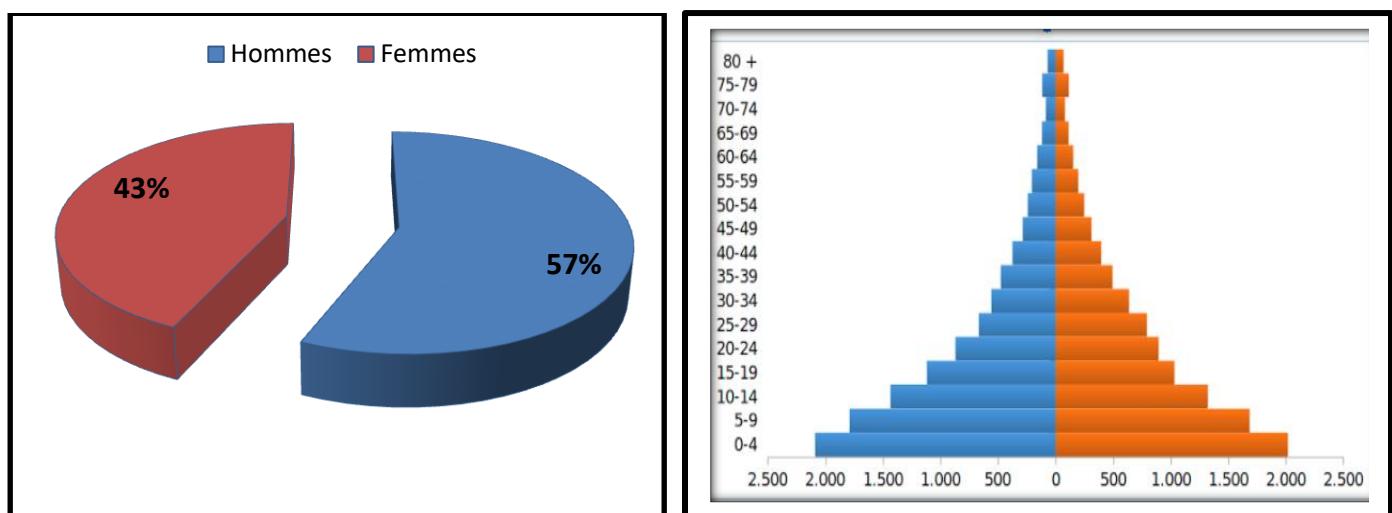
Les Parcelles Assainies constituent aujourd'hui un espace très cosmopolite du point de vue sociodémographique. Avec sa position géographique notamment une localisation à cheval entre le centre-ville de Dakar et la banlieue ainsi que son accessibilité, la commune des Parcelles Assainies a attiré progressivement certaines populations et elle comptait en 2013, 10.944 concessions avec 27.922 ménages¹.

1 ANSD, RGPHAE 2013

2. Population

La population des Parcelles Assainies s'élève à 159 498 habitants selon le RGPHAE 2013. Elle est légèrement dominée par les hommes avec 57 % comme le montre le graphique ci-dessous, contrairement à la tendance nationale où on a plus de femmes que d'hommes. La densité de la population est de 5 3976 hbts / km². La commune des Parcelles Assainies est la plus peuplée du département de Dakar avec 38% de la population².

Graphiques 01 & 02 : Répartition de la population par sexe et la Pyramide des âges



Source : ANSD, RGPHAE 2013

La pyramide des âges de la commune des parcelles assainies nous montre que la population est composée essentiellement de jeunes. En effet, au regard des données de l'ANSD, la commune a un fort taux de natalité et une forte concentration de jeunes.

Par ailleurs, la répartition de la population ne décèle pas de grands écarts entre les quartiers. Ceci s'explique par la structuration de la commune en parcelles assainies, comme son nom l'indique. Dès sa création, chaque quartier était déjà morcelé avec un nombre défini de parcelles. Toutefois, l'Unité 26 est légèrement la plus peuplée avec 11.190 habitants suivie de près par l'Unité 11 qui totalisent 10.623 habitants. Pour les autres quartiers, le nombre d'habitants varie relativement entre 7.000 et 9.000 habitants. Seuls les Unités 15 et 9 ne répondent pas à cette tendance ; la première étant la moins peuplée avec seulement 2.627 habitants tandis que la seconde compte 4.312 habitants.

Tableau 01: Répartition de la population par quartier, concession, ménage et par sexe

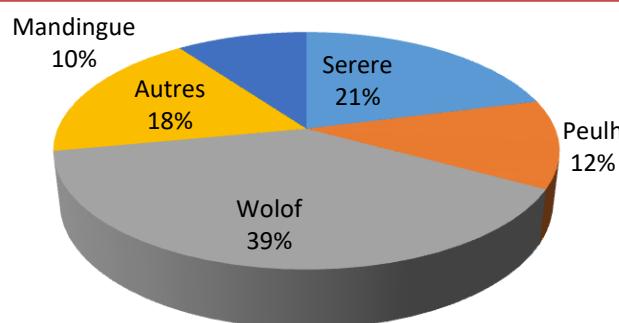
QUARTIERS	CONCESSIONS	MÉNAGES	HOMMES	FEMMES	POPULATION
HLM GRAND MEDINE & U23	1.049	1.463	4.095	4.473	8.568
UNITE 9	276	750	2.131	2.181	4.312
UNITE 7	548	1.601	4.636	4.209	8.845
UNITE 8	571	1.396	4.358	4.439	8.796
UNITE 10	441	1.163	3.502	3.336	6.838
UNITE 11	695	1.867	5.383	5.240	10.623
UNITE 12	517	1.314	3.988	4.108	8.096
UNITE 13	511	1.238	3.761	3.729	7.490
UNITE 14	391	1.140	3.096	3.123	6.219
UNITE 19	532	1.437	4.029	3.812	7.840
UNITE 15	213	450	1.255	1.372	2.627
UNITE 16	549	1.576	4.770	4.689	9.459
UNITE 17	574	1.586	4.968	4.665	9.633
UNITE 18	553	1.542	4.402	4.236	8.638
UNITE 20	562	1.287	4.080	3.772	7.852
UNITE 21	514	1.262	3.622	3.556	7.178
UNITE 22	544	1.574	4.221	3.966	8.187
UNITE 24	581	1.472	4.369	4.272	8.642
UNITE 25	550	1.536	4.408	4.057	8.465
UNITE 26	773	2.268	5.717	5.473	11.190
Total	10.944	27.922	80.791	78.708	159.498

Source: ANSD, RGPHAE 2013

Vu le nombre important de ménages (10.944), la vie communautaire constitue un pilier essentiel dans la commune et devra être prise en compte dans l'élaboration des politiques locales.

Par rapport à la répartition de la population par ethnies, les wolofs représenteraient 39% des parcellois. Les sérères et les peulhs quant à eux constituent respectivement 21% et 12% de la population totale des parcelles assainies. Notons aussi que les Mandingues forment 10% des effectifs.

Graphique 03: Répartition de la population par ethnies

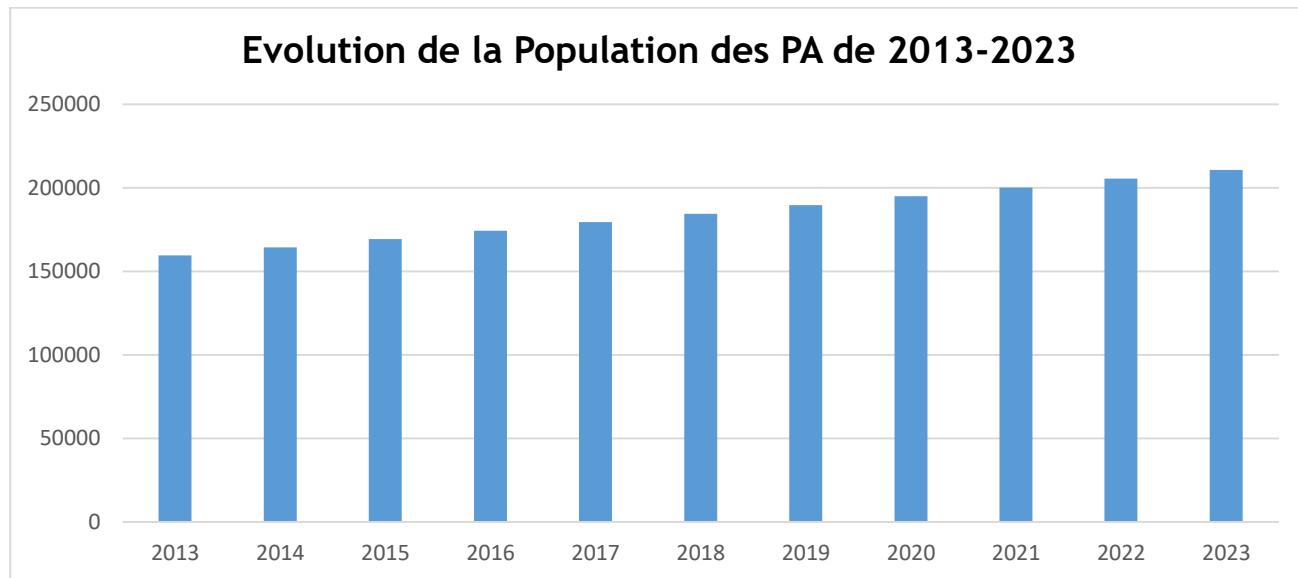


Source : ANSD, *Projection de la population du Sénégal 2013-2023*

En termes d'évolution, la population de la commune connaît une augmentation depuis 2013. Selon le rapport de l'ANSD sur la projection de la population de la région de Dakar de 2013-2023, la population de la commune des parcelles assainies est estimée en 2020 à 194 976 habitants avec 98 763 hommes et 96 213 de femmes.

Depuis sa création en 1974, la population des Parcelles Assainies n'a cessé de croître à un rythme dépassant de loin celui du taux de croissance national du Sénégal qui est estimé à 2,9%.

Graphique 04 : Evolution de la population des PA de 2013-2023



Source : ANSD, *Projection de la population du Sénégal 2013-2023*

TROISIEME PARTIE: BILAN DIAGNOSTIC

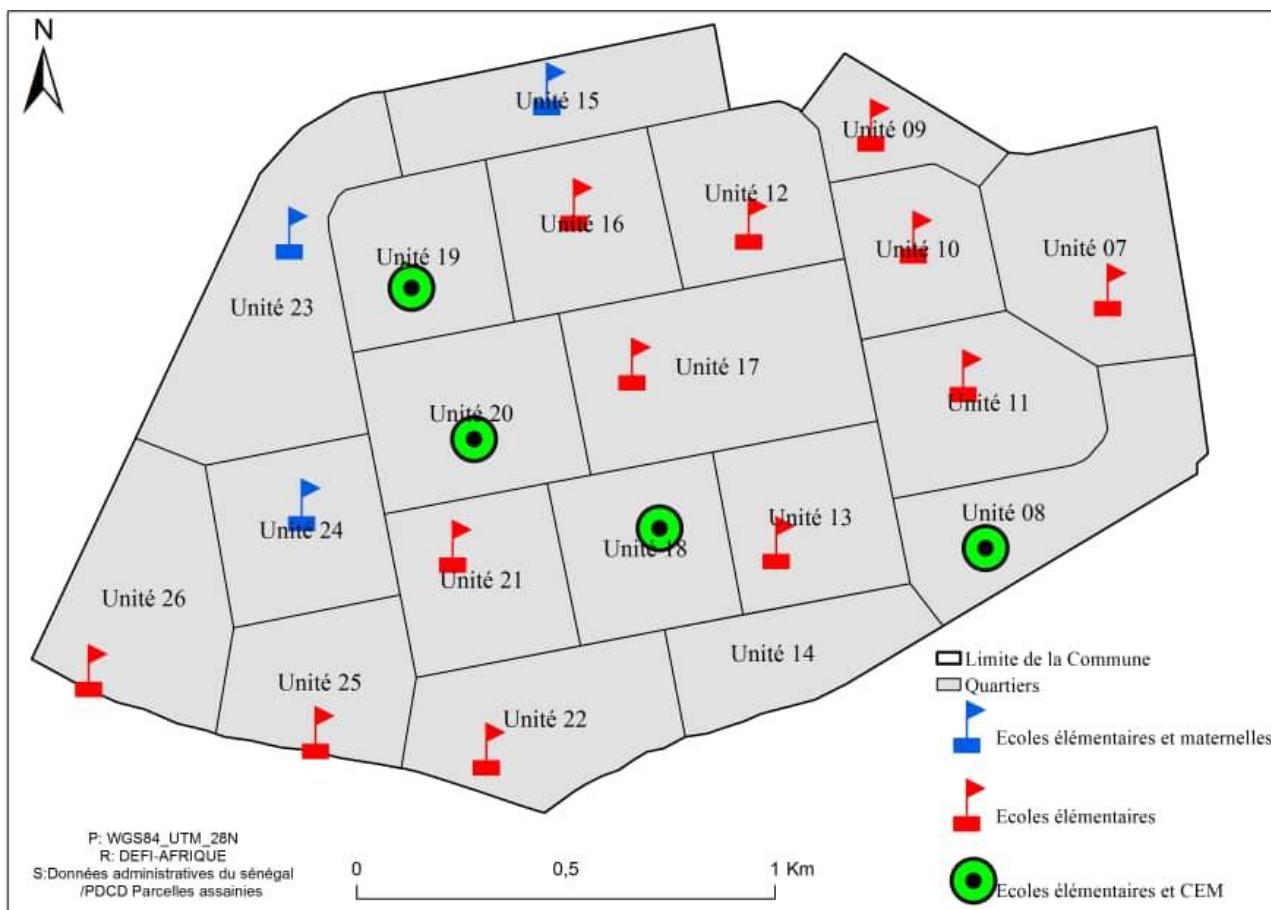
III. TROISIÈME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC

A. Profil social

1. Education

L'état des lieux montre deux types de structures : les structures formelles (le préscolaire, le primaire et le moyen scolaire ainsi que les écoles de formations professionnelles et les franco-arabes) et celles non formelles (les daaras).

Carte 02 : Répartition spatiale des structures éducatives



a) Les structures formelles

➤ Le préscolaire

Les données collectées montrent l'existence de 3 établissements publics (localisés à l'Unité 15, 24 et aux Hlm Grand Médine) et 59 privés du préscolaire. Les apprenants sont initiés en pré lecture, pré écriture, logico-mathématiques, éducation sanitaire, éducation civique, informatique etc.

Tableau 2: Situation de l'éducation préscolaire

Indicateurs	Caractéristiques
Nombre d'établissements	62
Population scolarisable	15005
Population scolarisée	3935
Effectif garçons	1848
Effectif filles	2087
TBPS	26,22%

Source: IEF Parcelles Assainies, PDCD 2020

Au regard des données du tableau 2, on note une insuffisance d'établissements préscolaires d'où la difficulté d'absorption de la population scolarisable. La commune ne dispose que de 3 écoles maternelles publiques avec un effectif total de 333 élèves soit un taux de 8,46% contre 91, 64% absorbés par le privé avec ses 59 écoles. Ceci peut être expliqué par le faible nombre d'écoles publiques dont la conséquence est la non scolarisation de beaucoup d'enfants de moins de 7 ans. Ainsi, la commune devrait construire d'autres structures maternelles publiques afin de pouvoir gérer ce gap et permettre à toutes les couches sociales d'accéder à l'enseignement préscolaire.

➤ L'élémentaire

La commune des parcelles assainies dispose de 82 établissements dont 24 publics et 58 privés. Malgré la pléthore de structures privées, les effectifs ne sont que légèrement supérieurs avec 12 818 pour le privé contre 11390 dans le public.

Tableau 3 : Répartition de l'effectif des élèves selon le sexe et le type d'école

Types d'écoles	Garçons	Filles	Effectifs Total
PRIVE	6330	6831	13161
PUBLIC	5060	5987	11047
Total	11390	12818	24208

Source : IEF des Parcelles Assainies, PDCD 2020

Au regard du tableau 3, on peut observer que 45,63 % des élèves sont inscrits dans le public contre 54,36% qui font leurs études dans le privé. On note également un effectif de filles plus élevés soit 52,95% que celui des garçons 47,05%.

La population scolarisable des parcelles assainies est de 25 661 individus contre 24 208 qui sont effectivement scolarisés. Le gap en matière de scolarisation est de 1 453 personnes. Notons qu'aussi que le ratio élève par classe reste très élevé avec 116 élèves par classes (cf. Tableau 4)

Tableau 4 : Situation des écoles primaires

Indicateurs	Caractéristiques
Nombre d'établissements	82
Population scolarisable	25 661
Population scolarisée	24208
Effectif garçons	11390
Effectif filles	12818
TBS	94,33%
Ratio élèves / classes (24208/209)	116 élèves par classes
Ratios tables-bancs/classe (5441/209)	26 tables bancs par classe
Ratio enseignant /élèves (274/11047)	49,9 élèves par enseignants
Accès à l'eau	Pas totalement
Accès à l'électricité	Pas totalement
Toilettes	La plupart en mauvais état par manque d'entretien
Femme de charges et gardiens	20 femmes de charges, 19 gardiens
Mobilier table banc	4864 tables-bancs en bon état, 577 en mauvais état avec un besoin de 932 tables
Bureau et chaise	231 bureaux, 323 chaises et 204 armoires
Matériel informatique	32 ordinateurs en bon état et 29 en mauvais état

Source: IEF Parcelles Assainies, PDCD 2020

La problématique de l'accès à l'eau et à l'électricité dans les établissements publics a été soulignée par les acteurs du secteur éducatif. De même, les problèmes d'assainissement ont été aussi signalés avec beaucoup de toilettes en mauvais entretien.

➤ Le moyen secondaire

La commune des parcelles assainies dispose de 4 collèges et d'un (1) lycée public. Ces derniers mobilisent 7 483 élèves. Les autres c'est-à-dire 9 576 élèves sont inscrits dans le privé. Nous pouvons noter aussi que les filles sont plus nombreuses dans les établissements secondaires et seraient au nombre de 9517 contre 7542 garçons.

Tableau 5 : Les effectifs dans le moyen-secondaire

Types d'écoles	Garçons	Filles	Effectif total
Publics	3475	4008	7483
Privés	4067	5509	9576
Total	7542	9517	17059

Source : IEF Parcelles Assainies, 2020

La population scolarisable dans le moyen secondaire est de 22 110 et le taux brut de scolarisation est de 77,15%. Bien que le TBS dans le moyen secondaire soit au-dessus de la moyenne nationale, une baisse considérable de 17,18% est notée du cycle primaire au secondaire. Des mesures devraient être aussi prises par la municipalité pour lutter contre l'abandon scolaire dans la localité.

➤ Formation professionnelle

La formation professionnelle n'est pas très présente dans la commune des parcelles assainies. La majorité des centres de formation sont des privés. Cependant, la commune octroie des bourses aux étudiants et des aides aux personnes défavorisées pour leur permettre de suivre des formations professionnelles.

➤ Les franco-arabes

Elles sont représentées dans la commune par 28 écoles dont la totalité sont privées. Ces structures proposent un système d'enseignement bilingue avec le français et l'arabe. Les élèves sont souvent préparés aux mêmes diplômes que l'enseignement général avec les mêmes appellations mais ne sont pas toujours reconnus par l'État.

b) Les structures informelles

Les Daaras sont bien représentés avec une bonne desserte (plus de 100 daaras). Cependant, malgré leur nombre important, ils doivent être plus réglementés et mieux formalisés

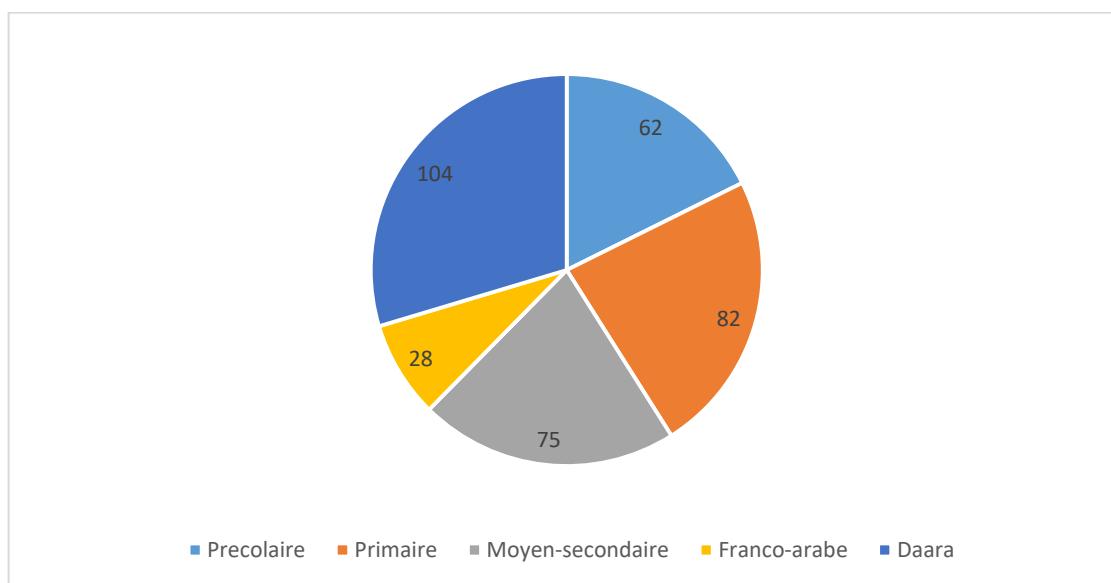
Tableau 6 : Répartition des daaras aux parcelles assainies

Formes de Daara	Nombre
Daara association des maitres coraniques	35
Daaras traditionnels	12
Autres daaras	57

Source : PDC durable des Parcelles Assainies, 2020

La plupart des daaras ne bénéficient d'aucune aide extérieure d'où la persistance de la mendicité dans la localité. Des mesures doivent être prise afin d'aider les « Serigne daaras ».

Graphique 05 : répartition des écoles dans la CPA

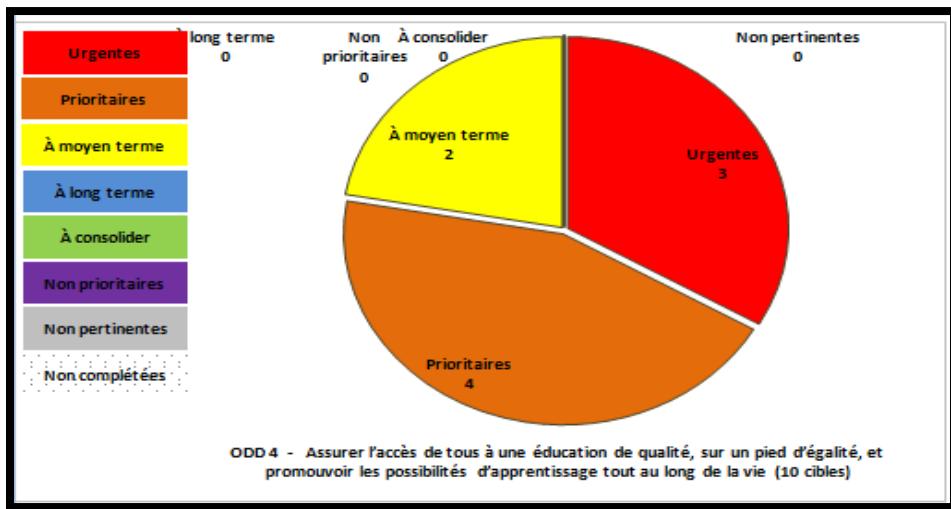


Source : IEF Parcelles assainies, Enquêtes PDC 2020

- Résultats de priorisation de l'ODD 4 en rapport avec l'éducation

Pour ce qui est de l'éducation, le diagnostic montre qu'il faudrait de manière urgente mettre l'accent sur le renforcement de la scolarisation des jeunes notamment des enfants de 3 à 5 ans. De plus, il faut également renforcer les actions déjà prises pour faciliter l'accès des jeunes aux enseignements universitaires et/ou professionnelles. Pour terminer, la commune devrait faire un effort dans l'aménagement des infrastructures scolaires pour prendre en compte l'accès aux services des personnes vivant avec un Handicap.

Graphique 06 : Résultat de priorisation de l'ODD 4 en rapport avec l'éducation



Source : GPC -ODD Commune des Parcelles Assainies, PDC durable 2020

Tableau 7 : Diagnostic du secteur éducatif

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'établissements scolaires publics et privés - Appui considérable de la municipalité (fournitures et matériels pédagogiques, personnels temporaires et réfection de bâtiments) - Un melting-pot avec un fort taux de population scolarisée dans la commune des PA - Prise en charge des femmes de charge et des gardiens par la mairie 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisances d'établissements publics (préscolaires, CEM et Lycée) - Un seul bloc scientifique et technique - Problème de foncier pour la construction de nouveaux établissements - Vétusté des bâtiments (érosion côtière) - Lenteur des travaux de réhabilitations - Retard des fonds octroyés à l'école par l'Etat (fin d'année) - Manque de moyens de la CGE dans la gestion - Manque d'entretien des écoles - Politisation dans la gestion de l'école - Mauvaises organisations des CGE - Manque de structures sanitaires dans les écoles - Insalubrité de certains établissements - Problème d'eau et d'électricité dans certaines écoles - Problèmes d'obtention de papiers d'état civil - Baisse du niveau des élèves due aux grèves répétitives des enseignants - Manque de structures d'accompagnement en formation professionnelle

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture et engagement du maire - Nombre important d'écoles privées absorbant le gab des établissements publics (acquis) - Disponibilité d'espaces dans les écoles pour construire des classes du cycle préscolaire - Soutien et aide d'ONG et de fondations dans la construction de latrines - Système de parrainage des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> - Gratuité de l'inscription dans le public qui entraîne une baisse de revenus des écoles - Manque de niveau du corps professoral - Insécurité : bâtiments en ruine - Baisse du niveau des élèves - Grèves répétitives des enseignants

Source : Diagnostic communautaire, PDC durable des Parcelles Assainies, 2020

Photo 1 : Ecole élémentaire de l'unité 24



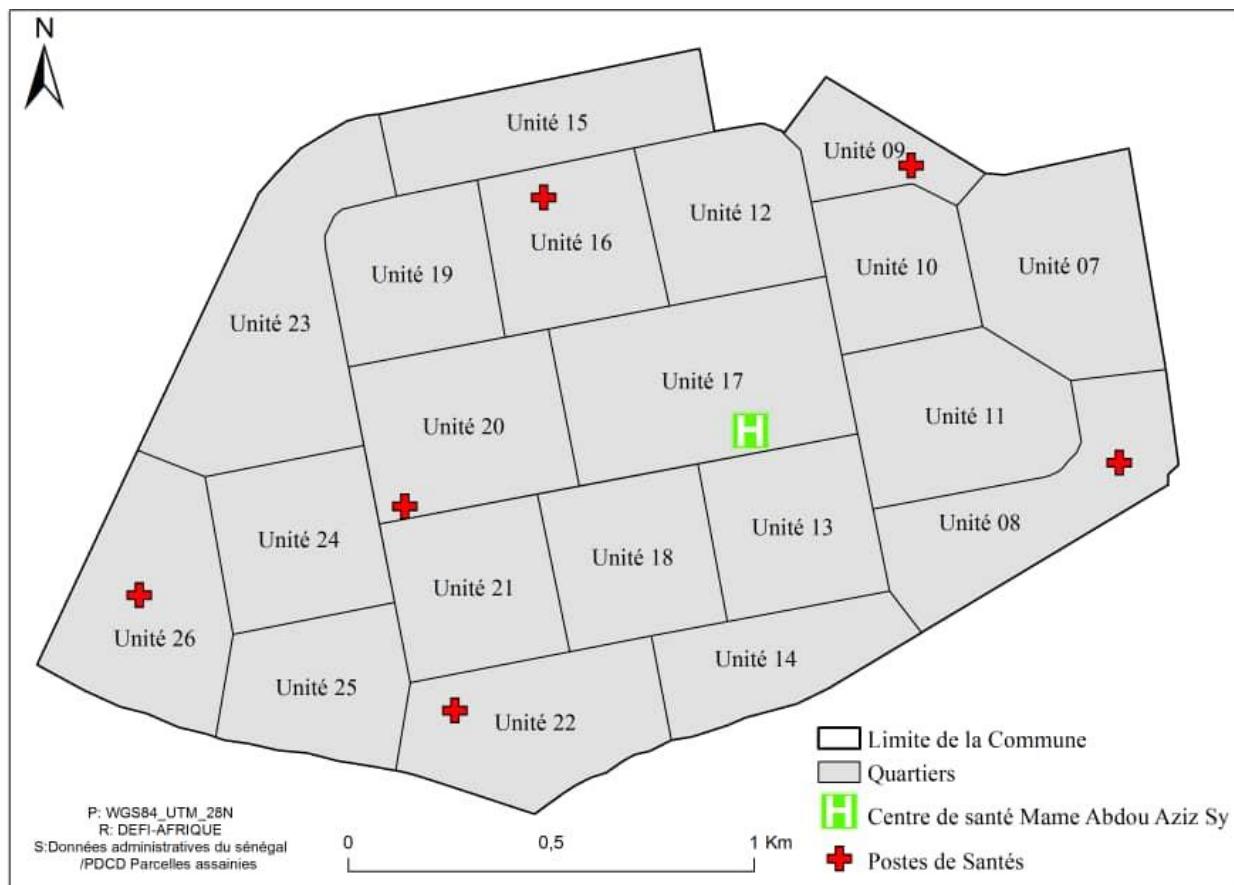
Source : Diagnostic communautaire, PDC durable des Parcelles Assainies, 2020

2. Santé

En matière d'infrastructures sanitaires publiques, la commune des Parcelles Assainies compte 06 postes de santé et un centre de santé pour une population estimée à 194 976 habitants en 2020³. A l'image du Sénégal, la commune reste en deçà des normes établies par l'OMS selon laquelle, il faut 1 poste de santé pour 10.000 habitants, 1 centre de santé pour 50.000 habitants et 1 hôpital pour 150.000 habitants.

Toutefois, les postes de santé existants sont répartis dans l'espace communal avec une couverture acceptable (cf. carte 03). En effet, en terme de distance, les quartiers n'ont pas de difficultés à accéder à une structure sanitaire, ce qui constitue un atout considérable pour la population. Le Centre de Santé se situe à l'Unité 17, avec une position assez centrale du point de vue de sa localisation dans le territoire communal. Toutes les structures sanitaires de la commune sont desservies par une route et sont faciles d'accès. Cependant, la commune accueille aussi des patients provenant principalement des communes de Golf-sud, Grand-Médine, Patte d'Oie, Nord-Foire, Cambérène, entre autres.

Carte 03 : Répartition spatiale des structures de Santé



L'analyse montre une insuffisance de la couverture en établissements sanitaires par rapport à l'effectif de la population. Néanmoins, ce déficit est atténué par la présence de structures de santé privées qui renforcent l'offre sanitaire, même si elles ne sont pas accessibles à tous du point de vue des tarifs.

Tableau 8 : Les structures de santé privées et leur répartition géographique

Nom de la Structure	Type	Quartier	Services offerts
Clinique Yacine	Clinique	Unité 17	Médecine générale, PEV, SR, Pédiatrie
Centre de santé Chiffa	Cabinet médical confessionnel	Unité 24	Médecine générale, PEV, SR, Pédiatrie
Clinique Tété Diédhioù	Cabinet médical	Unité 7	Médecine générale, SR,
Centre baobab	Ophtalmologie	Unité 17	Ophtalmologie
Ifan makoy	Ophtalmologie	Unité 13	Ophtalmologie
Clinique fonds (islamique)	Cabinet médical confessionnel	Unité 24	Médecine générale, PEV, SR, Pédiatrie
Cabinet paramédical Serigne Saliou MBACKE	Cabinet paramédical	Unité 21	Médecine générale, SR

Source : District Sanitaire de Nabil Choucair, PDCD 2020

Le privé compte une clinique, deux centres spécialisés en ophtalmologie et 05 cabinets médicaux et paramédicaux. Les Unités 7, 13, 24 et 21 qui ne disposent pas de structures de santé publiques sont fournies en structures privées. Les offres de services sont diversifiées avec notamment la médecine générale, les services SR et PEV, la pédiatrie et les consultations ophtalmologiques. L'offre du privé constitue une alternative pour la forte demande notée dans le service sanitaire public.

Tableau 9 : Personnel médical des structures sanitaires publiques

Effectif	Spécialistes
01	médecin chef
12	Médecins généralistes
01	Dermatologue
02	Gynécologues
01	Cardiologue
01	Pharmacien
01	Urologue
01	Pédiatre
02	Chirurgiens - dentistes
33	sage -femmes
07	Infirmiers d'état
01	Assistante sociale
02	Prothésistes dentaires
02	Techniciens supérieurs de labo
01	préparateur de pharmacie
07	dépositaires de pharmacie
16	Infirmiers brevetés
02	aides laborantins
16	aides infirmiers
01	aide social
04	vendeurs de pharmacie
04	personnels du comité de santé
125	ASC

Source : Diagnostic sanitaire de la commune des Parcelles Assainies, PDC durable 2020

La difficulté majeure réside dans le fait qu'aucun des 06 postes de santé ne dispose de maternité fonctionnelle. Ce qui constitue une contrainte pour les femmes une limite pour l'offre de services. Chaque structure a une sage-femme permanente, à l'exception des postes Omar Mbassou Niang et Norade de l'Unité 20 qui en compte deux (02) chacun. Les accouchements sont donc effectués au Centre de santé et dans les autres structures sanitaires de la région médicale en fonction de leur gravité ou non. Cette situation accentue la forte demande au niveau du Centre de santé qui compte 25 sages-femmes et 02 gynécologues.

Malgré l'absence de maternité fonctionnelle dans les postes de santé, la forte demande et la surcharge de travail du personnel médical, la commune enregistre un bon score en terme de mortalité maternelle, néonatale et infantile.

Tableau 10 : Evolution des taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile des 03 dernières années

ANNEE TAUX	2017		2018		2019	
	Parcelles Assainies	National	Parcelles Assainies	National	Parcelles Assainies	National
Taux de mortalité maternelle	0 pour 100 000 naissances	315 pour 100000 naissances	0 pour 100 000 naissances	236 pour 100000 naissances	0 pour 100 000 naissances	236 pour 100000 naissances
Taux de mortalité néonatale	0 pour 1000 naissances	27 pour 1000 naissances	0 pour 1000 naissances	26 pour 1000 naissances	0 pour 1000 naissances	25 pour 1000 naissances
Taux de mortalité des enfants de 0 à 5 ans	0 pour 1000	65 pour 1000	0 pour 1000	54,6 pour 1000	0 pour 1000	53,1 pour 1000

Source : District Sanitaire Nabil Choucair, 2020

Une légère baisse des taux de mortalité néonatale et infantile est notée au cours des 03 dernières années tandis que le taux de mortalité maternelle n'a pas évolué en 2019. Contrairement à la tendance nationale, la Commune des Parcelles Assainies enregistre un taux nul aussi bien en terme de mortalité maternelle que néonatale et infantile au cours des trois dernières années, ce qui entre en droite ligne avec l'ODD3⁴ qui prône la mise en place de mesures et de dispositifs visant la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Cette situation s'explique par les efforts consentis dans le domaine malgré le fait que des défis restent à être relevés. L'accessibilité des structures de santé, la mobilisation et la sensibilisation avec un fort impact des Badiénou - Gokh sur le respect des CPN y ont joué un grand rôle. L'autre explication réside dans le fait que la commune n'enregistre presque plus d'accouchements à domiciles ou traditionnels car depuis 2017, la proportion d'accouchement assistés par un personnel de santé qualifié est de 100% dans la commune tandis qu'au niveau national on note respectivement 95,3% et 97,6% en 2017 et 2018.⁵

4 ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

5 District sanitaire de Nabil Choucair, 2020

Tableau 11: Diagnostic de la Santé

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -01 centre de santé et de 06 postes de santé fonctionnels - un réseau structuré et dynamique des Badienou - Gokh -04 mutuelles de santé fonctionnelles -4 cabinets médicaux privés à U24, U7 et U12 -01 clinique privée -02 cabinets privés d'ophtalmologie à U13 et U17 -Existence de comités de développement sanitaires -Existence d'ASC dans chaque structure sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de Maternités dans les postes de santé -Vétusté du plateau technique -Insuffisance de la capacité d'accueil du Centre de santé -Faible taux d'adhésion aux mutuelles de santé -Vétusté des postes de santé de Norade et U9 -Difficulté d'accès aux médicaments essentiels -Non effectivité dans certains cas de la gratuité des soins des 0 - 05 ans -Encombrement et occupation anarchique aux alentours des structures de santé - demande supérieure à l'offre de service sanitaire publique -démolition du centre socio culturel (office du 7ème poste)
Opportunités	Menaces
-1 projet d'hôpital	<ul style="list-style-type: none"> -Persistance de la pandémie Covid19 -Faible motivation financière des ASC

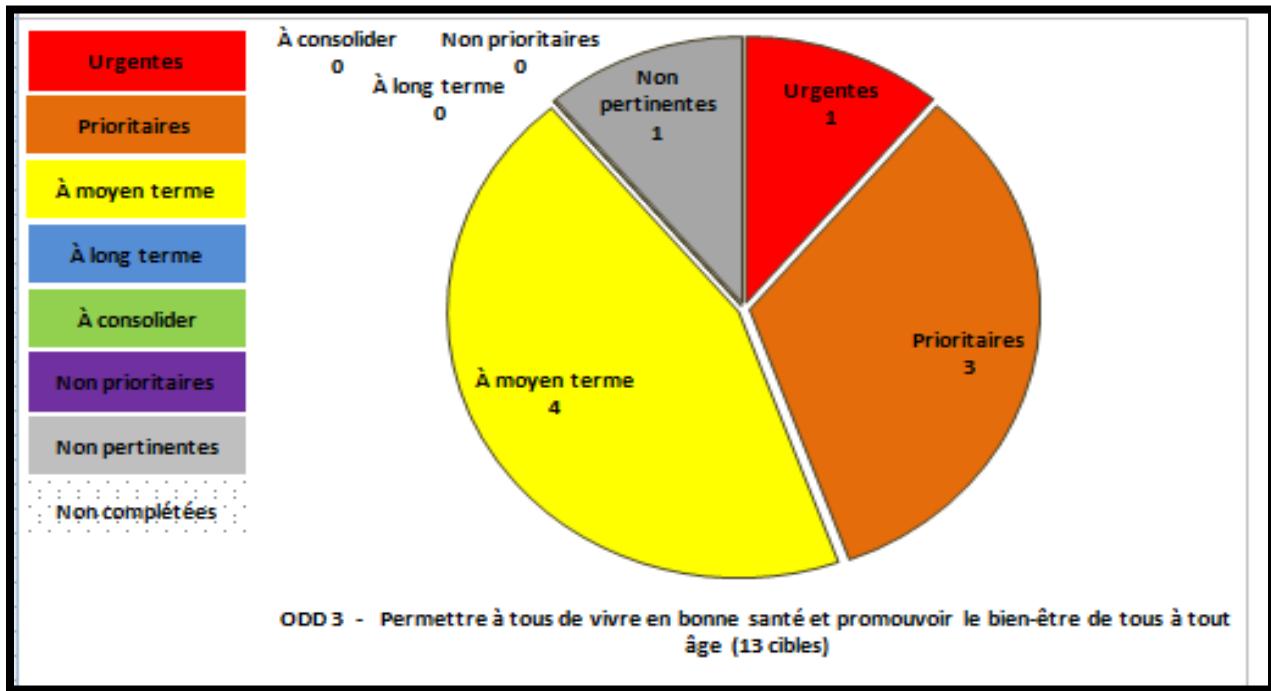
Source : Diagnostic communautaire, PDC durable 2020

Les difficultés principales restent l'absence de maternités fonctionnelles dans les postes de santé, la vétusté du plateau technique et l'insuffisance du personnel médical par rapport à la forte demande. Le poste de santé de l'unité 9 est délabré et des travaux de réhabilitations deviennent de plus en plus nécessaires. Malgré l'existence de 04 mutuelles de santé dans la commune, le taux d'adhésion reste faible. Le diagnostic révèle également qu'au vu de la taille de la population, les 06 postes de santé et le centre de santé sont insuffisants. En outre, l'année 2020 est marquée par la pandémie de la Covid19 qui n'est toujours pas éradiquée au Sénégal et dans le monde. Son installation dans la durée constitue une menace sérieuse car elle mobilise beaucoup de ressources humaines et financières, en plus de la psychose qu'elle a engendrée chez les populations, ce qui a un impact négatif sur la fréquentation des structures de santé publiques.

La concrétisation du projet d'hôpital, l'exploitation de la forte capacité de mobilisation de la population et l'engagement des ASC et des Badiénou-Gokh sont autant d'opportunités pour améliorer l'offre de service en matière de santé. Les acquis devront donc être consolidés en veillant à éliminer au mieux les faiblesses du secteur pour se rapprocher le

plus possible de l'atteinte de l'ODD3 dont la priorisation des cibles au niveau de la commune révèle le résultat suivant.

Graphique 07 : Priorisation des Cibles de l'ODD3 sur la Santé



Source : GPC -ODD Commune des Parcelles Assainies, PDC durable 2020

Malgré leur nombre insuffisant par rapport à l'effectif de la population (06 postes de santé pour 190.000 habitants, soit un gap de 13 postes de santé, selon les normes de l'OMS), la commune est assez bien maillée en infrastructures sanitaires du point de vue de leur localisation, de leur accessibilité et de la diversité des services qui y sont offerts. Même si des mesures visant à faciliter l'accès aux services de santé ont été prises à travers l'appui à l'implantation des mutuelles de santé, il est nécessaire de faire une bonne sensibilisation pour augmenter le niveau d'adhésion jugé faible. Toutefois, malgré les efforts consentis dans ce domaine, la perception des populations est qu'il reste urgent et prioritaire de mettre l'accent sur la nécessité d'atteindre les cibles de l'ODD3 sur la santé, notamment la réduction de la prévalence des grandes endémies (paludisme, tuberculose, SIDA, etc.) et le renforcement de l'accès aux services de planification familiale. Il devient aussi nécessaire de consolider les acquis pour maintenir le taux de 0 % que la commune a enregistré de 2017 à 2019 sur la mortalité maternelle, néonatale et infantile⁶, un taux meilleur que celui du niveau national comme expliqué plus haut. Cependant dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid 19, il est primordial que le système de riposte sanitaire de la commune soit renforcé ; notamment la mise en place d'espaces de

6 District Sanitaire de Nabil Choukair, 2020

quarantaine, l'équipement en respirateurs artificiels et les équipements de protection individuelle.

Photo 2 : Dispensaire Norade de l'Unité 20



Source : Diagnostic communautaire, PDC durable des Parcelles Assainies, 2020

3. Les services en réseau

a) Hydraulique

Aux Parcelles Assainies, la source d'approvisionnement en eau potable est le réseau de distribution nationale de Sen'Eau. Le réseau dessert tous les quartiers. Cependant, la population est confrontée au quotidien au manque d'eau, surtout dans les unités situées dans les points hauts comme les Unités 12, 7, 15, 11, 14, 21, 26 entre autres. Le service de l'eau est sporadique dans la commune où, dans certains quartiers, la pénurie peut durer plusieurs semaines. L'autre difficulté réside dans la qualité de l'eau des robinets qui change de couleur très souvent rougeâtre ou jaunâtre. Cette eau de boisson a des conséquences désastreuses sur la santé publique.

Tableau 12: Diagnostic de l'hydraulique

Forces	Faiblesses
-Présence du réseau Sen'Eau -Couverture de tous les quartiers par le réseau Sen'Eau -Existence de pompes manuelle dans les quartiers	-Coupure d'eau récurrente -Faible pression de l'eau dans certains quartiers -Insuffisance des suppresseurs - qualité de l'eau (jaunâtre ou rougeâtre)
Opportunités	Menaces
- Installation de suppresseurs	-Risque de maladies liées à la qualité de l'eau

Source : Diagnostic communautaire, PDC durable 2020

Contrairement à d'autres communes, les Parcelles Assainies ont bénéficié, en 1974, d'une couverture totale du réseau national de distribution d'eau potable avant l'installation des populations. Ce qui constitue une force dans le domaine de l'accès à l'eau. Toutefois, avec l'augmentation soutenue de la population, l'offre devient de plus en plus faible par rapport à la demande. Ainsi, la pression de l'eau n'est plus assez forte pour couvrir toutes les unités. Ce déficit est accentué par les constructions en hauteur dont les habitants éprouvent plus de difficultés. D'où la pénurie d'eau récurrente. Cette dernière a entraîné l'installation dans certains quartiers de pompes à eau, un système d'exhaure qui ne garantit pas la potabilité de l'eau d'où les risques de maladies surtout diarrhéiques. Les coupures d'eau très fréquentes constituent la principale difficulté des populations en matière d'approvisionnement en eau potable. Toutefois, la construction de la nouvelle station de Keur Momar Sarr 3 (KMS 3) pour augmenter le niveau de distribution de l'eau au niveau national constitue une réelle opportunité pour avoir un accès continu à l'eau potable.

Par rapport à l'ODD 6, la commune doit encore faire des efforts quant à la disponibilité de l'eau courante, notamment dans le contexte de la pandémie de la Covid 19, la question de l'hygiène des mains est fortement liée à la disponibilité de l'eau.

b) Transport, mobilité et désenclavement

La commune compte environ 8.000 mètres linéaires de routes bitumées qui séparent les quartiers. Elles facilitent les déplacements entre les Unités à l'intérieur de la commune mais aussi entre elle et les autres localités. Cependant, la plupart de ces routes sont en état de délabrement à l'exception de celles réalisées aux HLM Grand Médine en 2015. Les pluies sont désignées comme l'une des principales causes de ce délabrement du fait de l'affaissement du sol sous le bitume dû au ruissellement des eaux pluviales et à l'insuffisance de la capacité d'absorption du réseau d'assainissement. Certaines routes

secondaires sont pavées pour désengorger les routes principales qui enregistrent beaucoup d'embouteillages. La commune compte à son actif quelques équipements dans le domaine du transport.

Tableau 13 : Équipements de transport de la commune

	Nombre	Localisation
Gare routière	1	Zone centre
Terminus bus Tata	2	Zone centre
Station-service	1	En face école Dior

Source : Guide Municipal des Parcelles Assainies, 2018

En face de l'école Dior, se trouve la seule station-service de la commune pour les besoins des automobilistes en carburants et autres produits d'entretien de véhicules. La commune compte également une gare routière et deux (02) terminus de bus Tata situés au centre et qui abritent différentes lignes de bus avec un plan de desserte qui couvre toute l'espace communale.

Tableau 14 : Moyens de transport et plan de desserte

Type	Lignes	Plan de desserte
Bus Dakar Dem Dikk	Ligne 1 (P1)	Parcelles Assainies - Corniche (unités 10-9-15) - Dior - Acapes Dispensaire Norade - Tronçon Marché Grand Médine - VDN - Relais route de Ouakam - Avenue Cheikh Anta Diop - Avenue Blaise Diagne - Avenue Jean Jaurès - Avenue André Peytavin - Avenue George Pompidou - Place de l'Indépendance - Allées Canard - Eso Port - Embarcadère - Place Leclerc
	Ligne 23 (P23)	Terminus des Parcelles - Ecole Dior - Cités Diamalaye - Hlm Grand Médine - Reprise Route du Terminus - Eglise - Route des Niayes - Echangeur du Stade Léopold Sédar Senghor- Cité Keur Khadim - Camp Pénal - Route du Front de Terre - Cité des Eaux - Avenue Bourguiba - Relais - Avenue Cheikh Anta Diop - Marché SAHM - Gueule Tapée - Rue 6 - Avenue Malick Sy - Avenue Blaise Diagne - Avenue Jean Jaurès - Bld de la République - Avenue Léopold Sédar Senghor - Hôpital Principal - Avenue Nelson Mandela - Hôpital Le Dantec - Palais de Justice
	Ligne 2017 (P217)	Terminus Parcelles Assainies- église- Croisement 22- Case ba- Fadia- Pharmacie Golf- CES CANADA- Route des Niayes- Police Thiaroye - Croisement Yeumbeul- Route de Yeumbeul -Terminus Malika- Hôpital Keur Massar- Station Keur Massar -Terminus Keur Massar
	Ligne P227	Dépôt Thiaroye - Police Thiaroye - Route des Niayes - Pikine - Canada Golf Fadia - Case - Croisement 22 - Eglise - Terminus Parcelles Assainies - Dior - Centre Bceao - Route cimetière Yoff - Route de L'Aéroport - Ngor- Route des Almadies - Mamelles - Ouakam
Minibus Tata	Ligne 2	Petersen - Colobane - Patte d'Oie - Police Parcelles - Dior
	Ligne 5	Petersen - Colobane - Police PA - 22 - Dior
	Ligne 25	Petersen - VDN - DIAMALAYE - Dior
	Ligne 26	Eglise - Case - Cinéma - Unité 03 - Golf - PAI - Canada - Pikine Texaco - Thiaroye
	Ligne 45	Terminus parcelles - Eglise - Croisement 22 - Case ba - pharmacie golf - HopitalDalal Diam - pharmacie PAI - Guédiawaye - Asecna - Police Yeumbeul - Station yeumbeul - Boune - KeurMassar
	Ligne 63	ParcellesAssainies - Rufisque
Bus horaires interurbains	12 Lignes	Parcelles Assainies - Toutes les régions du Sénégal
Taxis urbains		Toute la commune
Taxis clandestins (clandos)		-Dior - Unité 07 -Gare Routière Parcelles Assainies - Pikine via Guédiawaye -Station dior - Nabil Choucair (Patte d'Oie) -Dior - Yoff
Les cars rapides		-Carrefour Ecole Dior-Fann via VDN et vice versa -Carrefour Ecole Dior - Croisement 22 -ville et vice versa -Rond-point case - Ville et vice versa
Cars Ndiaga Ndiaye		Dior-Ville en passant la Police 2. Dior -Eglise-Ville en passant par le Croisement 22 3. Dior - Fann via VDN 4. Police - Fann en passant par le stade Léopold Sédar SENGHOR via VDN

Source : Guide Municipal 2018, PDC 2020

L'offre en matière de moyens de transport en commun est très diversifiée aux Parcelles Assainies avec différents types comme le montre le tableau ci-dessus. On note les bus Dakar Dem Dikk (3D) qui totalisent quatre (04) lignes au niveau de la commune. Ils relient les Parcelles Assainies à la banlieue mais aussi à la ville en passant par l'université Cheikh Anta Diop. Les minibus Tata comptent six (06) lignes de bus qui relient d'une part les quartiers des Parcelles Assainies entre eux et d'autre part la commune et les autres localités particulièrement la banlieue dakaroise et les communes environnantes comme Grand-Médine, Cambérène, Golf-sud, Patte d'Oie, Nord-Foire et Yoff. Les Lignes 25, 2 et 5 vont jusqu'à Colobane et au garage Petersen. La ligne 63 rallie la commune des Parcelles Assainies au département de Rufisque. En plus des bus, nous notons une forte présence des cars rapides, des taxis urbains, des taxis « clandos » et des cars « ndiaga ndiaye » qui renforcent l'offre et complète le tableau. En plus du transport interurbain, les Parcelles Assainies comptent 12 lignes de bus qui quittent la commune pour rallier les autres régions du Sénégal avec les points de départ suivants :

- ❖ En face du dispensaire Norade Unité 20
- ❖ En Face ACAPES
- ❖ En Face ex Ecole les Pédagogues Unité 17
- ❖ En Face de l'emplacement de l'ex centre socio-culturel des Parcelles Assainies
- ❖ En Face du Terrain violence Unité 20
- ❖ Chez Sérgigne Mourtalla Mbacké 7.
- ❖ A l'Unité 26
- ❖ A l'Unité 17 en face Unité 16
- ❖ Au Poste de Courant Unité 12
- ❖ A l'Unité 24
- ❖ Chez Sockhna Maï à l'Unité 20
- ❖ A l'Unité 22.

Tableau 15 : Diagnostic du transport et de la mobilité

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Commune bien lotie et bien structurée -Existence de routes principales et secondaires -pavage de certaines routes secondaires -8000 m de routes bitumées -01 gare routière -02 terminus de bus TATA avec 6 têtes de lignes -03 lignes de Bus 3D - 01 Station-service -Aucun quartier enclavé 	<ul style="list-style-type: none"> -Encombrement de la voirie par des épaves et des gravas -Manque de zones de stationnement dédiées (stationnement arbitraire) -Ensablement des routes -Manque de suivi des opérations de déguerpissement de la voie publique - Etat de délabrement des routes
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> -Construction du BRT -Position géographie des Parcelles Assainies (entre la ville de Dakar et la banlieue) 	<ul style="list-style-type: none"> -Empiétement récurrent des aménagements sur la voie publique

Source : diagnostic communautaire PDC durable, 2020

Les Parcelles Assainies sont bien loties et bien structurées, ce qui a favorisé un bon tracé des routes principales et secondaires, des quartiers désenclavés avec des routes bitumées dans certains cas et pavées dans d'autres, ainsi qu'une diversité de l'offre en moyens de transport. La principale difficulté du secteur réside dans l'encombrement de la voie publique. Cet encombrement est principalement causé par les épaves de véhicules endommagées abandonnés sur la voirie, les dépôts de gravats ainsi que l'ensablement des routes. L'empiétement des aménagements ou extensions des maisons sans autorisation constituent une réelle menace, car ce phénomène devient de plus en plus récurrent avec comme conséquence le rétrécissement des routes et l'accentuation des embouteillages dans la commune surtout aux alentours des marchés et carrefours.

La position géographique de la commune notamment sa situation de carrefour entre le centre-ville et la banlieue constitue une opportunité aussi bien pour le secteur du transport que du développement des activités économiques.

Par rapport à l'ODD 13, portant sur les changements climatiques, il faut retenir que le système de transport est loin d'être durable. En effet, la grande majorité des voitures fonctionnent au gasoil, en plus de leur relative vieillesse. Ce qui contribue à augmenter les émissions de gaz à effet de serre issus des pots d'échappement des voitures.

B. Profil économique

Le commerce et l'artisanat sont les principales activités qui soutiennent l'économie locale des Parcelles Assainies. On peut toutefois noter la présence des services surtout les réseaux de transfert d'argent.

1. Secteur productif

a) Le commerce

Elle est l'activité dominante aux Parcelles Assainies. Les échanges commerciaux constituent un agrégat pertinent à même de déterminer la dynamique économique d'une zone géographique. Ils renseignent également sur le développement des capacités de production, l'accroissement des possibilités d'emplois et la création de moyens de subsistance durable.

La Commune des Parcelles Assainies est une ville à forte vocation commerciale compte tenu de sa position de carrefour. Le commerce est le secteur économique le plus représentatif et vient ensuite les services et l'artisanat. On note la présence du secteur formel affilié à l'UNACOIS et du secteur informel constitué essentiellement des marchands ambulants.

Le commerce y est très développé avec 04 grands marchés aux Unités : 11, 14,17 et 20 avec plusieurs souks et cantines et beaucoup d'étals auxquels s'ajoutent les restaurants, les dibiteries, les moulins à mil et d'autres activités commerciales sur la voie publique. Les activités sont organisées selon la vente en gros, demi-gros et détail.

L'activité commerciale est fortement dominée par le commerce de détail, suivis des distributeurs de ciment et des boulangeries. La plupart des commerçants sont affiliés à l'UNACOIS qui est un cadre permettant de défendre leurs intérêts et d'accéder au crédit. En outre, il existe une mutuelle d'épargne et de crédit pour les commerçants. Cependant, la mutuelle est toujours loin de pouvoir satisfaire les besoins financiers des commerçants.

b) L'artisanat

Les Parcelles Assainies disposent d'une antenne de la chambre des métiers avec la présence de tous les corps de métier, notamment les artistes musiciens, les artistes-peintres, les maçons, menuisiers ébénistes, menuisiers métalliques, mécaniciens, tôliers, vulcanisateurs, coiffeurs, couturiers, etc. Ces artisans représentent 80% des métiers du secteur informel.

c) Transfert d'argent.

Ils sont présents dans tous les quartiers mais sont plus localisés aux alentours des marchés.

La transformation de produits locaux y est également pratiquée surtout par les associations de femmes, formées et accompagnées par le CEDAF. Le dynamisme du secteur du commerce et l'existence de 04 grands marchés leur permet d'écouler plus facilement leurs produits.

Tableau 16: Diagnostic de l'économie locale

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de 04 marchés - Nettoiement et entretien régulier des marchés - Réhabilitation des marchés des unités 14,17 et 20 - Construction d'édicules publics (marché Unité 11) - Dégueppissemement des marchands ambulants sur la voie publique autour des marchés - Existence de l'éclairage au niveau des marchés - Structuration et organisation des marchés dirigés par des délégués élus - Existence d'un bon réseau de transport 	<ul style="list-style-type: none"> - Branchement anarchique du réseau électrique dans les marchés - Insuffisances de formation des délégués de marchés - Occupation anarchique de la voie publique - Problème de durabilité des actions de déguerpissement - Manque de sécurité à certaines heures dans les marchés - Absence de cadre dynamique d'exposition des produits artisanaux
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Présence des SFD pour de potentiels financements - Diversité des métiers de l'artisanat 	<ul style="list-style-type: none"> - Emigration clandestine - Manque de dynamisme du secteur de l'artisanat

Source : Diagnostic communautaire, PDC durable 2020

Le secteur de l'artisanat est fortement lié aux ODD 5 et 8 portant respectivement sur l'égalité de sexe et la création d'emplois pour les jeunes. En effet, la plupart des femmes et des jeunes évoluent dans le secteur artisanal, notamment la couture, la coiffure, la transformation des produits locaux, mais aussi dans les métiers de la menuiserie, de la mécanique, de la construction...

2. Secteurs d'appui à la production

a) Energie

La commune est alimentée à partir du réseau électrique de la SENELEC. Le réseau d'alimentation comprend un réseau à basse tension linéaires et un réseau à moyenne tension enterrée. La commune est couverte à 100% pour la SENELEC. Les abonnés sont répartis entre les abonnés ordinaires et quelques dizaines de clients spéciaux. Le réseau électrique de l'éclairage public a été étendu sur 4050m linéaires avec 800 lampadaires installés. Au niveau du poste des Hlm Grand-Médine Nord 02 contacteurs ont été changés. Aussi, la SENELEC a installé 03 postes préfabriqués pour réduire la saturation du réseau.

Le gaz butane reste la première source d'énergie utilisée dans les ménages de la Commune. Les lieux d'approvisionnement ou dépôts gaz sont bien réparties dans les unités et reste très accessible.

Tableau 17: Diagnostic de l'énergie

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Existence du réseau de la SENELEC -01 station essence -Existence de dépôts de gaz - Existence de vendeurs de charbons 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de l'éclairage public dans certains quartiers - vétusté de certains poteaux et lignes
Opportunité	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Energie solaire -Efficacité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Le déficit d'éclairage public - coût élevé de l'électricité

Source : Diagnostic communautaire, PDC durable 2020

Par rapport à l'ODD 7, l'énergie propre et d'un coût abordable, la Commune des Parcelles Assainies a encore de la marge. En effet, l'utilisation des énergies propres est encore très peu répandue. A titre d'exemple, aucune infrastructure publique n'est équipée en équipements solaires photovoltaïque, alors que la Commune coule sous le poids des factures d'électricité.

b) Les services financiers

Le système financier décentralisé (SFD) a été mis en place dans les années 70 afin de favoriser un meilleur accès aux services financiers pour les populations à faible revenu. Depuis son émergence, le secteur de la micro finance aux Parcelles Assainies est en plein essor.

Au niveau de la Commune, deux dispositifs de microcrédit existent : « la micro finance non formelle » représentée par les AVEC et les SFD et la présence de Banques

En effet, les enquêtes ont révélé l'existence de plusieurs Associations Villageoises pour l'Epargne et le Crédit (AVEC). Ces associations sont essentiellement composées de femmes qui se cotisent entre elles sous forme de crédit revolving. Ainsi, grâce à ces AVEC, elles développent des AGR (Activités Génératrices de Revenus) comme le petit commerce, le petit artisanat, etc. Ces AVEC doivent être formalisées et renforcées par une intégration au SFD locaux. Cependant, il arrive que les AVEC servent à régler des problèmes d'ordres personnels ou familiaux d'où la difficulté de mesurer l'impact économique sur la population.

Pour les SFD et les Banques, aujourd'hui, on dénombre plus de 05 grands réseaux de caisses d'épargne et crédits aux Sénégal et plus particulièrement aux parcelles assainies, qui concentrent 95 % des dépôts et 90 % des crédits de leurs membres ou sociétaires. Il s'agit du: Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), PAMECAS, BAOBAB, ACEP, UIMCEC etc.

Il arrive que la mairie intervienne dans l'octroi de financements aux groupements féminins. C'est le cas d'une caution déposée au niveau de la banque BOA pour le financement de certaines associations féminines mais malheureusement, certaines femmes ont arrêté de payer d'où la cessation des octrois de crédit.

Cependant, de façon individuelle ou collective (au sein des GIE et des associations), les groupements bénéficient de financements des SFD de même que des banques sur place.

Les services financiers pourraient jouer un rôle de premier ordre dans l'adressage des ODD relatifs à la lutte contre la pauvreté (ODD 2), à l'égalité de genre, par le financement des projets de femmes et de jeunes (ODD5 et 8).

C. Secteurs transversaux

1. Urbanisme, habitat et cadre de vie

➤ Assainissement

Dans le cadre de l'assainissement, la commune dispose les équipements et aménagements suivants :

- ✓ 25 Km de réseau de drainage des eaux pluviales ;
- ✓ 2 stations de pompage des eaux pluviales (U13 et U9) ;
- ✓ 5 stations de drainage (immérités) d'eaux pluviales (U17, HLM Grand Médine, U24, Cité MTOA, U25) ;
- ✓ Quelques fosses septiques pour certaines zones qui ne sont pas desservies par ONAS.

Egalement, la commune possède 13 points bas ou les eaux pluviales stagnent durant des mois et rencontre d'énormes difficultés pour l'évacuation des eaux d'où la fréquence des inondations. Le curage des caniveaux effectués chaque année par la mairie semble ne pas

être efficace au vu des nombreuses plaintes des populations qui pataugent dans les eaux durant des mois.

➤ La gestion des déchets

La gestion des déchets est une problématique importante dans une commune aussi peuplée que les parcelles assainies. En effet, en jour normal, les déchets ménagères et litières collectés dans la commune peuvent atteindre 120 tonnes et en période de fêtes cela peut atteindre 300 tonnes. Même si la gestion des déchets n'est pas une compétence transférée aux collectivités territoriales, la commune en collaboration avec l'Unité de coordination et de gestion des déchets (UCG) a mis en place un système de collecte des ordures et de balayage efficace et pérenne qui fait qu'aujourd'hui, la commune n'a pas beaucoup de difficultés à évacuer ses déchets. Cependant, certains comportements inciviques de la population et la présence des charretiers rendent le travail des éboueurs pénibles et laborieux. Pour une bonne organisation de cette gestion le système suivant est mis en place :

- ✓ 6 jours sur 7 de balayage
- ✓ 7 jours sur 7 de collecte
- ✓ Deux points de regroupements normalisés avec chacun 7 bacs de 660 litres au niveau de Acapes et à l'unité 26
- ✓ 84 personnes composées d'encadreurs, des balayeurs et des collecteurs travaillent dans la commune en plus des agents de la mairie
- ✓ 15 Bennes à ordures et un tricycle sont utilisés dans la commune.

Tableau 18: Diagnostic de la gestion des déchets et assainissement

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - réception de matériel de protection - Partenariat entre la mairie et l'UCG - Volonté de la mairie de faire des Parcelles assainies une commune propre 	<ul style="list-style-type: none"> -Certaines zones non desservies par l'ONAS (car position géographique en pente) - Collectes par les charrettes - Dépôts d'ordures sauvages (plage, éleveurs etc.) - Manque de sécurité des agents de collectes -Ensablement des grilles avaloirs -vol de plaques de couverture du réseau d'assainissement -branchement clandestin sur les réseaux de drainages des eaux pluviales -Manque de suivi et d'entretien des installations d'assainissement -déversement d'ordures solides dans le réseau d'évacuation des eaux
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - possibilité de faire le tri des ordures - possibilités de valoriser les déchets 	Insécurité des populations (charretiers collecteurs)

Source : Diagnostic communautaire, PDC durable, 2020

Par rapport à l'ODD 6, les Parcelles Assainies se sont engagées sur la question de l'assainissement. En effet, un système de tri à domicile participerait à renforcer l'ODD 12, notamment portant sur les modes de consommation et de productions durables, dont le recyclage.

➤ Urbanisme et habitat

Le projet de lotissement des parcelles assainies date de 1974 avec un objectif de loger les cadres moyens et les familles à bas revenus. Au départ, 10500 parcelles ont été lotis sur 300ha. Aujourd'hui, la commune compte 65000 parcelles attribuées à usage d'habitation avec des zones affectées pour les structures et équipements publics (structures éducatives, sanitaires, lieux de cultes, marchés, espace de jeux, etc.) avec la prise en compte des zones d'extension comme le cas des HLM Grand-Médine.

En 2020, la commune a épuisé ses réserves foncières et n'a aucun moyen d'extension de son périmètre communal. Avec l'explosion démographique que connaît la commune, la tendance est à la construction en hauteur.

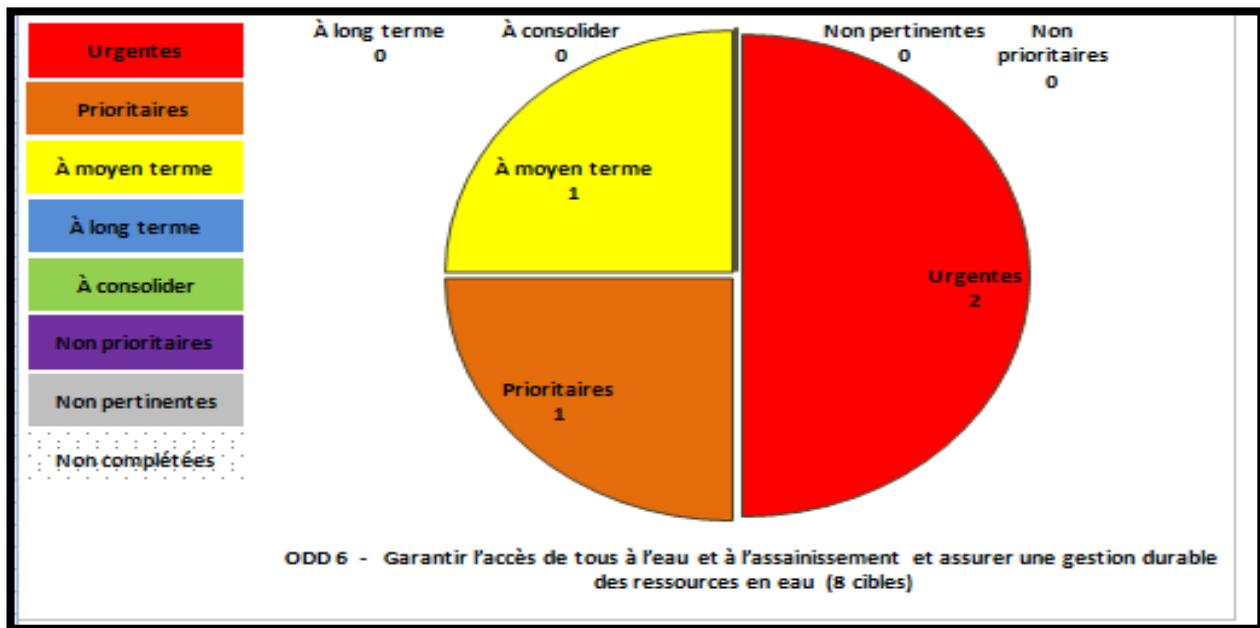
La commune dispose d'un plan directeur d'urbanisme qui a défini les différents maillages.

Tableau 20: Diagnostic Habitat

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Commune bien lotie et bien structurée -octroie par la commune de moyens dans la gestion des déchets - Aménagements de beaucoup de voiries dans les unités 	<ul style="list-style-type: none"> -Occupation anarchique des espaces publics - Faible présence d'arbres dans l'espace communal - Pollution sonore liée à la densité du trafic - Pollution de l'air lié aux véhicules -Difficulté d'accès à l'eau malgré l'existence du réseau SEN'EAU (coupure récurrente) - Beaucoup de bâtiments en ruine - Certaines routes en état de délabrement - Non application de la réglementation en matière d'urbanisme et de construction -Manque d'espaces pour de nouveaux aménagements - Non engagement de la population dans la gestion de l'espace public
Opportunité	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> -Possibilité de faire un reboisement structuré de la commune -Elaboration d'un plan de circulation 	<ul style="list-style-type: none"> -Erosion côtière Insécurité (vétusté et ruine des bâtiments)

Source : Diagnostic communautaire, PDC durable 2020

Graphique 08 : Résultats de priorisation en rapport avec les ODD



Source : GPC - ODD Parcelles Assainies, 2020

S'agissant de l'accès à l'eau et à l'assainissement, le diagnostic a fait ressortir que malgré les lourds investissements consentis par l'Etat et la Sen'Eau des difficultés de taille demeurent. Certains quartiers de la commune ont des difficultés pour accéder à l'eau potable et cette difficulté est accentuée lorsqu'il s'agit d'habitation à étage. A côté des difficultés d'accès à l'eau potable, il est également noté un problème récurrent d'inondation notamment en ces moments où les experts du climat prédisent l'avènement récurrent de phénomènes extrêmes. De ce point de vue, il est préconisé de renforcer les actions de plaidoyer pour améliorer l'accès à l'eau potable mais surtout connaître les zones d'habitations se situant dans des points bas et prendre des mesures « soft hard » pour permettre aux habitants de la commune de conjuguer l'impact des inondations au passé.

2. Environnement

La commune des Parcelles Assainies est plus que jamais consciente de l'importance de la prise en compte de l'environnement pour le développement durable auquel elle aspire. Cette composante indispensable à une commune qui se veut durable est bien stipulée dans les ODD 13 et 14⁷. Avec une ouverture sur l'océan atlantique, il devient donc important voir nécessaire que la commune prenne en compte dans sa politique de développement des

7 ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques

ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, même si elles n'y sont pas encore bien perçues.

Tableau 21: diagnostic de l'environnement

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Organisation de plusieurs campagnes de reboisement -Une façade maritime de 1,5 km sur la grande côte - 01 brigade de surveillance du littoral -Existence de mesures dissuasives sur l'extraction clandestine du sable marin -Engagement des associations dans l'initiation et la réalisation des reboisements 	<ul style="list-style-type: none"> -Absence d'espaces verts -Rareté des arbres dans la commune -Manque de suivi des reboisements -Pollution sonore -absence de brise vent
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> -Prise de conscience collective du manque d'espaces verts et d'arbres dans la commune -Détermination de la mairie à créer des espaces verts -Projets et programmes (PCET etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> -érosion côtière -changements climatiques -urbanisation rapide

Source : Diagnostic communautaire, PDC durable 2020

Le diagnostic de l'environnement révèle des efforts consentis dans le domaine notamment l'engagement de certaines associations (Camp-climat Sénégal, le mouvement des élèves et étudiants républicain etc...) qui ont initié et réalisé des campagnes de reboisement en collaboration avec la mairie et avec l'appui d'autres structures comme l'Agence pour la Grande Muraille Verte et le Service des Eaux et Forêts.

La commune a des atouts notamment une façade maritime de 1,5 km sur la grande côte sénégalaise et une brigade de surveillance du littoral pour prévenir l'extraction clandestine du sable marin et la pollution de la plage par les populations. Malgré ses acquis, la commune note quelques difficultés dont les plus remarquables sont l'échec des reboisements effectués à cause du manque de suivi, une absence remarquée d'espaces verts et la rareté des arbres le long des routes et dans les édifices publics.

L'absence de brise-vents accentue l'érosion côtière et ses conséquences sur l'avancée de la mer. Les changements climatiques, l'urbanisation rapide et l'érosion côtière, même si elle n'est pas très perceptible aux Parcelles Assainies, sont des menaces sérieuses dont il faut tenir compte dans la politique de développement durable.

Toutefois, la détermination de la mairie pour mettre en place des espaces verts et la prise de conscience collective de l'importance des arbres sur le bien-être des populations constituent des opportunités pour réussir la politique environnementale de la collectivité.

3. Jeunesse, Sports et loisirs

Dans la commune des parcelles assainies, les principales disciplines sportives pratiquées sont les suivantes :

Tableau 22: les sports pratiqués et les équipements existants

Types de sport	Infrastructures	Etat
Football	Stade municipal	Bon état
Basket-ball	2 terrains multifonctionnels (handball, volleyball)	Bon état
Handball	2	Bon état
Karaté	1	Bon état
Judo	2 Salle AMAJELOU (salle privée)	Bon état
Natation	1 piscine municipale	Neuf
Kung-fu	1	
Taekwondo	1	
Athlétisme	Pas encore	

Source: Résultats enquêtes PDC, 2020

Les infrastructures sportives quoique existantes, doivent être renforcées. Les acteurs des arts martiaux et de la lutte ont signalé un manque notoire d'équipements et d'infrastructures. En effet, la grande salle du bâtiment de l'État Civil et la cour arrière de la mairie accueillent des écoles d'arts martiaux. Cependant, la jeunesse est très engagée et beaucoup d'associations sportives et culturelles existent (une soixantaine), d'où une activité de navétanes très en verve dans la commune, rythmée par les affrontements acharnés lors des grands derbys qui opposent les unités contigües.

La Mairie dispose de deux salles de spectacle : un foyer municipal et une esplanade. Mais d'autres salles privées existent (Centre social Marie Immaculée, Acapes).

Les cinémas, bibliothèques, centres aérés restent les parents pauvres de la politique de jeunesse, sport et loisirs de la commune.

Tableau 23: Diagnostic du secteur Jeunesse sport et loisirs

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des sports pratiqués dans la commune - Une jeunesse très dynamique et engagée -Regroupement des budokas autour de l'APAM avec subventions par la mairie -Participation aux compétitions nationales et internationales pour les arts martiaux - Existence de maîtres gradés dans les arts martiaux -Une équipe de football professionnel homme (USPA) -Une équipe féminine avec 06 joueuses internationales - Existence de beaucoup de lutteurs 	<ul style="list-style-type: none"> -Manques d'infrastructures et de matériels pour les arts martiaux -Manque d'accompagnement de la commune pour certaines associations culturelles - Inexistence d'infrastructure de jeux pour les enfants (0 - 10 ans) - Manque d'arènes de lutte
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de « African Open Dakar » entre d'autres nations africaines - Engagement des jeunes dans les arts martiaux -Beaucoup de disciplines sportives pratiquées dans la commune -Centre de formation musicale « sunu percuak batteries » pour former les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - manque d'infrastructures adaptées et suffisantes des arts martiaux

Source : Diagnostic communautaire, PDC 2020

La commune des parcelles assainies a une jeunesse très engagée dans le sport à travers une forte dynamique associative. On dénombre plus de 60 associations sportives et culturelles. Beaucoup d'initiatives sont menées dans les sports respectifs avec l'organisation de compétitions diverses mais aussi la participation aux différentes compétitions nationales et même internationales.

Des disciplines comme la lutte, le basketball, certains arts martiaux etc. peinent à se développer par manque d'infrastructures et de matériels (tapis pour les budoka, plastron, des équipements divers etc.) Les associations bien que nombreuses ne bénéficient pas d'aides extérieures conséquentes pour mener à bien des activités bien que la mairie octroie des subventions à certaines d'entre elles. Certaines associations nouent des partenariats avec des organisations étrangères ou nationales.

4. Culture

- La culture occupe une place importante dans le développement des Parcelles Assainies, d'où la création d'un bureau dédié : Le Bureau de l'Education, de la culture, de la Jeunesse et des Sports au sein de la Division de la Planification et des Compétences Transférées. La commune dénote une forte diversité ethnique et culturelle (en la présence de toutes les ethnies du Sénégal ; les Parcelles Assainies peuvent être qualifiées de « Sénégal en miniature ». Cette richesse culturelle diversifiée constitue une opportunité d'échange et de partage qui joue un rôle important dans la vie communautaire.

Tableau 24: Diagnostic de la culture

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Existence d'un centre socio éducatif (Centre Demba Dia) -Existence d'un Réseau des Acteurs Culturels des Parcelles Assainies (RACPA) -Organisation diverses activités culturelles comme le théâtre, la lutte, le « kankourang » -Présence d'acteurs culturels (musiciens, stylistes, danseurs) -Existence de troupes théâtrales 	<ul style="list-style-type: none"> -Faible dynamisme des associations culturelles -Manque de moyens du RACPA -Démolition du centre socio culturel de l'unité 17 -Insuffisance des infrastructures culturelles
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> -Diversité culturelle -Organisation du festival « Parcalle des Arts » tous les 02 ans 	<ul style="list-style-type: none"> -Secteur non structuré -Durabilité de la pandémie de Covid19

Source : diagnostic communautaire, PDC durable 2020

Dans le domaine de la culture, la commune a des atouts notamment une diversité culturelle, l'organisation des acteurs au sein du Réseau des Acteurs Culturels des Parcelles Assainies (RACPA) et l'organisation d'activités culturelles comme les « kankourang », les théâtres et la lutte. Le secteur souffre néanmoins de manque de dynamisme des associations mais également d'une insuffisance d'infrastructures malgré l'existence d'un centre socio-éducatif en bon état qui abrite beaucoup de manifestations culturelles ainsi que le tournage de la célèbre série « Rirou Tribunal ».

Le centre socioculturel a été démolie en 2016 pour cause de délabrement avancé, au grand désarroi des acteurs culturels. L'organisation du festival : « Parcelles des Arts » constitue une opportunité à vulgariser pour une meilleure visibilité du potentiel culturel de la commune.

5. Genre et couches défavorisées

Tableau 25: Diagnostic genre et couches défavorisées

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Existence d'un Réseau des Associations Féminines des Parcelles Assainies (RAFPA) -Existence d'une Association des handicapés des Parcelles Assainies (AHPA) -Existence d'un Centre d'Assistance et de Formation pour la Femme -Existence de beaucoup de GIE -Existence de bourses de sécurité familiale -Plus de 40.000 bourses d'études et aides octroyées par la mairie et ses partenaires entre 2013-2017 -Existence de 04 mutuelles de santé -distribution annuelle de fournitures scolaires aux élèves par la mairie -Existence de la Cellule d'Appui aux Personnes Âgées (CAPA) 	<ul style="list-style-type: none"> -difficultés d'accès aux édifices publics pour les personnes à mobilité réduite -Manque de moyens matériels et financiers de l'Association des Handicapées des Parcelles Assainies -Absence de subvention de la mairie à l'Association des Handicapées des Parcelles Assainies depuis sa création -Insuffisance du nombre de bénéficiaires de bourses de sécurité familiale -Faible taux d'adhésion aux mutuelles de santé -Absence de services de gériatrie dans la commune -Manque de suivi des postes de santé pour l'application effective de la CMU (0 - 05 ans) - Non-respect de la parité dans le Conseil municipal
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> -Solidarité et appui financier de bonnes volontés à l'AHPA -Présence du siège du CEDAF du département de Dakar dans la commune 	Exclusion des personnes vivant avec un handicap en termes d'accès dans les infrastructures

Source : Diagnostic communautaire, PDC 2020

A l'instar des autres communes du Sénégal, les Parcelles Assainies ont fait des efforts sur l'intégration des femmes dans les instances de prise de décision de la mairie. Toutefois, leur représentativité dans le conseil municipal est de 43 hommes et 33 femmes sur 76 et 2 adjointes au Maire sur 7. Cette disparité s'explique par le mode d'organisation des élections avec les listes proportionnelles et les listes majoritaires...

Au sein du personnel municipal, les femmes représentent 39 % mais aucune n'occupe de poste de chef de division. En consolidant les acquis, des défis restent à être relevés par la commune surtout pour atteindre la cible 5 de l'ODD 5⁸ qui vise à « garantir la participation

8 ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique ».

L'existence de l'Association des handicapés des Parcelles Assainies est un atout pour défendre les intérêts des personnes vivant avec un handicap, d'autant plus qu'elle est formelle et affiliée à la Fédération sénégalaise des Associations des Personnes Handicapées au sein de laquelle elle a 02 représentantes. Toutefois, ses membres dénoncent leur non prise en compte dans les aménagements des édifices publics qui rendent leur accès difficile. Cette situation est source d'abandon scolaire pour les enfants vivant avec un handicap, surtout chez ceux qui sont atteints de handicap moteur. Il devient donc nécessaire de faire des réaménagements pour parvenir à l'éducation inclusive comme stipulé dans l'ODD⁴.

La prise en charge sanitaire des personnes qui n'ont pas les moyens nécessaires est toujours problématique, car des difficultés persistent notamment la non effectivité à 100 % de la CMU pour les 0 - 5 ans et le faible taux d'adhésion aux mutuelles de santé.

Pour ce qui est de l'autonomisation des femmes, des efforts doivent être faits pour redynamiser les associations féminines et mettre en place des mécanismes de facilitation de l'accès au financement et à l'entreprenariat.

Certaines opportunités sont à exploiter davantage notamment la solidarité entre les habitants de la commune. Elle se manifeste de différente manière avec l'appui financier de bonnes volontés à l'AHPA et à la CAPA mais aussi et la solidarité à l'intérieur d'une même organisation.

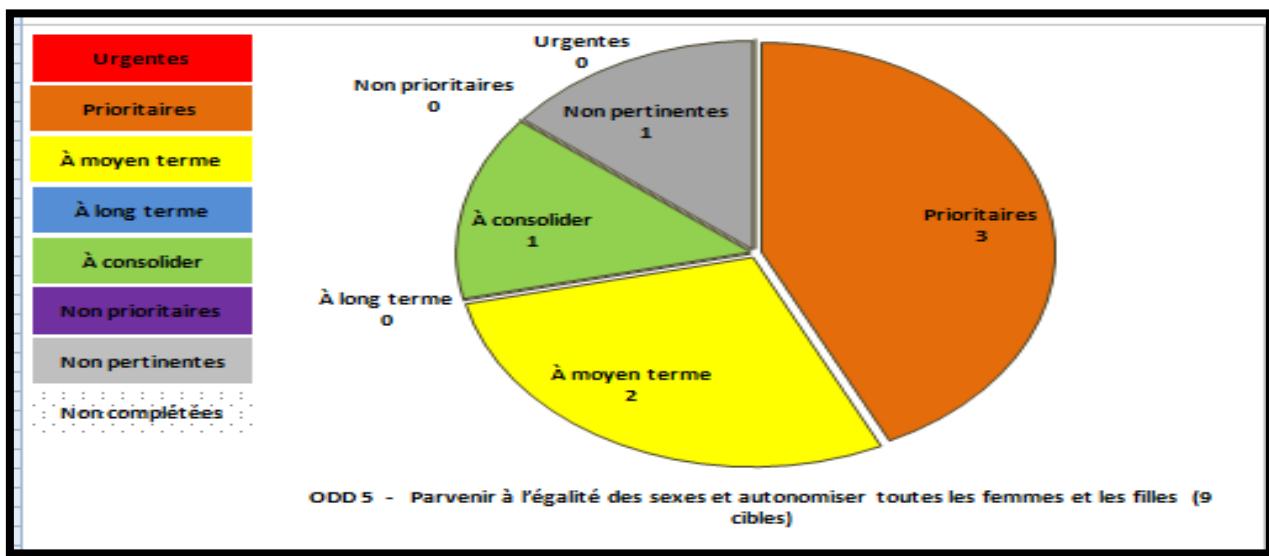
Concernant l'égalité selon le genre, la grille de priorisation des cibles des ODD, appliquée aux Parcelles Assainies, révèle que l'accent devra être mis sur les actions visant à réduire voire éliminer les violences faites aux femmes notamment en faisant jouer un rôle de premier plan aux « Badiénou Gokh »¹⁰.

De plus, il est ressorti que des actions hardies devraient être menées pour une plus grande autonomie des femmes et des jeunes filles notamment en prenant des mesures discriminatoires pour leur permettre d'intégrer les instances décisionnelles tant sur le plan décentralisé que déconcentré. Pour un développement inclusif et durable de la commune, il faudrait également accorder une importance particulière à la prise en compte des personnes vivant avec un handicap.

⁹ ODD 4 : Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

¹⁰ Personnes ressources vers qui l'on peut aller se confier et qui, dans la discréetion, peut aider à résoudre les difficultés. Généralement se sont des femmes d'âge mûr

Graphique 09: Priorisation des Cibles de l'ODD3 sur l'égalité des sexes



Source : GPC -ODD Commune des Parcelles Assainies, PDC durable 2020

D. Gouvernance locale

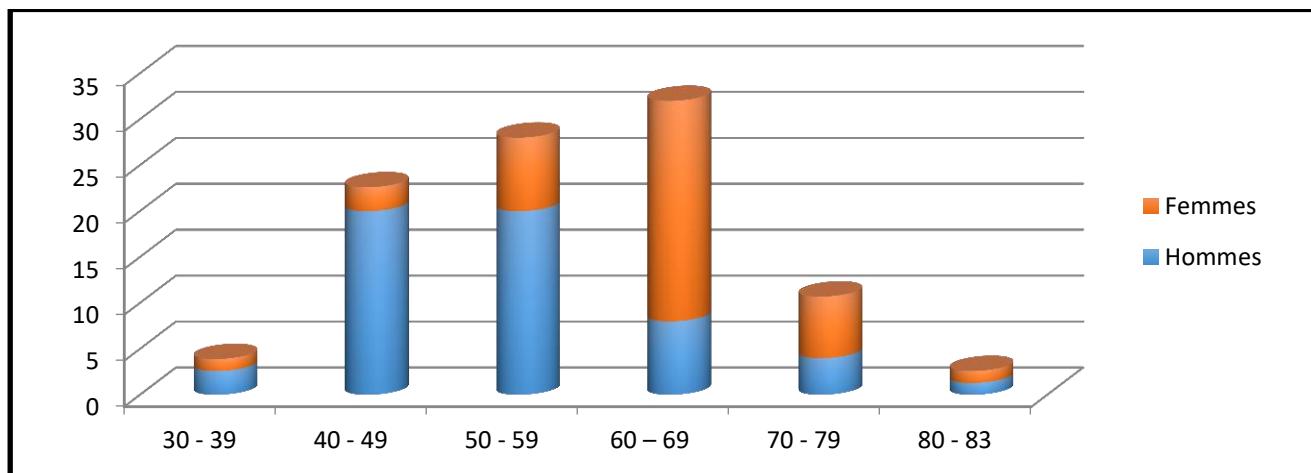
1. Gestion de la collectivité locale

a) Le conseil municipal

La loi en vigueur sur la parité au sein des conseils municipaux au Sénégal est appliquée aux Parcelles Assainies. Mais avec les listes proportionnelles dans le cadre des élections, il arrive souvent en cas de vacance d'un poste qu'une femme soit remplacée par un homme, le prochain sur la liste soit qui fait que dans le conseil municipal, la proportion d'homme (57%) est légèrement plus élevée à celle des femmes. La représentativité de la femme au sein des instances de prise de décision comme l'exécutif local constitue une opportunité pour faciliter la prise en charge de leurs besoins mais aussi la prise en compte de leur rôle dans le développement local durable.

- Répartition du Conseil Municipal selon le genre

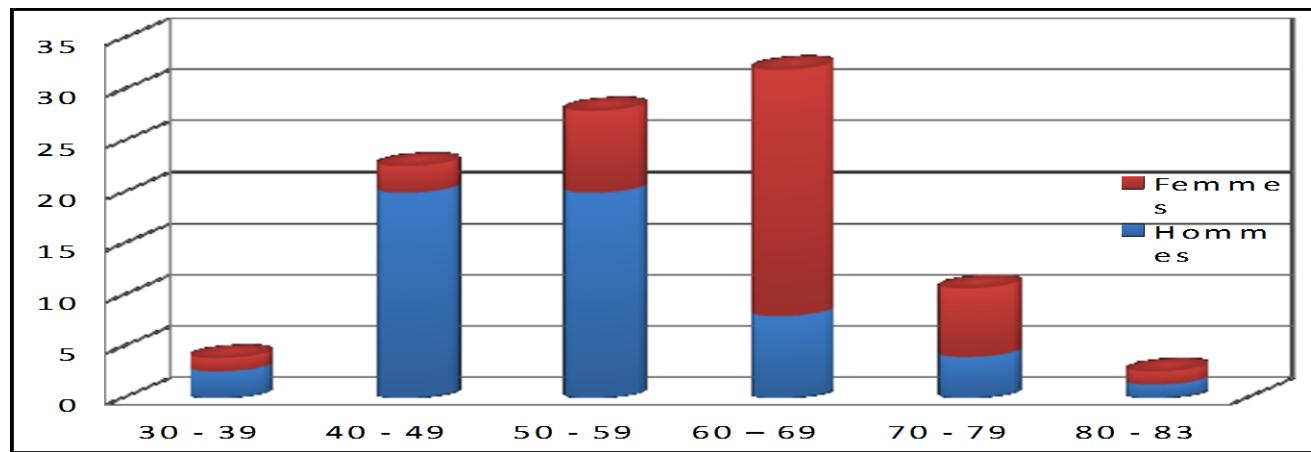
Graphique 10 : Répartition du Conseil Municipal selon le genre



Source : Diagnostic Institutionnel, PDC durable 2020

- Répartition du Conseil Municipal selon l'âge

Graphique 11 : Répartition du Conseil Municipal selon l'âge



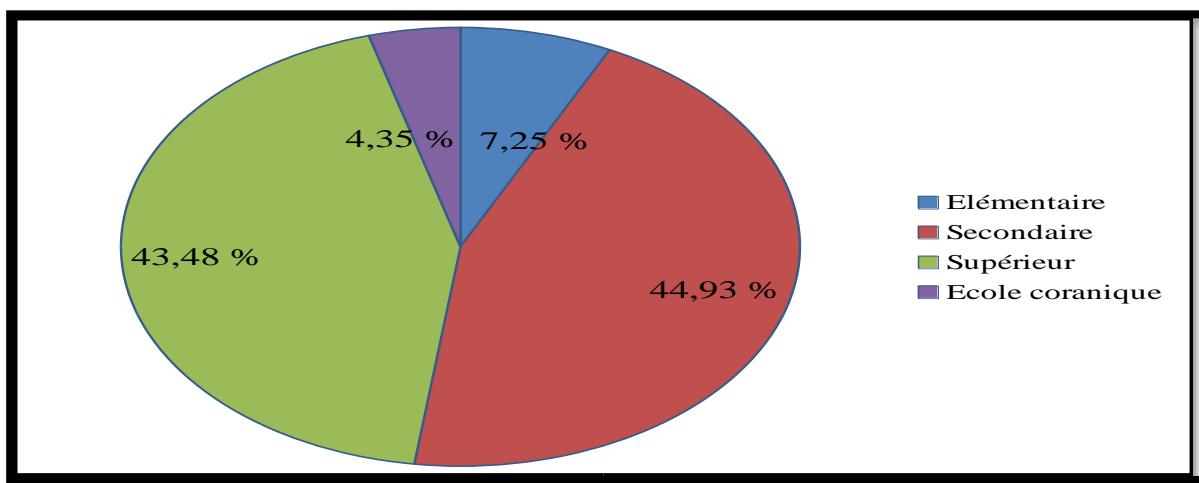
Source : Diagnostic Institutionnel, PDC durable 2020

La majorité des conseillers municipaux est âgée de 60 à 69 ans qui est la tranche d'âge dominante au sein du conseil. Plus de la moitié des femmes qui constituent le conseil municipal soit 55% est comprise dans cette tranche d'âge. On note également une dominance des personnes âgées avec 45% des conseillers qui ont plus de 60 ans et sont

majoritairement constitué par les femmes. En plus, 2,66 % du conseil ont entre 80 et 83 ans soit un homme et une femme. Seuls 4% des membres ont entre 30 et 39 ans et 32% ont moins de 50 ans. Toutefois, la majorité des hommes qui composent le conseil ont entre 40 et 59 ans. Le conseil municipal est donc composé majoritairement de personnes âgées entre 60 et 83 ans.

- Répartition du conseil municipal selon le niveau d'instruction

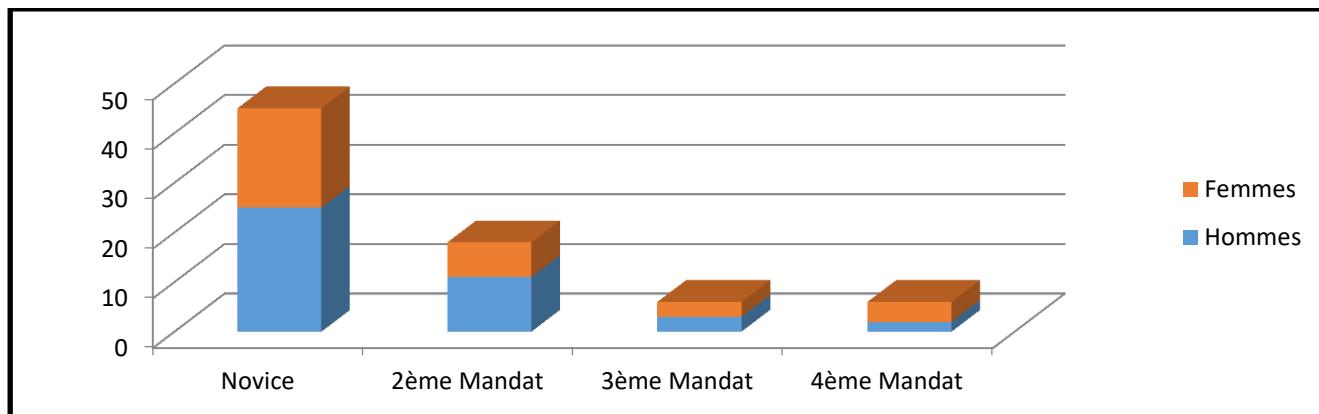
Graphique 12 : Répartition du Conseil Municipal selon le niveau d'instruction



Source : Diagnostic Institutionnel, PDC durable 2020

Le conseil municipal dispose d'un niveau d'étude assez élevé. On note une domination du niveau secondaire avec 45% suivi de 44% des membres qui ont effectué des études supérieures. Ce qui constitue près de 90% des membres. Toutefois, 4 % ont fréquenté l'école coranique et seul 7% se sont arrêtés au niveau primaire. Le niveau d'étude des membres du conseil est non seulement un atout dans l'exécution des tâches qui leurs sont assignées mais également dans la conduite des affaires communales surtout dans le cadre de la gestion durable de la commune.

Graphique 13 : Expérience du Conseil Municipal



Source : Diagnostic Institutionnel, PDC durable 2020

Malgré leur âge avancé, 40% des conseillers municipaux ont au moins une expérience dans un conseil municipal. Leur expérience peut constituer un atout qui peut être exploité d'autant plus que 16 % des conseillers ont plus de trois (03) mandats dans un poste similaire.

b) Les différentes commissions du conseil municipal

1. Commission Finances et affaires économiques
2. Commission Education, formation et insertion professionnelle
3. Commission Jeunesse, vie associative, information et tic
4. Commission Sante, prévention et hygiène publique
5. Commission Sports et loisirs
6. Commission Urbanisme, habitat, infrastructures et transport
7. Commission Environnement, développement durable et gestion du littoral
8. Commission actions sociales et économie solidaire
9. Commission culture, animation et promotion touristique
10. Commission Domaine, études et planification
11. Commission Genre, GPF et développement communautaire
12. Commission Relations extérieures et coopération décentralisée
13. Commission Alphabétisation, écoles coraniques et daaras modernes
14. Commission Commerce, artisanat et équipements marchands
15. Commission Affaires juridiques et administratives
16. Commission Affaires religieuses et lieux de culte
17. Commission Démocratie participative, conseil de quartiers et personnes âgées
18. Commission Organisation et affaires diverses

Le Conseil compte 18 commissions chargées de l'étude des questions relevant des compétences du Conseil Municipal. Les commissions aux Parcelles Assainies ne sont fonctionnelles que dans le cadre de l'élaboration du budget, contrairement aux différentes divisions mises en place par la mairie. Cette léthargie des commissions est occasionnée par les changements apportés par l'Acte 3 de la décentralisation. En effet, le Maire n'est plus le Président de toutes les commissions. Elles sont autonomes avec un Président et un vice-Président. Elles doivent donc elles-mêmes prendre des initiatives, convoquer des réunions, faire des propositions

c) Organigramme type de la commune des Parcelles assainies

L'organisation et la répartition des attributions entre les différents services de la Commune des Parcelles Assainies sont régies par les dispositions de l'arrêté municipal du 14 décembre 2020 portant adoption de l'organigramme-Type de la Commune Chef-Lieu de Département.

L'administration de la Commune des Parcelles Assainies comprend :

- Le cabinet du Maire ;
- Le Secrétariat Municipal et les services rattachés ;
- La Division de l'Administration Générale et des Finances ;
- La Division de l'Etat Civil ;
- La Division de la Planification et des compétences transférées ;
- La Division des Services Techniques ;

Sous l'autorité du Maire, le Secrétaire municipal est le chef des services administratifs de la Commune.

Tableau 26: Organigramme-Type de la commune des parcelles assainies

Section	Composition	Rôle
Le cabinet du maire	<p>1- Le Chef de Cabinet ;</p> <p>2- L'assistant du Maire ;</p> <p>3- Le chargé de Communication et des relations publiques</p>	<p>1- Il gère les activités politiques du Maire, et assure le suivi des relations entre le Maire, les Conseillers Municipaux, la Société Civile et les confessions religieuses.</p> <p>2- L'assistant est chargé de la réception, de l'enregistrement, de la ventilation et du classement du courrier de la Mairie ainsi que de la saisie des documents confiés par le Maire, d'annoncer les visites et les appels téléphoniques pour le Maire et toute autre tâche en lien avec son poste.</p> <p>3-Concevoir et exécuter le plan de Communication de la Commune ;</p> <p>Veiller également à définir des actions destinées à renforcer l'image de la Commune ;</p> <p>Etudier les dossiers de Communication à soumettre au Maire</p> <p>Assurer le lien entre la Commune et l'Extérieur dans le domaine de la Presse et de la Communication ;</p> <p>Elaborer et susciter des reportages sur l'Institution Municipale ;</p> <p>Il supervise et assure le suivi des activités de la Radio Municipale</p>
	1- Le secrétaire municipal	<p>1- Le Secrétaire Municipal est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer une mission générale d'organisation, d'impulsion, de coordination et de suivi/évaluation des services municipaux - De faciliter la liaison entre le Maire et les services administratifs et techniques de la commune, pour une bonne marche des tâches désignées et de la fluidité du partage de l'information ; - D'assurer le suivi des instructions du Maire et des actions des services municipaux, dans le respect des délais impartis ;

<p>Le Secrétariat Municipal et les services rattachés ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - De la préparation du budget de la Commune et du suivi de l'exécution budgétaire ; - D'assister le Maire à la préparation et la présentation au Conseil Municipal, du Budget, du Compte Administratif et de tous actes de gestion courante. - De suivre la comptabilité des deniers de la Commune - D'assurer la gestion du portefeuille de la Commune et est responsable du suivi de la participation de la Commune dans les différents établissements publics et dans les sociétés ; - Peut recevoir délégation de signature du Maire, conformément à l'article 5 du décret 2014-1222 du 24 septembre 2014 fixant le statut du Secrétaire Municipal. <p>2- Le bureau de l'informatique est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De superviser les projets d'acquittions et de déploiement des ressources informatiques et technologiques ; - De veiller au développement des projets logiciels et réseaux télécommunication en interne ; - De définir et de veiller à la mise en œuvre d'une stratégie des applications et des données informatiques ; - De gérer les sessions de formation en informatique ; <p>3- Le Bureau du Courrier sous la supervision du Secrétaire municipal est chargé de la centralisation et du traitement du courrier de la Commune et du Maire.</p> <p>A cet effet, il a pour rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer l'enregistrement et la distribution du Courrier arrivée ; - De procéder à l'enregistrement et à l'Envoi du Courrier départ ; - De gérer l'archivage et documentation de la Commune ; <p>4- Dirigée par un coordonnateur, la Cellule de Passation des Marchés Publics veille à la qualité des dossiers ainsi qu'au bon fonctionnement de la Commission des Marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examen préalable des dossiers ;
--	--

	4- La Cellule de Passation des Marchés Publics	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle a priori des marchés qui n'ont pas atteint les seuils de contrôle de la DCMP - Classement et archivages ; - Tenue du secrétariat de la CM ; - Suivi de la Performance ; - Etablissement des rapports annuels (article144 du code) - Recensement des besoins de formation sur les marchés publics.
La Division de l'Administration Générale et des Finances	1- Le Bureau des Finances, du Budget et de la Comptabilité des matières ; 2- Le Bureau du Personnel	1- Il est chargé : <ul style="list-style-type: none"> - Du traitement des salaires des agents ; - De la vérification des factures des Fournisseurs, et concessionnaires ; - De l'établissement des fiches d'engagements de dépenses et de leur suivi ; - De la certification des services faits ; - De la liquidation et de l'apurement des dépenses ; - De la tenue des registres de rattachement aux dépenses ; - De faire le suivi du Budget ; - De la comptabilité matière de la Commune ; - De la gestion du carburant ; - De la gestion du matériel de nettoiement ; - De la gestion du matériel de cérémonies ; - De la gestion des biens mobiles de la Commune ; - De la gestion des factures de l'eau, de l'électricité et du téléphone ; 2- Il est chargé : <ul style="list-style-type: none"> - Du traitement de toutes les offres et demandes d'emploi ; - De la gestion des dossiers administratifs du personnel et des recrutements ; - De la gestion des affectations, des mutations, et des congés du personnel ; - De la mise à jour du fichier du personnel et du contrôle des effectifs ; - De la gestion des carrières (avancements, reclassements, Reconversions, retraites etc.) ; - Du suivi des dossiers du personnel au niveau des Institutions sociales et de retraite ; - Du suivi médico-social du personnel ;

	3- Le Bureau des Recettes	<ul style="list-style-type: none"> - De la gestion des imputations budgétaires ; - De l'étude des expressions de besoins en personnel des différents Services ; - De la gestion de la formation du personnel ; <p>3- Il est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De gérer l'assiette fiscale des différents produits, droits, taxes, redevances et impôts de la Commune recouvrés par la Recette Perception Municipale Dakar Bourguiba ; - D'assister la Recette Perception Municipale dans le suivi et l'amélioration du recouvrement des recettes chaque fois que nécessaire ; - D'établir les documents de liaison avec la Recette Perception Municipale permettant à cette dernière de procéder au recouvrement dans les meilleures conditions des sommes dues par les contribuables au titre des Taxes municipales ; - L'installation des attributaires d'emplacements dans les marchés ; - La numérotation et l'identification des emplacements dans les marchés ;
La Division de l'Etat Civil	1- Le Bureau de l'Etat Civil	<p>1- Coordonner par un officier d'Etat Civil délégué, la division de l'Etat Civil est chargé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De recevoir toutes les déclarations (Naissances, Mariages, Décès etc....) ; - D'assurer l'enregistrement et la délivrance des actes d'état civil et actes divers ; - D'assurer la matérialisation et le renouvellement des actes (légalisation) ; - De conserver et de gérer les registres et imprimés d'état civil ; - D'établir des bilans trimestriels et annuels des actes d'état-civil ; - De veiller au paraphage des différents registres auprès du Tribunal ; - De la transmission annuelle des doubles des registres de naissance, de mariage et de décès au présent tribunal de Dakar
	2- le bureau des archives	2- il est chargé d'archiver les registres et imprimés d'état civil
	1- Le Bureau de	1- Il est chargé :

La Division de la Planification et des compétences transférées	la Planification, des Ressources naturelles et du Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - De la mise en œuvre d'un programme stratégique de planification des projets et programmes ; - De la mise en œuvre d'un programme de promotion des activités économiques ; - De la mise en œuvre d'un plan d'action environnemental ; - D'étudier et d'assurer la planification des Projets
	2- Le Bureau de l'Education, de la culture, de la Jeunesse et des Sports	<p>2- Il est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la mise en œuvre de la politique éducative, sportive et culturelle de la Commune en liaison avec les Services déconcentrés de l'Etat ; - De l'exécution de la politique municipale en matière de promotion et d'insertion des jeunes ; - De participer à la promotion et au développement de la vie associative et culturelle dans la Commune ; - De la planification de l'exécution du suivi et de l'évaluation du plan programme de la Commune ;
	3- Le Bureau de la Santé, de l'Hygiène et de l'Action sociale	<p>3- Il est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De l'exécution de la politique sanitaire, et de l'encadrement des populations pour une bonne hygiène ; - De mener à bien toute politique sociale confiée par le Maire ; - Du développement, de l'appui et de la coordination des actions de la Commune envers les groupements féminins, les personnes âgées, les GPF, les Artisans ou toute autre association ; - De gérer la politique de prévention et de l'hygiène Publique.
	1- Le Bureau de la voirie, des travaux, des réseaux, de l'entretien et la Maintenance	<p>1- Il est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'entreprendre ou de faire effectuer tous les travaux d'entretien de la Commune ; - De la gestion de la voirie municipale et des réseaux divers ; - Du désensablement de la chaussée, et du curage des grilles avaloirs ; - De l'entretien et la petite maintenance du réseau d'éclairage public ; - D'assurer le suivi des travaux confiés à des entreprises privées
	2- Le Bureau	<p>2- Il est chargé :</p>

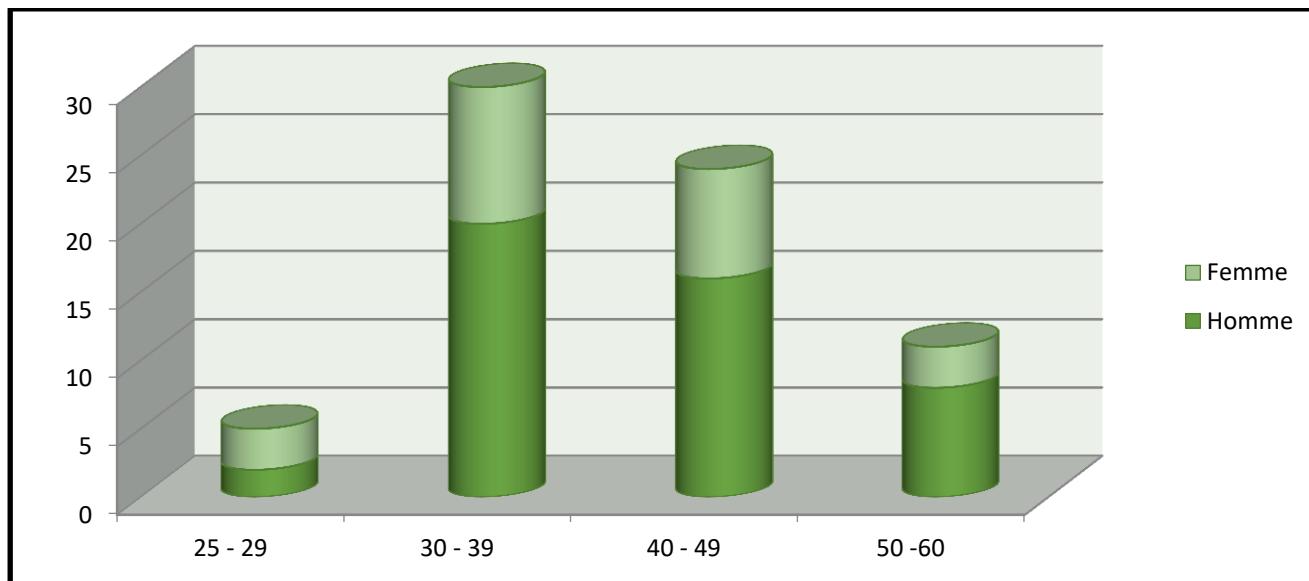
La Division des Services Techniques	des domaines, du Patrimoine et des Equipements marchants	<ul style="list-style-type: none"> - De la gestion des biens immeubles de la commune (infrastructures et équipements marchands) ; - De la gestion des dossiers d'urbanisme ; - De la gestion des bâtiments menaçant ruine ; - De la gestion du patrimoine de la commune ; - De veiller au respect des normes de sécurité des ERP <p>3- Il est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De l'aménagement et de la gestion des espaces verts ; - De la promotion d'un meilleur cadre de vie et de la gestion des inondations, du désencombrement et du désensablement de la voirie ; - Des opérations de nettoiement et de reboisement ; - De l'élaboration des plans directeurs d'urbanisme (PDU), des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), des plans d'urbanisme de détail des zones d'aménagement concertés (PUDZAC), de rénovation urbaine et de remembrement ; <p>4- Il est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer le contrôle des projets confiés aux entreprises privées. - De la préparation des marchés de travaux en relation le Secrétaire Municipal et de la Cellule de Passation des Marchés Publics ; - Du contrôle de la consommation des Services de l'eau et de l'électricité

Source : Diagnostic institutionnel, PDC durable 2020

d) Le personnel municipal

Il est constitué du Cabinet du Maire, des divisions et bureaux, ainsi que du personnel détaché dans les structures déconcentrées. Le personnel municipal des Parcelles Assainies est majoritairement composé d'hommes qui représentent 61%. On note une représentativité des femmes à hauteur de 39 %. Toutefois, il faut noter qu'aucune femme n'occupe un poste de Chef de division et elles n'occupent que 5 postes de Chef de Bureau sur les 23 que compte l'équipe municipale soit 21,74%, ce qui constitue une faible représentativité dans les postes les plus importants. Malgré les efforts consentis en matière de genre, des défis restent à être relevés pour intégrer encore plus les femmes dans les instances de prise de décision de la commune pour atteindre l'ODD 5 qui vise l'égalité des sexes.

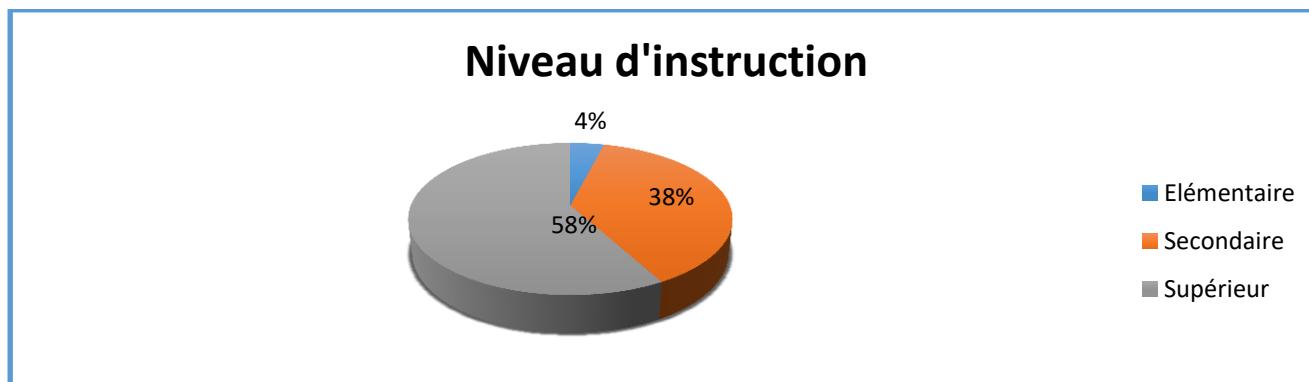
Graphique 14: Répartition du personnel municipal selon le genre et l'âge



Source : Diagnostic institutionnel, PDC durable 2020

Pour ce qui de l'âge, l'équipe municipale est principalement constituée de jeunes. La tranche d'âge 30 - 39 ans prédomine avec 42,86 %. Contrairement au conseil municipal, la moitié du personnel de la mairie soit 50 % est constitué de jeunes âgés de 25 à 39 ans et 34,29 % entre 40 et 49 ans. Ce qui montre qu'un peu plus de 84% ont moins de 50 ans. Près de 78% des chefs de divisions ont moins de 45 ans. L'analyse démontre ainsi qu'une équipe jeune et dynamique occupe les postes les plus importants. Seuls 15,71 % ont entre 50 et 60 ans.

Graphique 15: Répartition du personnel municipal selon le niveau d'instruction



Source : Diagnostic Institutionnel, PDC durable 2020

En plus de sa jeunesse, le personnel municipal a un niveau d'instruction élevé avec plus de la moitié soit 58 % qui ont fait des études supérieures et dont la majorité est en relation avec les postes qu'ils occupent. En complément, 38% du personnel sont de niveau secondaire. Seul 4% sont de niveau primaire. Ce niveau d'étude élevé est un atout qui entre en droite ligne avec l'Axe 2 du PSE qui vise et prône un « *capital humain de qualité* ». Il peut également constituer une opportunité à exploiter dans la mise en œuvre des stratégies de bonne gouvernance indispensables à une ville durable.

e) La gestion financière de la commune

Le Code Général des Collectivités (CGCL) définit, dans son article 71, la notion de commune comme étant une collectivité territoriale, personne morale de droit public. A cet effet il lui incombe la capacité de mobiliser les ressources financières nécessaires à l'exécution de ses propres activités. Avec l'avènement de la décentralisation, la gestion des ressources financières demeure l'un des points centraux de la gestion de la collectivité territoriale. A cet effet, le CGCL a prévu le cadre d'utilisation du budget, principal instrument de gestion financière. Le budget de la Commune est constitué des recettes et des dépenses déterminées comme suit :

- ❖ Les recettes : constituées des recettes de fonctionnement et des recettes d'investissement
- ❖ Les dépenses : composées des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

Tableau 27: Evolution du budget les 05 dernières années

ANNEE	RECETTES			DEPENSES		
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
2015	1 262 000 000	658 000 000	1 920 000 000	986 000 000	649 000 000	1 635 000 000
2016	803 813 835	118 162 373	921 976 208	1 022 997 826	136 377 786	1 159 375 612
2017	1 746 000 000	512 163 413	2 258 163 413	1 746 000 000	494 000 000	2 240 000 000
2018	1 602 113 810	412 287 546	2 014 401 356	1 626 359 260	415 859 648	2 042 218 908
2019	1 619 335 324	431 554 009	2 050 889 333	1 623 309 755	412 554 009	2 035 863 764

Source : Secrétariat Municipal des Parcelles Assainies, PDC 2020.

L'exécution du budget montre un déséquilibre entre les recettes enregistrées et les dépenses effectuées au cours d'une même année. Il est noté que les dépenses de fonctionnement sont, chaque année, supérieures aux recettes de fonctionnement à l'exception de l'année 2017 où l'équilibre entre ces deux rubriques a été respecté. Avec un pic en 2017, les recettes de fonctionnement ont enregistré une baisse de 143.886.190 F CFA en 2018. Les dépenses de fonctionnement en 2016, 2018 et 2019 sont supérieures aux recettes enregistrées les mêmes années. La part accordée au fonctionnement représente 78 % du budget en 2017 et près de 80% en 2018 et 2019. Cette situation laisse présager que des efforts doivent être faits pour réussir la mobilisation des ressources financières en interne pour une gestion optimale de la finance locale. Selon la Banque Mondiale, il faudrait arriver au moins à 25 % d'investissement pour qu'un budget puisse être qualifié de « budget de développement », ce qui n'est pas le cas pour les Parcelles Assainies, où le fonctionnement l'emporte de loin sur les investissements.

2. Dynamique organisationnelle

La dynamique organisationnelle est importante dans le développement communautaire et la gouvernance locale. Au niveau de la Commune des Parcelles Assainies, les organisations sont plus ou moins diversifiées, les plus représentatives étant les associations ou réseaux d'associations, le CEDAF, le Conseil communal des Enfants, la Cellule d'Appui aux Personnes âgées.

a) Le Centre d'Assistance et de Formation pour la Femme (CEDAF)

En 2006, en collaboration avec le Ministère de la Femme, de l'Enfance et de la Famille, l'Etat du Sénégal a mis en place progressivement des infrastructures communautaires appelées Centres d'Assistance et de Formation pour la Femme. A ce jour, le Centre National d'Assistance et de Formation pour la Femme (CENAF) coordonne 11 Centres Départementaux d'Assistance et de Formation pour la Femme (CEDAF) dont celui du Département de Dakar situé aux Parcelles Assainies. Le CEDAF est un centre d'expression et de formation pour l'ensemble des femmes de la Commune. Il représente un cadre d'épanouissement et de conceptualisation de leurs projets. Il sert à former et renforcer les capacités des femmes afin d'améliorer leur bien-être et constitue un levier de relance économique et de promotion féminine.

Les missions du CEDAF sont:

- Former les femmes et les jeunes filles en éducation pour la santé en vue de réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infantile ;
- Former les femmes en hygiène alimentaire afin d'améliorer la santé des familles ;
- Former les femmes en gestion de l'environnement pour préserver la santé des familles ;

- Relever le taux d'alphabétisation des femmes en vue d'améliorer leur auto-prise en charge et celle des membres de la famille ;

Les thématiques développées pour la formation des jeunes filles sont :

- Teinture, Sérigraphie, Artisanat,
- Restauration Pâtisserie
- Coupe, Couture, Confection
- Informatique, Bureautique
- Entreprenariat.

Les modules de formation pour les femmes sont les suivantes :

- Accompagnement en gestion axée sur les résultats (GAR),
- Dynamique organisationnelle, leadership, plaidoyer et négociation, bonne gouvernance,
- Transformation agro-alimentaire,
- Elaboration et gestion de projets/recherche de financement
- Budget participatif sensible au genre,
- Gestion financière,
- Droits humains.

Parallèlement à ces formations, des activités de sensibilisation et de stratégies avancées sont développées dans les thèmes suivants : le VIH/SIDA, la santé de la reproduction, la malnutrition, les droits humains, les maladies hivernales, le cancer du sein et du col de l'utérus, le diabète etc. Le CEDAF joue un rôle de centre d'incubation pour le RAFPA et l'Association des Badiénou Gokh des Parcelles Assainies.

b) L'Association des Badiénou Gokh des Parcelles Assainies

Les Badiénou Gokh jouent un rôle important dans le développement communautaire, la prise en charge des femmes et filles vulnérables ainsi que leur épanouissement et leur bien-être, comme prôné dans l'ODD3¹¹. Les Badiénou Gokh sont constituées de femmes de confiance bénévoles qui conseillent, accompagnent et orientent les femmes et filles en matière de vie sexuelle, en planification familiale, en santé de la mère et de l'enfant.

L'association des Badiénou Gokh des Parcelles Assainies a été créée en 2009 et compte 71 membres. Son siège social se trouve au CEDAF des Parcelles Assainies à l'Unité 24. Son objectif est de soutenir et d'assister les femmes en situation de précarité. Elle appuie et accompagne les femmes durant la période pré et postnatale. Les Badiénou Gokh des Parcelles Assainies jouent un rôle incontournable dans le respect des CPN, l'abandon des accouchements à domicile et prodiguent des conseils surtout aux jeunes mamans sur les

11 ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge

soins à donner aux enfants de moins de 05 ans. Elles servent aussi d'intermédiaires dans les quartiers, entre les familles, entre les femmes, les jeunes filles et leurs maris, entre la population et les structures de santé. Elles jouent un rôle de médiation dans la gestion des violences et conflits conjugaux.

Les activités les plus importantes de l'association sont les visites à domicile (VAD), l'information et la sensibilisation, le suivi médical des personnes vulnérables, les causeries et débats. En plus, les membres de l'association bénéficient de formation en saponification et en transformation de fruits, légumes et céréales locales en collaboration avec le CEDAF.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19, les badiénou Gokh ont été à l'avant-garde de la riposte. En effet, elles ont été très engagées dans la sensibilisation sur le port du masque et le respect des gestes barrières.

c) Le Réseau des Associations Féminines des Parcelles Assainies (RAFPA)

Créé en mai 2010, le Réseau des Associations Féminines des Parcelles Assainies (RAFPA) est un centre d'aide et de formation de la femme, situé au CEDAF des Parcelles Assainies à l'Unité 24. Il compte en son sein 120 associations. Il a pour objectif de participer à la promotion et au développement de la femme.

Ses activités sont diversifiées et tournent principalement autour de la sensibilisation sur la santé, l'hygiène, l'environnement, la culture, le développement, le viol, la mendicité etc., l'alphabétisation, le soutien aux Daaras, l'assistance aux couches défavorisées, la formation, la transformation de fruits, légumes et céréales locales, la restauration, la fabrication de savons, le perlage, entre autres. Les associations qui composent le réseau pratiquent des activités génératrices de revenus facilitées par les formations reçues.

d) L'Association des Handicapés des Parcelles Assainies (AHPA)

L'Association des Handicapés des Parcelles Assainies est une structure créée en mai 2014. Membre de la Fédération Sénégalaise des Associations des Personnes Handicapées, elle vise la promotion et la défense des droits et intérêts des personnes en situation de handicap afin de ne plus être marginalisée par la société. Elle regroupe en son sein des personnes vivant avec tout type de handicap à savoir un handicap moteur, visuel, auditif ainsi que de personnes atteintes de trisomie 21. Elle compte actuellement 64 membres dont 75 % constitués de femmes avec 20 % d'enfants et adolescents. Leurs âges varient entre 13 et 60 ans avec une domination de la tranche d'âge 30-50 ans.

Les principales missions de l'association sont : la mise en place et l'accompagnement de micro-projets économiques, la sensibilisation sur la situation des personnes vivant avec un handicap, la sensibilisation pour la scolarisation des enfants en situation de handicap, la lutte contre la mendicité, les pires formes de travail et les violences faites aux enfants

handicapés. Elle a pour objectifs de promouvoir et défendre les droits des personnes en situation de handicap, d'exploiter le potentiel de chaque membre dans le but du développement de l'association et de la collectivité et de faire le plaidoyer pour disposer d'un centre de formation des personnes vivant avec un handicap.

Leurs activités sont diversifiées malgré le manque de moyens et leur arrêt momentané dû à la pandémie de la Covid19. Depuis sa création, elle mène diverses activités dont les principales sont :

- La sensibilisation sur le droit à la scolarisation des enfants vivant avec un handicap
- L'identification et l'inscription dans les écoles élémentaires ordinaires d'enfants vivant avec un handicap ainsi que leur suivi scolaire
- L'orientation et l'accompagnement des membres pour l'obtention de la carte d'égalité des chances et des avantages y afférents
- La sensibilisation sur la prévention des IST, la contraception et le dépistage du VIH/SIDA
- L'organisation de formations et de renforcement de capacités des membres en collaboration avec le CEDAF.

L'Association, en partenariat avec Plan International entre 2015 et 2019 dans le cadre de l'éducation inclusive, a réussi à inscrire dans les écoles primaires 26 enfants en situation de handicaps âgés de 07 à 12 ans. La difficulté réside maintenant dans leur maintien à l'école du fait des constructions et aménagements non adaptées à certain handicap.

e) Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le Conseil Municipal des Enfants de la Commune des Parcelles Assainies est une structure éducative citoyenne qui a pour objectif :

- de former les enfants élus parmi les gouvernements scolaires des établissements de la commune à mieux connaître leurs droits et leurs devoirs,
- de former les enfants élus parmi les gouvernements scolaires des établissements de la commune à la notion d'engagement.

C'est un cadre d'échange et de dialogue entre les enfants d'une part et entre les enfants et le conseil municipal de la commune d'autre part.

Le Conseil Municipal des Enfants a pour vocation de leur permettre un apprentissage à la citoyenneté, une sensibilisation au civisme et à l'engagement par leur familiarisation aux processus démocratiques (vote, liberté d'expression, respect des institutions, etc.) mais aussi par la gestion de projets initiés et menés par les enfants eux-mêmes. Ils sont les porte-paroles de leurs camarades des différentes écoles qu'ils représentent au CME.

f) La Cellule d'Appui aux Personnes Agées (CAPA)

La Cellule d'Appui aux Personnes âgées est une association de personnes du troisième âge constituée d'hommes et de femmes vivant aux Parcelles Assainies. Elle a été créée en 2016 pour constituer un cadre d'échange, d'appui, de solidarité et d'orientation des personnes âgées pour leur prise en charge et leur épanouissement dans la communauté. Elle compte plus de 200 membres de plus de 60 ans. Malgré l'absence de subventions et le manque de moyens financiers, elle tente tant bien que mal d'organiser certaines activités comme des conférences, des sensibilisations et surtout des orientations vers des structures à vocation sociales, des demandes d'aide aux bonnes volontés pour la consultation et la prise en charge médicale des personnes âgées dans le besoin.

La vulgarisation de cette initiative pourrait jouer un rôle majeur pour l'atteinte de l'ODD3 sur la prise en compte de tous les âges en matière de santé et de bien-être.

QUATRIEME PARTIE : PROJECTION SCHEMATIQUE ET SOUS PROGRAMMES PAR AXE

IV. QUATRIEME PARTIE : PROJECTION SHEMATIQUE ET SOUS PROGRAMME PAR AXE

A. Perspectives de Développement Durable des Parcelles Assainies

La phase de diagnostic participatif a été l'occasion pour les populations de la Commune des Parcelles Assainies de mener des réflexions sur les maux qui gangrènent l'évolution des différents secteurs de développement. Cette étape a aussi permis aux populations de prendre conscience de la nécessité d'une prise en charge des contraintes et aussi d'une valorisation des atouts dont disposent la Commune. Les acteurs se sont appuyés sur ce diagnostic pour faire une planification participative afin de déterminer la vision stratégique de la Commune. En plus de cette vision, les populations ont déterminé avec l'appui des outils du développement durable développés par l'IFDD, des axes stratégiques, des objectifs et des actions capables de résoudre les problèmes identifiés suivant des délais réalistes et en fonction des ressources mobilisables dans le temps.

1. La vision de développement des Parcelles Assainies à l'horizon 2025

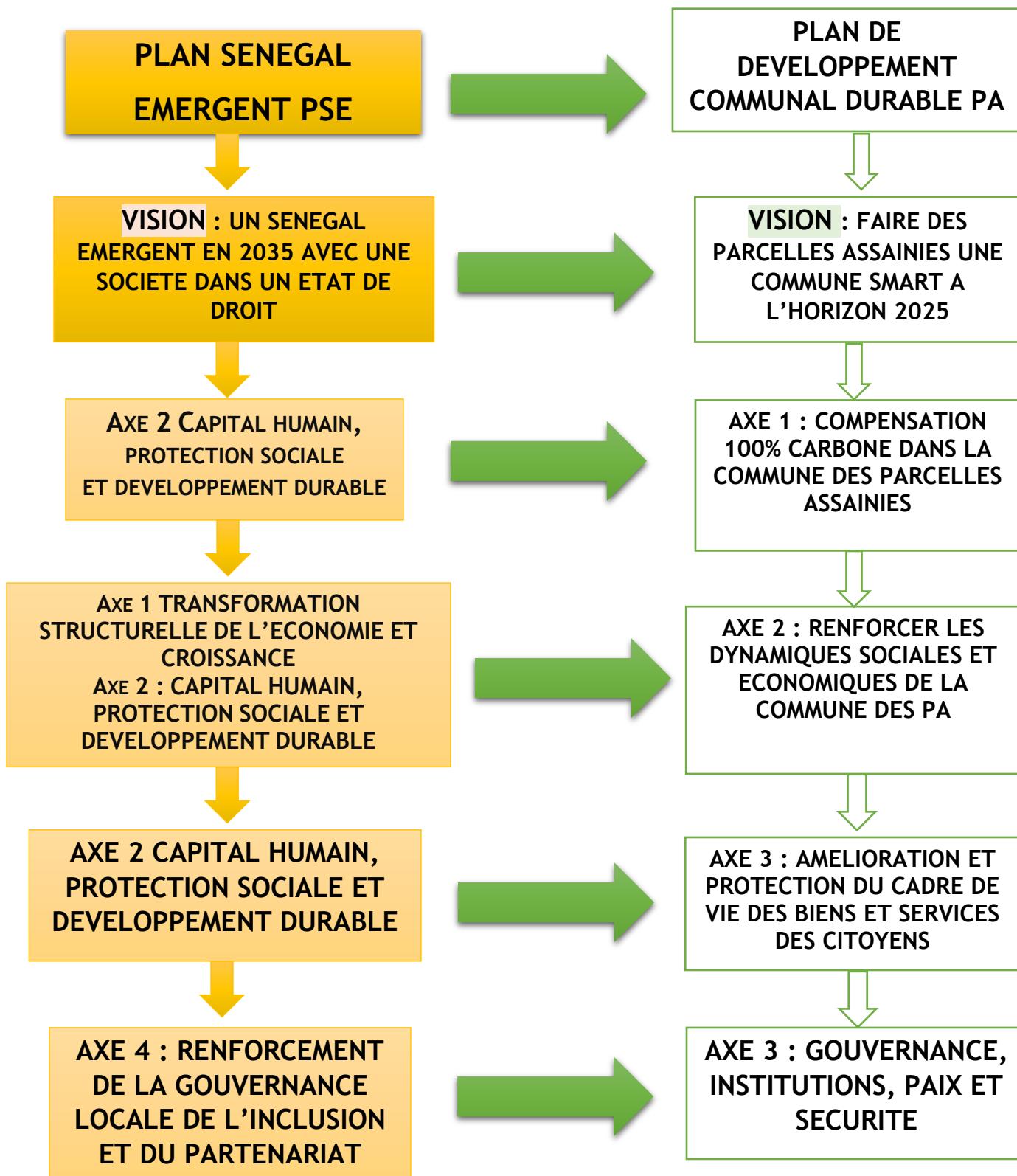
La vision de la Commune se décline comme suit : « **Faire des Parcelles assainies une commune smart (durable) à l'horizon 2025** ».

Cette vision indique le regard que la Commune porte sur son devenir et indique les leviers d'intervention majeurs capables d'aider à rendre la vision possible. Elle s'articule au Plan Sénégal Emergent (PSE) et à l'Acte 3 de la décentralisation. Cette vision d'une commune durable compte relever les défis :

- du développement durable qui ne « laisse personne de côté -LNOB¹² »
- L'insuffisance d'accès aux services sociaux de base des populations
- Une bonne gouvernance qui met l'accent sur les solidarités territoriales (intercommunalité) et sur les solidarités collectives (dialogue entre les communes) tout en exigeant, de tous les acteurs, une culture de la transparence et des actions synergiques.

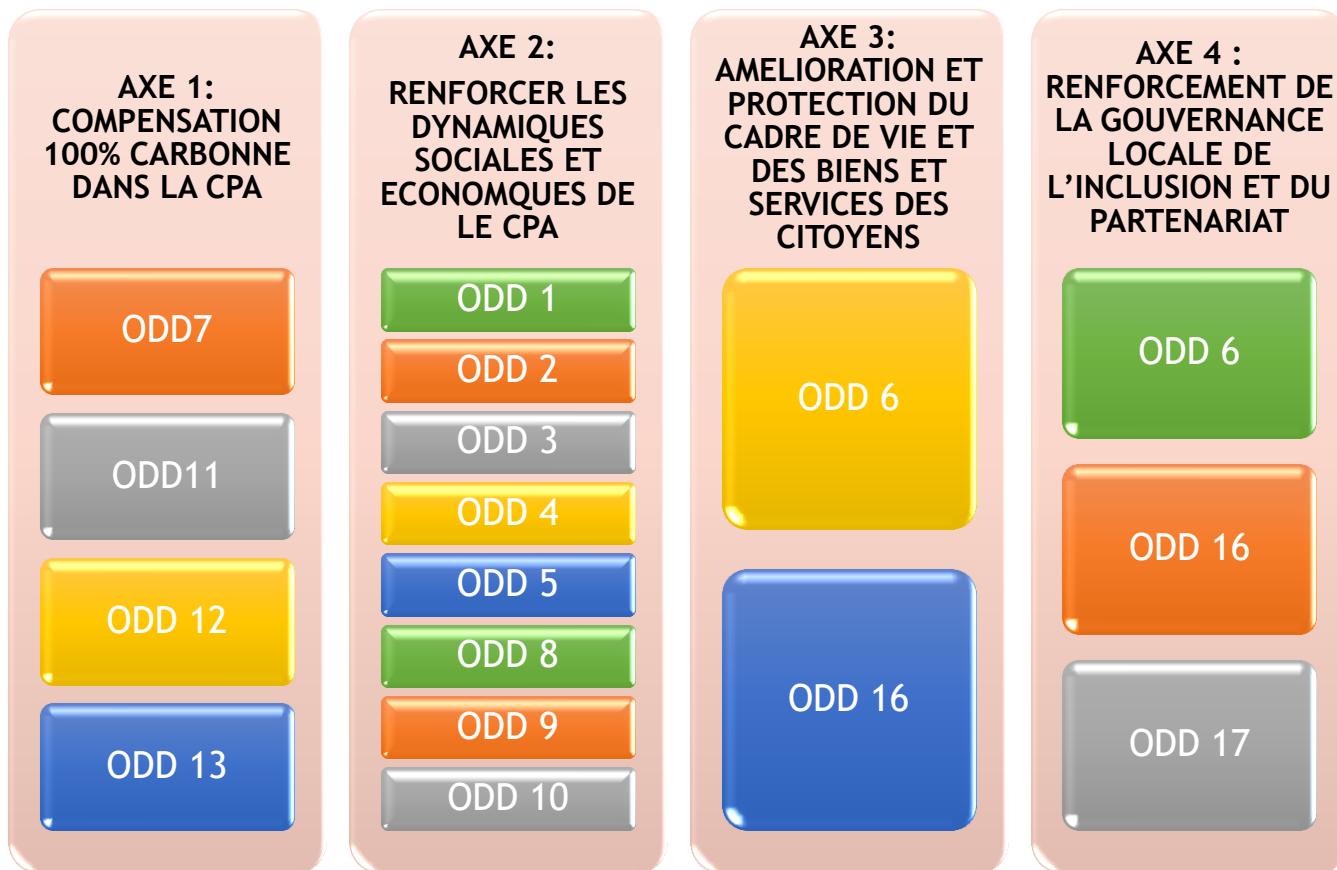
¹² Leave no one behind

B. Projection Schématique du PDC des Parcelles Assainies au PSE et aux ODD



C. Lien entre le PDC-d et les objectifs du développement durable (ODD)

VISION : ERADIQUER LA PAUVRETE, PROTEGER LA PLANETE, GARANTIR LE PARTENARIAT, LA PROSPERITE ET LA PAIX POUR TOUS



D. Analyse de la performance des dimensions du DD aux Parcelles Assainies

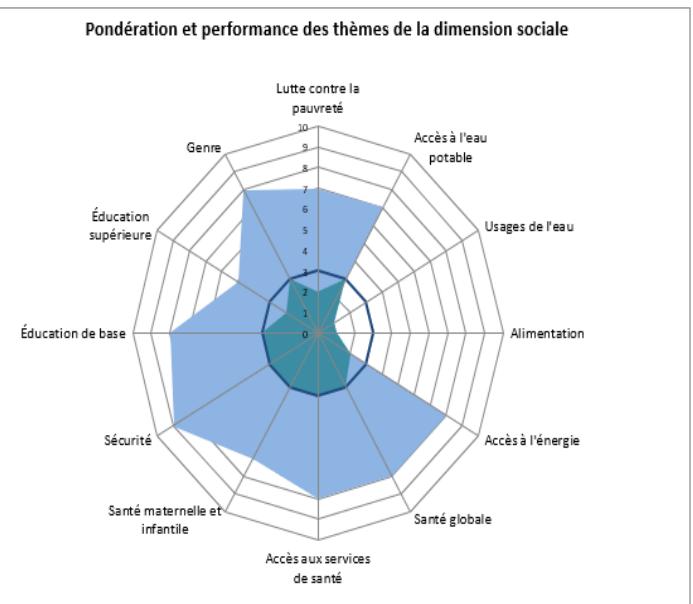
En se basant sur les éléments de diagnostic participatif, la population a fait ressortir ses priorités et proposée ses propres actions pour la prise en compte de toutes les dimensions du développement durable dans la planification du PDC durable. La Grille d'analyse du développement durable simplifiée (GADD-S) a permis d'évaluer le niveau de prise en compte des dimensions du développement durable par les actions proposées.

1. Dimension sociale

La performance de la commune sur la dimension sociale montre que les actions proposées dans le PDC durable prennent en compte tous ces aspects. En effet, avec des pondérations comprises entre 8 et 9, l'accès à l'énergie, l'amélioration de la qualité de l'éducation, le renforcement de l'offre de santé globale, la sécurité des biens et des personnes et la prise en compte effective de la dimension genre constituent une grande priorité pour les populations. Les actions proposées sont donc à pérenniser. Il ressort également que les enjeux liés à l'eau et à l'alimentation sont des enjeux à long terme pour l'atteinte de ces objectifs. Toutefois, même si l'éducation supérieure n'est pas une compétence transférée aux communes, les PA doivent agir dans ce sens à travers des actions de plaidoyer pour une amélioration de l'accès à une formation professionnelle de qualité.

Graphique 16 : Pondération et performance des thèmes de la dimension sociale

DIMENSION SOCIALE			
THEMES	Pondération	Performance	Priorité
Lutte contre la pauvreté	2	7	Pérenniser
Accès à l'eau potable	3	7	Pérenniser
Usages de l'eau	1	0	Enjeux long terme
Alimentation	1	0	Enjeux long terme
Accès à l'énergie	2	8	Pérenniser
Santé globale	3	8	Pérenniser
Accès aux services de santé	3	8	Pérenniser
Santé maternelle et infantile	3	7	Pérenniser
Sécurité	3	9	Pérenniser
Éducation de base	3	8	Pérenniser
Éducation supérieure	2	5	Agir
Genre	3	8	Pérenniser



Source : GADD-S appliquée aux Parcelles Assainies, PDC durable 2020

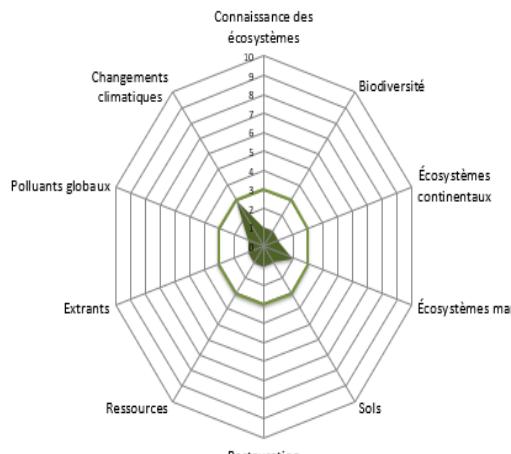
2. Dimension écologique

La commune des PA est peu dotée en matière de ressources naturelles d'où la note de 0 en matière de performance. En effet, sa seule ressource est une façade maritime de 1,5km² ouverte sur la grande côte. La pêche n'est pas pratiquée dans la zone et la plage est interdite à la baignade. Ainsi, du point de vue écologique, ce qui s'applique au contexte des PA est l'adaptation aux changements climatiques et la lutte contre l'érosion côtière. Avec une pondération de 9, la planification montre que les actions prioritaires du PDC durable prennent effectivement en compte cette dimension à travers la fixation du sable marin par le reboisement d'une bande de filaos, mais également l'adoption de comportement éco responsables et la prise en compte des ODD dans tous les niveaux de planification. Toutefois, même si la pêche n'y est pas pratiquée, la commune peut réagir à travers des actions liées à une exploitation dans le long terme des ressources marines en veillant à la protection de l'écosystème marin.

Graphique 17 : Pondération et performance des thèmes de la dimension écologique

DIMENSION ÉCOLOGIQUE			
THÈMES	Pondération	Performance	Priorité
Connaissance des écosystèmes	1	0	Enjeux long terme
Biodiversité	1	0	Enjeux long terme
Écosystèmes continentaux	1	0	Enjeux long terme
Écosystèmes marins	2	0	Réagir
Sols	1	0	Enjeux long terme
Restauration	1	0	Enjeux long terme
Ressources	1	0	Enjeux long terme
Extrants	1	0	Enjeux long terme
Polluants globaux	1	0	Enjeux long terme
Changements climatiques	3	9	Pérenniser

Pondération et performance des thèmes de la dimension écologique



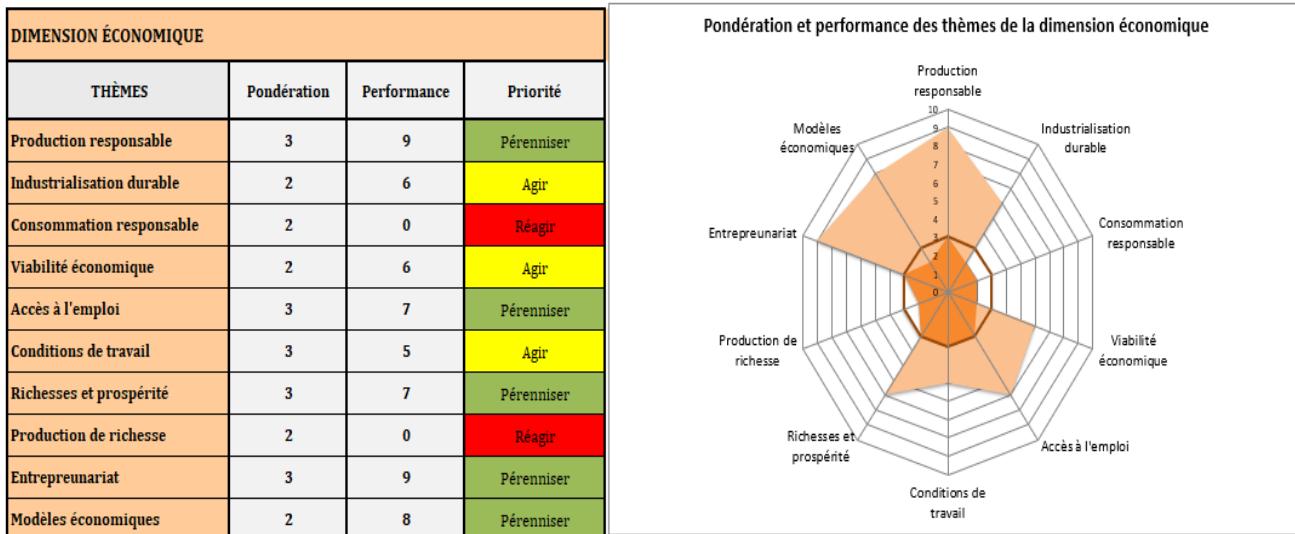
Source : GADD-S appliquée aux Parcelles Assainies, PDC durable 2020

3. Dimension économique

En matière de performance économique, la commune enregistre des points forts comme des points faibles sur lesquels elle doit agir quant à la prise en compte de cette dimension dans le PDC durable. Les actions proposées et priorisées par les populations montrent une bonne prise en compte de l'entreprenariat à travers la création d'un environnement adéquat et de la facilitation de l'accès aux financements. Toutefois, la commune doit réagir pour une consommation responsable, une meilleure viabilité économique et la mise

en place de mécanismes pour faciliter l'accès aux moyens de production de richesses. Des actions doivent aussi être menées pour améliorer les conditions de travail dans la commune en luttant contre les inégalités et en insistant sur la protection des travailleurs à travers le respect du code du travail.

Graphique 18 : Pondération et performance des thèmes de la dimension économique

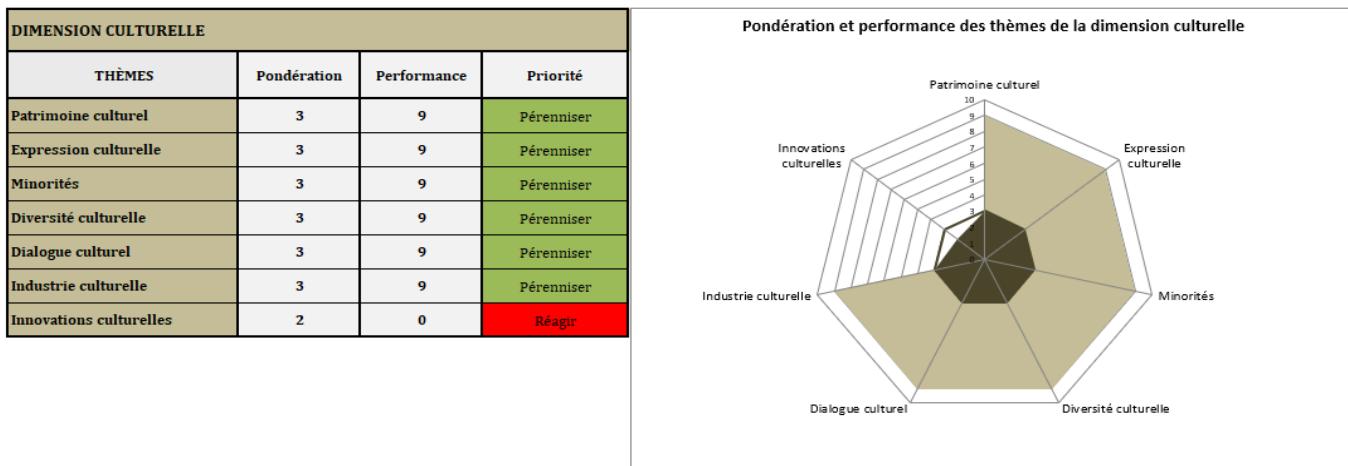


Source : GADD-S appliquée aux Parcelles Assainies, PDC durable 2020

4. Dimension culturelle

La dimension culturelle est bien prise en compte dans le PDC durable avec les actions prioritaires proposées dans la planification. La diversité culturelle est un atout que la commune compte bien exploiter pour accentuer le rôle de la culture dans le développement communautaire. Cependant, les PA doivent effectuer des efforts pour mettre en place des innovations culturelles capables de participer au développement économique de la localité tout en profitant équitablement à l'ensemble des parties impliquées. Une bonne performance de la dimension culturelle jouera un rôle prépondérant dans l'attractivité de la commune avec un développement du tourisme culturel.

Graphique 19 : Pondération et performance des thèmes de la dimension culturelle

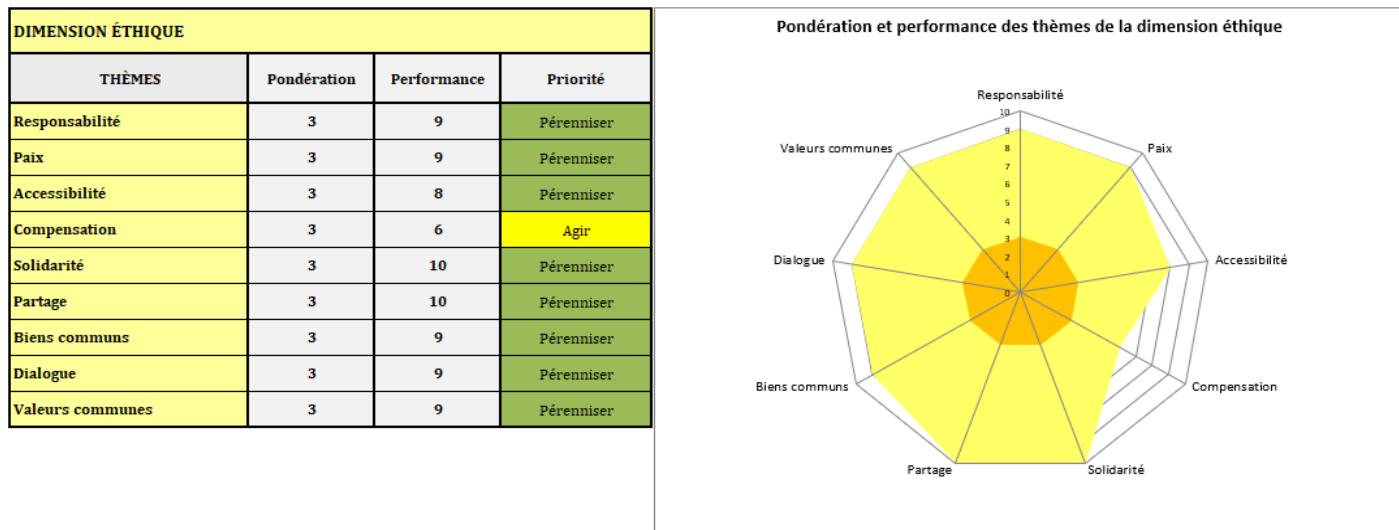


Source : GADD-S appliquée aux Parcelles Assainies, PDC durable 2020

5. Dimension Ethique

Pour une bonne prise en compte de l'éthique dans la politique locale des PA, les populations accordent une importance à sa prise en compte dans la planification ; d'où la bonne performance de ce domaine dans le document. Le partage, le dialogue, la solidarité, la paix sont des atouts que la commune compte exploiter et pérenniser. Toutes les actions du PDC durable prennent en compte la dimension éthique pour une meilleure cohésion sociale, gage d'un développement durable. En traitant les priorités exprimées par la population, la mise en œuvre du PDC durable devra agir sur les mécanismes de compensation pour toute personne ou entités affectées par les actions de développement planifiées dans le document.

Graphique 20 : Pondération et performance des thèmes de la dimension Ethique

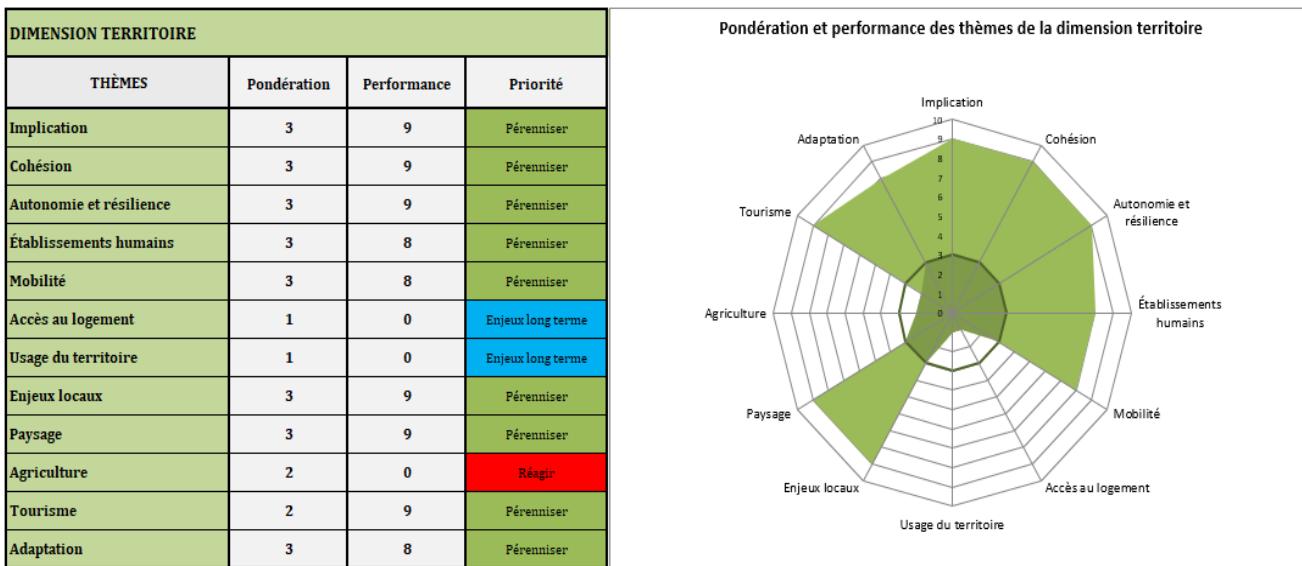


Source : GADD-S appliquée aux Parcelles Assainies, PDC durable 2020

6. Dimension Territoire

Les actions prévues dans ce domaine permettront à la commune de réaliser une exploitation durable du territoire. L'évaluation par les populations de cette dimension au regard des actions identifiées par les populations montre une bonne performance dans le domaine de la mobilité, de la cohésion, de la résilience et de l'adaptation des établissements humains. Ces actions sont donc à pérenniser. Dans le contexte des PA, l'accès au logement est un enjeu à long terme du fait des contraintes liées à l'épuisement de la réserve foncière de la commune. Des stratégies d'adaptation sont donc à prévoir pour répondre dans le long terme aux besoins d'accès à un logement sûr et à des coûts abordables. Même si l'agriculture n'y est pratiquée que par intermittence, la commune doit faire des efforts pour une production éco responsable avec la promotion d'une agriculture bio qui limite au maximum les effets néfastes sur l'environnement.

Graphique 21 : Pondération et performance des thèmes de la dimension Territoire

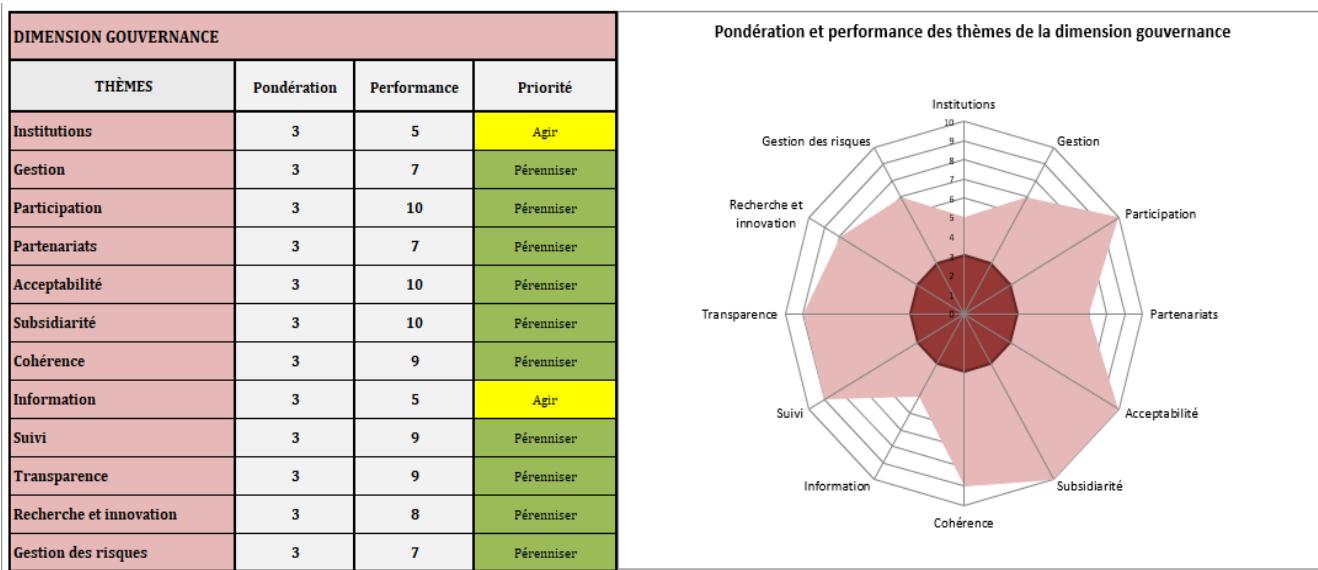


Source : GADD-S appliquée aux Parcelles Assainies, PDC durable 2020

7. Dimension Gouvernance

La commune des PA veut être un modèle de bonne gouvernance. Pour atteindre cet objectif, l'analyse des propositions prioritaires de la population montrent une bonne performance en matière de pratiques de bonne gouvernance dans la planification du PDC durable. La performance se traduit par des pondérations allant de 9 à 10 en matière de transparence, d'inclusion, de partenariat, de recherches, de cohérence et d'innovations. D'où la nécessité de les pérenniser. Néanmoins, pour une meilleure performance en matière de bonne gouvernance, la planification doit agir sur les institutions à travers la mise en place de mécanismes et d'instruments pour l'amélioration de l'efficacité des institutions et le caractère inclusif de leurs activités. Des efforts doivent également être faits pour l'accès à une information de qualité au plus grand nombre, y compris la société civile.

Graphique 22 : Pondération et performance des thèmes de la dimension Gouvernance



Source : GADD-S appliquée aux Parcelles Assainies, PDC durable 2020

8. Résumé par rapport aux différentes dimensions

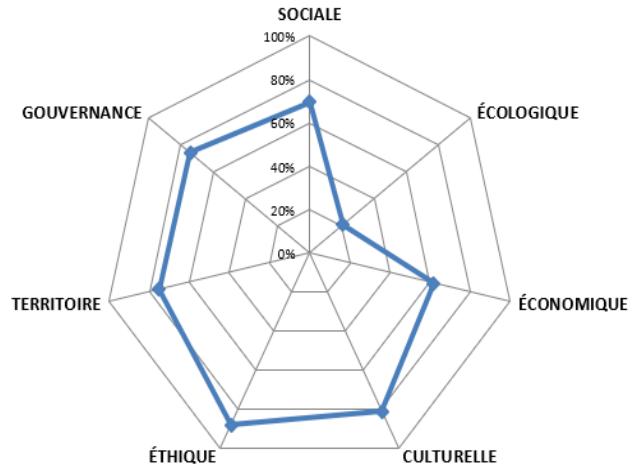
Le graphique ci-dessous montre le résultat de l'application de la GADD-S aux réalités du contexte des PA. L'analyse du schéma démontre le niveau de prise en compte dans le PDC des différentes dimensions clés du développement durable à savoir les dimensions sociale, écologique, économique, culturelle, éthique, territoire et gouvernance. La pondération moyenne montre que les actions prioritaires proposées par les populations elles-mêmes répondent aux résultats attendus des ODD pour faire des PA une commune durable. La dimension écologie montre une pondération de 21% dans sa prise en compte dans le PDC du fait de l'absence de ressources forestières ou de cours d'eau dans la commune. La seule ressource écologique de la commune est la façade maritime de 1,5km.

Toutes les autres dimensions présentent une pondération de plus de 60% ; ce qui signifie que les actions prioritaires proposées par la population prennent effectivement en compte les ODD dans la planification.

Graphique 23 : Performance des dimensions du développement durable

Projet :	Stratégies de développement de la Commune des Parcelles Assainies		
Date :	19 et 20 novembre 2020		
DIMENSION	Pondération moyenne	Performance moyenne	État de la situation
SOCIALE	2,4	70%	Satisfaisante
ÉCOLOGIQUE	1,3	21%	Problématique
ÉCONOMIQUE	2,4	62%	Satisfaisante
CULTURELLE	2,9	81%	Excellent
ÉTHIQUE	3,0	88%	Excellent
TERRITOIRE	2,5	75%	Satisfaisante
GOUVERNANCE	3,0	74%	Satisfaisante
Performance générale en termes de développement durable		Satisfaisante : PSPP à optimiser	

Performance des dimensions du développement durable



Source : GADD-S appliquée aux Parcelles Assainies, PDC durable 2020

E. Programmes par Axe de Développement

1. AXE 1 : FAIRE DES PARCELLES ASSAINIES UNE COMMUNE SOBRE EN EMISSION DE CARBONE

L'axe 1 du Plan de Développement communal Durable (PDCD) sera articulé autour de 4 ODD notamment l'ODD 7, 11, 12 et 13 sur l'utilisation d'une énergie propre à un cout abordable, de faire des parcelles assainies une communauté durable, de sensibiliser la population sur une production et une consommation responsable et afin de limiter au maximum les émissions de gaz à effet serre. Aussi il répond à l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent (PSE) notamment la ligne d'action concernant l'environnement et le développement durable. L'atteinte de ces résultats se fera autour de deux programmes essentiels : Le Programme de Réduction des Emissions de Carbone (PREC) et le Programme d'Augmentation du niveau de Séquestration de carbone dans la commune (PASC).

a) Programme de Réduction des émissions de carbone (PREC)

Le programme de réduction des émissions de carbone est l'un des volets essentiels dans la politique de développement durable de la commune des parcelles assainies. Il est articulé autour de 2 projets que sont : (i) un projet de promotion de l'efficacité énergétique, et (ii) un projet de promotion de l'utilisation des énergies propres.

Les objectifs, les résultats et les indicateurs de performance sont détaillés ainsi :

Tableau 28 : Matrice des objectifs du PREC

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Réduire les émissions de carbone par la promotion de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies propres	<ol style="list-style-type: none"> Promouvoir l'efficacité énergétique Promouvoir l'utilisation des énergies propres au quotidien

Tableau 29 : Matrice des résultats et des indicateurs de performance

Résultats attendus	Indicateurs de performance
1.1 : 80% des équipements électroménagers utilisées sont faiblement énergétivores (au moins de classe A+) 1.2 : la quasi-totalité des points lumineux sont les lampes ultra basses consommation (LED).	- le nombre d'équipement de classe A+ utilisés dans la commune - le nombre d'unités sociodémographique qui utilise les lampes LED
2.1 :D'ici 2025 toutes les institutions publiques sont connectées aux énergies renouvelables 2.2 :50% de la puissance énergétique consommé par la population est fournie par les énergies renouvelables	- Le nombre d'institutions publiques ayant comme source énergétique les énergies renouvelables - le pourcentage d'énergie renouvelable consommé par la population

b) Le Programme d'augmentation du niveau de séquestration de carbone dans la commune (PANSC)

Le programme de séquestration de carbone est une réponse pertinente à la problématique des émissions de gaz à effet de serre dans la commune des parcelles assainies qui se veut une commune durable. Ce programme est articulé autour de deux projets que sont : (i) projet de reverdissement de la commune des parcelles assainies et (ii) projet de lutte contre l'érosion côtière.

Ces deux projets sont articulés autour des objectifs, résultats et indicateurs de performance suivants :

Tableau 30 : Matrice des objectifs du PANSC

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Augmenter le niveau de séquestration carbone dans la commune avec le reboisement et la lutte contre l'érosion côtière	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire des parcelles assainies une ville verte et durable 2. Lutter considérablement contre l'érosion côtière

Tableau 31 : Matrice des résultats et des indicateurs de performances

Résultats attendus	Indicateurs de performance
1.1 : le Reverdissement de la commune est effectif 1.2 : La commune dispose d'aménagements paysagers avec un système d'entretien efficace	- 500 eq ha sont reboisés dans la commune - au moins 100km de plantes ornementales plantées d'ici à 2025
2.1 : la bande de filaos est réhabilitée 2.2 : l'amélioration et la séquestration de carbone sont effectives	- la superficie de filaos planté - la quantité de CO2 séquestré dans le sol

2. AXE 2 : RENFORCER LES DYNAMIQUES SOCIALES ET ECONOMIQUES LA COMMUNE DES PA

L'axe 2 est arrimé à l'axe 1 et 2 du PSE notamment la transformation de l'économie structurelle et croissance et le capital humain, la protection sociale et le développement durable. Concernant les ODD, l'axe 2 permettra de répondre aux objectifs suivants : ODD 1 (Absence de Pauvreté), ODD 2 (Faim zéro), ODD 3 (Bonne santé et bien-être), ODD 4 (Education de qualité et inclusive), ODD 5 (Egalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 9 (Industrie innovation et infrastructure) et ODD 10 (Inégalités réduites).

Son objectif est l'amélioration des moyens d'existence et des conditions de vie de la population des Parcelles Assainies (PA). Pour y parvenir, cette composante sera articulée autour de 3 programmes :

a) Programme d'Amélioration de l'accès aux services sociaux de base (PASB)

Ce programme vise l'amélioration des moyens d'existence des populations notamment en faisant en sorte que tous les Parcellois bénéficient d'un accès universel à des services de santé et d'action sociale de qualité sans aucune forme d'exclusion. De plus, il sera fait de sorte que les habitants de la commune puissent bénéficier d'une formation et/ou d'une éducation inclusive et de qualité. Ceci afin de faire en sorte que le développement socio-économique de la commune tire profit de son dividende démographique. Ainsi, ce programme sera articulé autour de deux projets que sont : (i) le Projet de promotion de l'accès à tous les parcellois à une éducation de qualité dans un cadre pacifique et (ii) le projet de renforcement de l'accessibilité de tous les parcellois à un service de santé de qualité.

Ces deux projets sont articulés autour des objectifs, résultats et indicateurs de performance suivants

Tableau 32: Objectifs stratégiques du PASB

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'accès à tous les parcellois à une éducation de qualité dans un cadre pacifique - Renforcer l'accessibilité à tous les parcellois à un service de santé de qualité 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenter la capacité de l'offre éducationnelle (préscolaire, le primaire et le moyen) -2. Faciliter l'accès à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur 3. Promouvoir une éducation inclusive 4. Réhabiliter et mettre aux normes les structures sanitaires dans la commune 5. Faciliter l'accès aux services de santé

Tableau 33 : Matrices des résultats attendus et des indicateurs de performance

Résultats attendus	Indicateurs de performances
<ul style="list-style-type: none"> 1.1 : l'offre en éducation préscolaire publique est renforcée 1.2 : le nombre des salles de classes dans les écoles primaires et collèges a augmenté 1.3. Toutes les écoles disposent de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite 2.1 : la commune dispose d'un centre d'incubation en insertion professionnelle 2.2 : l'accès à la formation professionnelle et supérieure est facilité 	<ul style="list-style-type: none"> 1 : le nombre de classes préscolaire construites 2 : le nombre de classes construites ou réhabilitées dans l'élémentaire et le moyen 2 : Nombre d'écoles disposant de rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite 3 : le nombre de centre réalisé 4 : le nombre de bourses octroyé
<ul style="list-style-type: none"> 3.1 : les structures sanitaires de la commune sont réhabilitées 3.2 : le plateau technique est aux normes 4.1 : l'offre de services de santé est diversifiée 4.2 : l'assurance santé est généralisée 4.3 : la CMU est effective à 100% dans les établissements de santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> 1 : le nombre de structures sanitaires réhabilité 2 : le nombre de structures sanitaires aux normes 3 : Nombre de sages-femmes par structure de santé 4 : le pourcentage de la population ayant une assurance maladie (nombre d'adhésion aux mutuelles de santé) 5 : taux de couverture de la CMU

b) Programme Promotion d'une économie locale durable (PELD)

Ce programme a pour objet le renforcement de la création de richesse dans la commune afin d'accroître les possibilités d'offre d'emploi et de revenus décents dans la commune. Pour y arriver les actions seront articulés autour de deux projets que sont : (i) l'amélioration de l'environnement des affaires dans la commune (ii) projet de promotion de l'économie verte

Ces deux projets sont articulés autour des objectifs, résultats et indicateurs de performance suivants :

Tableau 34: Objectifs stratégiques du PELD

Objectifs stratégiques	Objectif opérationnel
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'environnement des affaires dans les parcelles assainies - Promouvoir l'économie verte 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des mécanismes de financement accessible à tous - Favoriser l'auto emploi - Promouvoir l'économie circulaire - Promouvoir les modes de production et de consommation durable

Tableau 35 : Matrice des résultats et des indicateurs de performance

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>2 : Mettre en place un crédit municipal qui satisfait à plus 85% les besoins en financement exprimés par les porteurs de projets de la Commune</p> <p>3 : l'auto emploi devient une réalité dans la commune</p>	<p>1 : le nombre de micro entreprise créées dans la commune</p> <p>2 : le volume de financement octroyé</p> <p>3 : le nombre d'emploi créé</p>
<p>1 : des systèmes de production circulaire sont mis en place</p> <p>2 : la population adopte les nouveaux modes de production et de consommation durable</p>	<p>1 : le nombre d'unité de production circulaire</p> <p>2 : taux d'adhésion aux nouveaux modes de production et de consommation</p>

c) Programme de Promotion du potentiel culturel (PPPC)

Le programme de Promotion du Potentiel Culturel vise à renforcer la dynamique sociale et le développement communautaire. Aujourd’hui, le développement durable ne se limite plus au triptyque économie, écologie et social. D’autres dimensions y sont maintenant prises en compte notamment la gouvernance, l’éthique, les territoires et la culture. La diversité culturelle constitue un potentiel et un important levier de développement et d’inclusion, d’où sa prise en compte dans le développement durable. Ce programme tourne autour de trois projets essentiels à savoir (i) le Projet de Valorisation de l’industrie culturelle de la commune, (ii) le Projet de reconstruction du centre culturel des PA et (iii) le Projet de relance de la radio municipale de la commune

Tableau 36: Objectifs stratégiques du PPPC

Objectifs stratégiques	Objectif opérationnel
<ul style="list-style-type: none"> -Valoriser le potentiel culturel de la commune - Renforcer les infrastructures socioculturelles des PA - Dotter la commune des parcelles d'une radio municipale 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des activités culturelles annuelles -Accompagner les artistes à préserver leurs œuvres - Mettre en place un fond d’accompagnement pour la redynamisation du RACPA - Reconstruire le centre culturel de l’Unité 17 - Faire de la radio un outil de développement au service des populations - Promouvoir le brassage socio culturel des populations

Tableau 37 : Matrice des résultats et des indicateurs de performance

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>1 : Des manifestations de promotion culturelle sont organisées tous les ans</p> <p>2 : Les artistes bénéficient d'un accompagnement et d'une orientation pour la protection de leur œuvre</p> <p>3 : Le « Parcélle des Arts » est organisé tous les 02 ans en collaboration avec la Mairie</p> <p>4 : Le RACPA bénéficie d'un fond d'accompagnement pour la mise en œuvre de ses plans d'action</p> <p>5 : La CPA dispose de sa radio municipale</p> <p>6 : la radio devient un outil de développement au service des populations et de la municipalité</p>	<p>1 : Nombre de manifestations culturelles organisées chaque année</p> <p>2 : Nombre d'artistes dont les œuvres sont protégés</p> <p>3 : Montant alloué au RACPA/an</p> <p>4 : Nombre de « Parcélle des Arts » organisé</p> <p>5 : Part du budget alloué à la culture</p> <p>6 : la fréquence de la radio est disponible et accessible</p> <p>7 : les émissions émises à travers la radio</p>
<p>1 : Le centre socioculturel de l'Unité 17 est reconstruit et fonctionnel</p> <p>2 : Le centre socio culturel bénéficie d'aménagements pour accès aux personnes à mobilité réduite</p>	<p>1: 01 centre construit et fonctionnel</p> <p>2 : Nombre de rampes d'accès aménagés dans le centre</p>

3. AXE 3 : AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET PROTECTION DES BIENS ET SERVICES DES CITOYENS

L'axe 3 du PDCD met l'accent sur l'amélioration du cadre de vie et l'accroissement des biens et des services aux citoyens. Il est arrimé à l'axe 2 du PSE et concerne les ODD 6 et l'ODD 16. Cet axe sera articulé autour de 4 programmes essentiels.

a) Programme d'Amélioration de l'environnement urbain (PAEU)

Le programme d'amélioration de l'environnement urbain des parcelles assainies aura en son sein cinq grands projets à savoir : (i) un projet d'élaboration d'un Plan d'Urbanisme de détail (PUD), (ii) projet de pavage, (iii) un projet d'amélioration de la signalétique dans la commune, (iv) projet de construction d'un Building administratif et (v) projet de modernisation de la gare routière.

Tableau 38: Objectifs stratégiques du PAEU

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un Plan d'Urbanisme de Détail (PUD) - Paver les axes de la commune - Améliorer la signalétique dans toute la commune - Construire un building administratif - Moderniser la gare routière 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un comité de réalisation d'un plan d'aménagement urbain - démarrage des travaux de pavage dans la commune - Implanter et renforcer la signalétique dans toute l'étendue de la commune - démarrer la construction d'un building administratif - démarrer la modernisation de la gare routière

Tableau 39 : Matrice des résultats attendus et des indicateurs de performance

Résultats attendus	Indicateurs de performance
1 : un document de Plan d'Urbanisme de Détail efficace et efficient est disponible	1 : le comité d'élaboration du plan 2 : les rapports 3 : le PUD final
2 : tous les axes de la commune sont pavés	1 : nombre d'axes pavés 2 : nombre de kilomètre de pavage
3 : Toute l'étendue de la commune dispose d'une signalétique	1 : le nombre de nouvelle signalétique disponible 2 : le nombre de signalétique rénové
4 : Un building administratif fonctionnel est construit	1 : les cahiers de charges 2 : les appels d'offre 3 : les livrables
5 : la gare routière est modernisée	1 : le nombre d'espace de stationnement 2: le nombre de véhicule qui la fréquente

b) Programme d'Accroissement des infrastructures ludiques et sportives (PAILS)

Comme le dit l'adage, « il faut un esprit sain dans un corps sain » c'est pourquoi il est mis en place un programme d'accroissement des infrastructures ludique et sportive. Ce programme qui a priori peut avoir comme cible les associations des jeunes et les associations sportives, doit intéresser tous les parcellois sans exclusifs des ainées aux enfants. Il est articulé autour de 2 projets : (i) projet de construction d'un complexe multisport aux parcelles assainies, (ii) un projet de mise en place d'un fond de dotation pour les associations sportives et ludiques et (iii) Projet d'implantation d'un centre de formation sportive et culturelle

Tableau 40 : Objectifs stratégiques du PAILS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le sport à travers une infrastructure multifonctionnelle aux parcelles assainies - Accompagner les associations sportives et ludiques à travers un fonds d'aide dédié - Faciliter la formation à travers un centre de formation sportive et culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un complexe multi-sport aux parcelles assainies - Mettre en place un mécanisme de subvention aux associations et autres organisations des jeunes - construire un centre de formation sportive et culturelle

Tableau 41 : Matrice des résultats attendus et des indicateurs de performance

Résultats attendus	Indicateurs de performance
1 : un complexe multisport fonctionnel et accessible à tous est disponible 2 : tous les sports pratiqués disposent d'un endroit pour les entraînements 3 : Des compétitions sont organisées tous les ans	1 : nombre de types de sport pratiqué 2 : nombre de membre 3 : nombre de compétitions organisées/an
1 : un fond de dotation dédié aux associations sportives et ludiques est disponible 2 : un comité de gestion du fond est mis en place	1 : part dans le budget 2 : somme effectivement décaissée 3 : rapport du comité
1 : un centre de formation sportive et culturel est disponible	1 : cahiers de charges 2 : livrables 3 : nombre de formation disponibles 4 : nombre de personnes formées par an

c) Programme de gestion et de valorisation des déchets (PGVD)

Ce programme va constituer un volet important dans la politique d'assainissement et de valorisation des déchets solides et liquides de la commune. En effet, il répond à une préoccupation locale longtemps soulevée par la population. Il sera articulé autour de deux projets essentiels (i) projet de valorisation des déchets solides et (ii) projet de gestion des eaux usées et des déchets liquides.

Tableau 42: Objectifs stratégiques du PGVD

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
- promouvoir le tri et la valorisation des déchets solides dans la commune - améliorer et encadrer la gestion des eaux usées et des déchets liquides	- mettre en place des systèmes de tri et de valorisation des déchets à tous les niveaux - mettre en place une stratégie locale d'assainissement et de gestion des déchets liquides

Tableau 43 : Matrice des résultats attendus et des indicateurs de performance

Résultats attendus	Indicateurs de performance
1 : la population des parcelles assainies est formée/sensibilisée sur le système de tri des ordures 2 : un système de recyclage des déchets est adopté	1 : nombre de personnes ayant bénéficié de la formation sur le système de tri des déchets 2 : quantité d'ordures triées par mois 3 : nombre d'unités de valorisation des déchets 4 : quantité de déchets valorisée/recyclés
1 : une stratégie de gestion locale des eaux usées et des eaux pluviales est mise en place 2 : tous les égouts et caniveaux de la commune sont rénovés 3 : la capacité des canaux d'évacuation des eaux usées est augmentée	1 : pourcentage de ménages concernés 2 : fréquence de curage des caniveaux 3 : nombre d'égouts et de caniveaux aménagé 4 : nombre de canaux dont le diamètre est augmenté

d) Programme de Protection des biens et services des citoyens (PBSC)

Ce programme vise à renforcer la sécurité des biens et services des citoyens. La recrudescence de la violence notée ses dernières années justifie la pertinence de ce programme. Il sera articulé autour de deux projets : (i) projet de renforcement des équipements sécuritaires et (ii) projet de mis en place d'une police municipale

Tableau 44 : Matrices objectifs stratégiques du PBSC

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
-renforcer les équipements de sécurité sur toute l'étendue de la commune - Promouvoir la sécurité à travers le retour de la police municipale	- Doter toutes les rues et ruelles de la commune d'un éclairage public optimum -mettre en place des vidéos surveillances dans les grands axes - organiser des sessions de formations en EPI et en techniques de prévention - mettre en place un comité local de veille - faciliter le retour de la police municipale

Tableau 45 : Matrice des Résultats attendus et des indicateurs de performance

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> - l'éclairage public généralisé est effectif dans la commune - des vidéos surveillances sont installées au niveau des grands axes - formation de la population en EPI et en systèmes de prévention - un dispositif d'alerte est mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux poteaux électriques installés - nombre de vidéos surveillance - nombre de session de formation - nombre de lampes fonctionnelles - fréquence de rondes par jour du comité de veille
<ul style="list-style-type: none"> - la police municipale est remise en place et fonctionnelle - un comité local de veille est mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'arrestations par mois - taux de couverture de la localité - nombre d'agressions/mois dans la commune avant le retour de la police municipale - nombre d'agressions/mois dans la commune après le retour de la police municipale

4. AXE 4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'INCLUSION ET DU PARTENARIAT

Cet axe qui est transversal vise à faire en sorte que les Parcellois puissent être informés du management de leur terroir afin qu'ils puissent mieux y participer et surtout qu'ils puissent dans la transparence assurer un contrôle citoyen de l'action publique. A cela s'ajoute la volonté de ne laisser personnes en rade (LNOB) dans la conduite des affaires de la cité. Pour terminer, vu que les ressources nécessaires pour faire des Parcelles une commune durable ne pourront pas uniquement provenir du budget de la commune, il sera recherché un partenariat fort pour y parvenir. Ainsi, cet axe sera arrimé à l'axe 2 du PSE et concerne les ODD5, ODD16 et l'ODD17. Cet axe sera articulé autour de 3 programmes essentiels

a) Programme Genre et Équité Sociale (PGES)

Le programme genre et équité sociale est un aspect essentiel de la politique de développement local définie par la population. Ce programme a pour but une meilleure intégration des femmes et des groupes vulnérables dans la définition et la conduite des actions de développement. Il cible les femmes, les personnes vivant avec un handicap et les jeunes. Il est articulé autour des projets suivants (i) projet de réduction des inégalités dans parcelles assainies, (ii) projet d'inclusion des personnes à mobilité réduite

Tableau 46 : Matrice des objectifs du PGES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la réduction des inégalités dans la commune - Renforcer la dynamique organisationnelle et participative dans la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des mécanismes de protection sociale visant à réduire les inégalités - Mettre en place un dispositif visant une meilleure implication des populations dans la gestion de la collectivité

Tableau 47 : Matrice des Résultats attendus et des indicateurs de performance

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> - un fonds destiné au soutien des personnes vulnérables est mis en place - une meilleure inclusion des personnes vivant avec un handicap est effective 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes ou d'associations de femmes financées/an - Nombre de personnes vivant avec un handicap ou d'associations de personnes vivant avec un handicap financées/an - Pourcentage d'infrastructure publique ayant fait des aménagements prenant en compte la mobilité des personnes vivant avec un handicap - Nombre infrastructures sociales fonctionnelles dans la commune - Pourcentage de femmes intégrées dans les instances de prise de décision de la commune - Pourcentage de personnes vivant avec un handicap intégrées dans les instances de prise de décision de la commune
<ul style="list-style-type: none"> - les populations sont concertées dans les grandes décisions de la commune - un dispositif de remontée des plaintes fonctionnel est mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de rencontres de concertations organisées - niveau de représentativité de toutes les couches dans les rencontres de concertations - nombre plaintes reçus ayant fait l'objet de traitements satisfaisants

b) Programme de Promotion du partenariat et la coopération décentralisée (PPCD)

Ce programme est l'outil de promotion de l'attractivité territoriale. Son rôle consistera à élaborer et opérationnaliser la stratégie marketing territoriale et de communication de la Commune dans le but d'intéresser les partenaires économiques qui pourraient intéresser les autres Collectivité locales ou étrangers mais aussi et surtout les Partenaires Techniques et Financiers qui appuient les initiatives de développement local. Il sera articulé autour des projets suivants : (i) projet de partenariat et d'intercommunalité, (ii) projet de promotion du marketing territorial

Tableau 48 : Matrice des objectifs du PPCD

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le partenariat et l'intercommunalité - Promouvoir un marketing territorial 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une matrice d'assistance et de synergie sur le plan du développement socio-économique - Mettre en place un dispositif communicationnel sur l'attractivité de la commune

Tableau 49 : Matrice des Résultats attendus et des indicateurs de performance

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> - un partenariat pour la mise en œuvre du PDCD est effectif - Des projets intercommunaux sont élaborés et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - évolution de la part du financement extérieur dans le financement total - Nombre de projets de partenariat élaborés - Nombre de projets de partenariat effectivement mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - des foires promotionnelles sur le potentiel de la commune sont organisées - des outils de communication fonctionnelle utilisant les TIC sont mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de foires organisées/an - Nombre opérateurs économiques installés - nombre de site web fonctionnel mise en place - nombre de radios et/ou TV communautaire fonctionnels mis en place

c) Programme de Renforcement de la bonne gouvernance locale (PRBGL)

Le programme renforcement de la gouvernance locale inclusive est un volet important du PDC durable car il permet de définir des projets à vocation qualitative dont la mise en œuvre participe à une meilleure transparence dans la gestion des affaires locales. Cette transparence est un prérequis à l'émergence économique durable. Il est décliné deux (03) projets : (i) un projet de promotion de la gouvernance institutionnelle locale ; (ii) projet de renforcement et de redynamisation des organes de gestion locale ; (iii) Projet de Digitalisation et de Dématérialisation des Procédures Administratives de la Commune des Parcelles Assainies

Tableau 50 : Matrice des objectifs du PRBGL

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la promotion de la bonne gouvernance institutionnelle locale - Redynamiser les organes de gestion de la commune - Dématérialiser et digitaliser les procédures administratives 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire la promotion de la bonne gouvernance locale - mettre en place un mécanisme d'accompagnement des acteurs locaux en matière de bonne gouvernance - mettre en place un système informatisé des procédures administratives - le centre d'état civil est informatisé - le personnel est formé

Tableau 51 : Matrice des résultats attendus et des indicateurs de performance du PRBGL

Résultats attendus	Indicateurs de performance
1 : La bonne gouvernance locale est promue et renforcée	1 : Nombre de commissions formées ; 2 : Taux d'amélioration de la gestion des commissions
2 : les Bonnes Pratiques en matière de Bonne Gouvernance Locale sont adoptés par toutes les commissions/divisions du conseil municipal	13 : Compétences acquises 4 : Compétences adoptées
3 : les procédures administratives sont dématérialisées et digitalisées	5 : nombre d'ordinateurs 6 : nombre de personnes formées 7 : temps d'attentes pour les procédures dans l'état civil

F. Matrice Synthétique du Plan Quinquennal par Axe et par Sous-Programme

Tableau 52 : Matrice synthétique du plan quinquennal

AXES STRATEGIQUES	SOUS PROGRAMME	NOMBRE DE PROJETS	COÛT	% PAR AXE
AXE 1	SP PREC	2	2 140 000 000	16%
	SP PANSC	2	750 000 000	6%
SS TOTAL AXE 1		4	2 890 000 000	22%
AXE 2	SP PASB	2	2 931 000 000	22%
	SP PELD	2	1 300 000 000	10%
	SP PPPC	3	1 776 900 000	14%
SS TOTAL AXE 2		7	6 007 900 000	46%
AXE 3	SP PAEU	5	684 850 000	5%
	SP PAILS	3	1 300 000 000	10%
	SP PGVD	2	550 000 000	4%
	SP PBSC	2	725 000 000	6%
SS TOTAL AXE 3		12	3 259 850 000	25%
AXE 4	SP PDES	2	570 000 000	4%
	SP PPCD	2	320 000 000	2%
	SP PRBG	3	83 600 000	1%
SS TOTAL AXE 4		7	973 600 000	7%
TOTAL DES PROJETS		30	13 131 350 000	100%

G. Plan d'Investissement Local Budgétisé

Tableau 53 : plan d'investissement local budgétisé¹³

PROJETS	RESULTATS ATTENDUS	SECTEURS	LOCALISATION	COÛT TOTAL (en milliers de FCFA)	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	SOURCE DE FINANCEMENT
AXE 1 : COMPENSATION 100% CARBONE DANS LA COMMUNE DES PARCELLES ASSAINIES										
PROGRAMME 1 : Programme de Réduction des émissions de carbone (PREC)										
² Projet de promotion de l'efficacité énergétique	1 : 80% des équipements électroménagers utilisées sont faiblement énergétivores (au moins de classe A+)	Energétique	Commune des parcelles assainies	500 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	Etat/Partenaires techniques
	2 : la quasi-totalité des points lumineux sont les lampes ultra basse consommation (LED)	Energétique		165 000 000	33 000 000	33 000 000	33 000 000	33 000 000	33 000 000	Etat/Partenaires techniques
Projet de promotion de l'utilisation des énergies propres.	1: d'ici à 2025 toutes les institutions publiques sont connectées aux énergies renouvelabl	Energétique	Commune des parcelles assainies	975 000 000	195 000 000	195 000 000	195 000 000	195 000 000	195 000 000	Etat/Partenaires techniques

¹³ Chaque projet fera l'objet d'une étude détaillée dans un plan d'investissement annuel

	es									
	2: 50% de la puissance énergétique consommé par la population sont fournies par les énergies renouvelables	Energétique	Commune des parcelles assainies	500 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	Etat/Partenaires techniques
TOTAL PREC				2 140 000 000	428 000 000	428 000 000	428 000 000	428 000 000	428 000 000	
PROGRAMME 2 : Programme d'augmentation de séquestration du niveau de carbone dans la commune (PASNC)										
Projet de reverdissement de la commune des parcelles assainies	1 : le reverdissement de la commune est effectif	Environnement	Commune des parcelles assainies	500 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	Commune/MEEC
	2 : La commune dispose d'aménagements paysagers avec un système d'entretien efficace	Environnement	Commune des parcelles assainies	200 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	Commune/MEEC
Projet de lutte contre l'érosion côtière	1 : La bande de filao est réhabilitée	Environnement	Commune des PA	30 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	Commune/MEEC

	2 : l'amélioration et la séquestration de carbone sont effectives	Environnement		20 000 000	0	0	6 666 667	6 666 667	6 666 667	6	Commune/MEEC			
	TOTAL PASNC			750 000 000	146 000 000	146 000 000	152 666 667	152 666 667	152 666 667					
	TOTAL AXE 1 = PREC+PASNC			2 890 000 000	574 000 000	574 000 000	580 666 667	580 666 667	580 666 667					
AXE 2 : RENFORCER LES DYNAMIQUES SOCIALES ET ECONOMIQUES DE LA COMMUNE DES PARCELLES ASSAINIES														
PROGRAMME 1 : Programme d'amélioration de l'accès à des services sociaux de base (PASB)														
Projet de Promotion d'accès à une éducation de qualité dans un cadre pacifique	1: Réhabilitation des écoles élémentaires et préscolaires	Education	Commune des parcelles assainies	109 000 000	109 000 000	-	0	0	0	0	Commune/PAQ UET EF			
	2 : le nombre des salles de classes dans les écoles primaires a augmenté	Education	Commune des parcelles assainies	1 000 000 000	42 000 000	239 500 000	239 500 000	239 500 000	239 500 000		Commune/PAQ UET EF			
	3 : Toutes les écoles disposent de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite	Education	Commune des parcelles assainies	82 000 000	16 400 000	16 400 000	16 400 000	16 400 000	400 000	16	Commune/PAQ UET EF			
	4 : la commune dispose d'un centre d'incubation professionnel	Education	Commune des parcelles assainies	500 000 000	166 666 667	166 666 667	166 666 667	166 666 667	0	0	Commune/PAQ UET EF			

Projet de renforcement de l'accessibilité à un service sanitaire de qualité	1 : les structures sanitaires de la commune sont réhabilitées	Santé	Commune des parcelles assainies	180 000 000	180 000 000					Commune/MSA S
	2 : le plateau technique est aux normes	Santé	Commune des parcelles assainies	60 000 000	60 000 000	-	-	-	-	Commune/MSA S
	3 : l'offre de services de santé est diversifiée									
	4 : l'assurance santé est généralisée	Santé	Commune des parcelles assainies	500 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	Commune/MSA S
	5 : la CMU est effective à 100% dans les établissements de santé publique	Santé	Commune des parcelles assainies	500 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	Commune/MSA S/CMU
TOTAL PASB				2 931 000 000	774 066 667	622 566 667	622 566 667	455 900 000	455 900 000	
PROGRAMME 2 : Programme de promotion d'une économie locale durable (PELD)										
Projet d'améliorer l'environnement des affaires dans les parcelles assainies	1 : l'auto emploi devient une réalité dans la commune	Economie	Commune des parcelles assainies	1 000 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	500 000 000	Commune/Partenaire financier

Projet de promotion de l'économie verte aux parcelles assainies	1 : Des systèmes de production circulaire sont mis en place	Economie	Commune des parcelles assainies	250 000 000	-	500 000	62	62 500 000	62 500 000	500 000	62	Commune/Partenaire financier/MEF/ADEPME	
	2 : la population adopte les nouveaux modes de production et de consommation durable	Economie	Commune des parcelles assainies	50 000 000	000 000	10	000 000	10	10 000 000	10 000 000	000 000	10	Commune/Partenaire financier/MEF/ADEPME
	TOTAL PELD			1 300 000 000	000 000	135	500 000	197	500 000	197	500 000	197	572 500 000
PROGRAMME 3 : Programme de promotion du potentiel culturel (PPPC)													
Projet de Valorisation de l'industrie culturelle de la commune	1: Des manifestations de promotion culturelle sont organisées tous les ans	Culture	Commune des parcelles assainies	100 000 000	000 000	20	000 000	20	000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	Commune/Partenaire culturel
	2: Les artistes bénéficient d'un accompagnement et d'une orientation pour la protection de leur œuvre	Culture	Commune des parcelles assainies	10 000 000	000 000	2	000 000	2	000 000	2 000 000	2 000 000	000 000	Commune/partenaire culturel
	3: Le « Parcalle des Arts » est organisé tous	Culture	Commune des parcelles	100 000 000	33 333 333	0	33 333 333	0	33 333 333	0	333 333	33	Commune/partenaire culturel

	les 02 ans en collaboration avec la Mairie		assainies							
	4: Le RACPA bénéficie d'un fond d'accompagnement pour la mise en œuvre de ses plans d'action	Culture	Commune des parcelles assainies	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	Commune/partenaire culturel
Projet de reconstruction du centre culturel des PA	1: Le centre socioculturel de l'Unité 17 est reconstruit et fonctionnel et prenant en compte l'aménagement de rampes aux personnes à mobilité réduite	Culture	Commune des parcelles assainies	1 500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	0	0	Commune/Partenaire culturel
projet de relance de la radio municipale de la CPA	1: la commune dispose de sa radio municipale 2: les populations participent aux activités et donne leur points de vue sur la gestion de la commune	culture	Commune des parcelles assainies	16 900 000	16 900 000	0	0	0	0	Commune/Partenaire technique

3: la radio devient un outil de développement au service des populations et de la municipalité 4: les informations locales sont accessibles, la culture et le divertissement promus grâce à la radio 5: la radio sert de trait d'union entre la municipalité et la population 6: le brassage socio culturel entre les populations est promu à travers la radio									
TOTAL PPPC		1 776 900 000	582 233 333	532 000 000	565 333 333	32 000 000	65 333 333		
TOTAL AXE 2 = PASB+PELD+PPPC		6 007 900 000	1 491 300 000	1 352 066 667	1 385 400 000	685 400 000	1 093 733 333		

AXE 3 : AMELIORATION PROTECTION DU CADRE DE VIE DES BIENS ET SERVICES DES CITOYENS										
PROGRAMME 1 : Programme d'Amélioration de l'Environnement Urbain (PAEU)										
Projet d'Elaboration d'un plan d'urbanisme de détail (PUD) des parcelles assainies	1 : un document de plan d'urbanisme de détail efficace et efficient est disponible	Urbanisme	Commune des parcelles assainies	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	Etat/MUCV
Projet de pavage	1: tous les axes de la commune sont pavés	Urbanisme et aménagement	Commune des parcelles assainies	150 000 000	150 000 000	0	0	0	0	Etat PACASEN
Projet d'amélioration de la signalétique dans la commune	1 : Toute l'étendue de la commune dispose de signalétiques fonctionnelles	Urbanisme	Commune des parcelles assainies	25 000 000	500 000 12	500 000 12	0	0	0	Etat/Partenaires techniques
Projet de modernisation de la gare routière	1: la gare routière est réhabilitée 2: de nouvelles fonctionnalités sont attribués à la gare routière 3: de nouvelles normes sont établis	Transport	Commune des parcelles assainies	50 000 000	0 000 000	50 000 000	0	0	0	Etat/PACASEN

Projet de construction d'un building administratif	1: un building administratif est construit et fonctionnel	Urbanisme /Habitat	Commune des parcelles assainies	409 850 000	409 850 000	0	0	0	0	Etat / PACASEN
TOTAL PAEU			684 850 000	582 350 000	72 500 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
PROGRAMME 2 : Programme d'Accroissement des infrastructures ludiques et sportives (PAILS)										
Projet de construction d'un complexe multi sportif parcelles assainies	1 : un complexe multisport fonctionnel et accessible à tous est disponible 2 : Tous les sports pratiqués disposent d'un endroit pour les entraînements	Jeunesse et Sport	Commune des parcelles assainies	1 000 000 000	0	0	500 000 000	250 000 000	250 000 000	Etat/Commune /MS
	3 : des compétitions nationales sont organisées chaque année	Jeunesse et Sport	Commune des parcelles assainies	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	000 000 20	Etat/Commune /MS
Projet de mise en place d'un fond de dotation pour les associations sportives et ludiques	1 : un fond de dotation dédié aux associations sportives et ludiques est disponible 2 : un comité de gestion du fond est mis en place	Jeunesse et Sport	Commune des parcelles assainies	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	000 000 20	Etat/Commune /Partenaire financier

Projet d'implantation d'un centre de formation sportive et culturelle	1: un centre de formation sportive et culturelle fonctionnelle es disponible 2: toutes les disciplines pratiquées dans la commune ont enseignées dans le centre 3: la diversité culturelle est enseignée dans le centre	Jeunesse Sport et culture	Commune des parcelles assainies	100 000 000	0	000 000	100 000 000	0	0	0	Etat PACASEN
TOTAL PAILS			1 300 000 000	40 000 000	140 000 000	540 000 000	290 000 000	290 000 000	290 000 000	290 000 000	
PROGRAMME 3 : Programme de gestion et de valorisation des déchets (PGVD)											
Projet de valorisation des déchets solides	1 : la population des parcelles assainies est formée et sensibiliser sur le système de tri des ordures	Assainissement et environnement	Commune des parcelles assainies	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	Etat/Onas
	2 : un système de recyclage et de valorisation des déchets	Assainissement et environnement		250 000 000	333 333	83 333 333	83 333 333	83 333 333	0	0	Etat/Onas

	est adopté									
Projet de gestion des eaux usées et des déchets liquides (Elaborer un Plan Directeur d'Assainissement)	1 : une stratégie de gestion locale des eaux usées et des eaux pluviales est mise en place 2 : tous les égouts et caniveaux de la commune sont rénovés 3 : la capacité des canaux d'évacuation des eaux usées est augmentée	Assainissement et environnement	Commune des parcelles assainies							Etat/Onas
				250 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	
TOTAL PGVD										
				550 000 000	143 333 333	143 333 333	143 333 333	60 000 000	60 000 000	
PROGRAMME 4 : Programme de Protection des biens et services des citoyens (PBSC)										
Projet de renforcement des équipements sécuritaires	1 : l'éclairage public généralisée est effectif dans la commune	Sécurité et protection	Commune des parcelles assainies	600 000 000	137 500 000	137 500 000	50 000 000	137 500 000	137 500 000	Etat/Commune

	2: des sessions de formations en EPI et en système de prévention sont organisées	Sécurité et protection	Commune des parcelles assainies	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	Etat/Commune
	3 : un dispositif d'alerte est mis en place 4: un comité local de veille est mis en place	sécurité et protection	Commune des parcelles assainies	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	Etat/Commune
Projet de mis en place d'une police municipale est disponible et fonctionnelle	1 : une nouvelle police municipale est disponible et fonctionnelle	Sécurité et protection	Commune des parcelles assainies	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	Etat/Commune
TOTAL PBSC			725 000 000	162 500 000	162 500 000	75 000 000	162 500 000	162 500 000		
TOTAL AXE 3 = PAEU+PAILS+PDVD+PBSC			3 259 850 000	928 183 333	518 333 333	768 333 333	522 500 000	522 500 000		
AXE 4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'INCLUSION ET DU PARTENARIAT										
PROGRAMME 1 : Programme Genre et équité sociale (PDES)										
projet de réduction des inégalités dans parcelles assainies	1 : un fonds destiné au soutien des personnes vulnérables est mis en place	Genre et équité	Commune des parcelles assainies	500 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	Commune/Partenaire
	2 : une meilleure inclusion des personnes	Genre et équité	Commune des parcelles	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	Commune/Partenaire

	vivant avec un handicap est effective		assainies							
Projet d'inclusion des personnes à mobilité réduite	1 : les personnes à mobilité réduite sont concertées dans les grandes décisions de la commune 2 : un dispositif de remontée des plaintes est mis en place 3 : un mécanisme de disposition de la carte d'égalité des chances est mis en place	Genre et équité	Commune des parcelles assainies							Commune/Partenaire
				20 000 000	000 000 4	000 000 4	4 000 000	4 000 000	000 000 4	
TOTAL PDES			570 000 000	000 000	114 000 000					
PROGRAMME 2 : Programme de Promotion du partenariat et de la coopération décentralisée (PPCD)										
Projet de partenariat et d'intercommunalité	1 : un partenariat pour la mise en œuvre du PDCD est effectif 2 : des projets intercommunaux sont élaborés et mis en œuvre	Partenariat et coopération	Commune des parcelles assainies							
				250 000 000	000 000 50	000 000 50	50 000 000	50 000 000	000 000 50	

Projet de Promotion du marketing territorial	1 : des foires promotionnelles sur le potentiel de la commune sont organisées	Partenariat et coopération	Commune des parcelles assainies	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
	2 : des outils de communication fonctionnels utilisant les TIC sont mis en place	Partenariat et coopération	Commune des parcelles assainies	20 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
		TOTAL PPCD		320 000 000	64 000 000					
Programme 3 : Programme de renforcement de la bonne gouvernance locale (PRBG)										
Projet de promotion de la gouvernance institutionnelle locale	1 : La bonne gouvernance locale est promue et renforcée	Bonne gouvernance	Commune des parcelles assainies	30 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	Etat/Commune
Projet de renforcement et de redynamisation des organes de gestion locale	1 : les Bonnes Pratiques en matière de Bonne Gouvernance Locale sont adoptés par toutes les commissions/divisions du conseil municipal	Bonne gouvernance	Commune des parcelles assainies	30 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	Etat/Commune

Projet de Digitalisation et de Dématérialisation des Procédures Administratives de la Commune des Parcelles Assainies	1: La CPA dispose d'une plateforme de Gestion Municipale qui intègre l'ensemble des compétences décentralisées 2: Le centre principal d'Etat civil des Parcelles Assainies est informatisé 3: Le personnel Municipal est formé 4: Les données municipales sont disponibles et accessibles à tous les citoyens 5: Le citoyen dispose de son document de manière spontané	Bonne gouvernance	Commune des parcelles assainies	23	600 000	23	0	0	0	0	Etat/Commune	
TOTAL PRBG		83	35	12	000 000	000 000	12	000 000	12	000 000		
TOTAL AXE 4 = PDES+PPCD+PRBG		973	213	190	000 000	000 000	190	000 000	190	000 000		
TOTAL PIL		13 131 3	3 207	2 634	400 000	2 924	1 978	566 667	2 386	900 000		

CINQUIEME PARTIE : OPERATIONNALISATION DU PDC DURABLE ET MECANISME DE SUIVI EVALUATION

V. CINQUIEME PARTIE : OPERATIONNALISATION DU PDCD ET MECANISME DE SUIVI EVALUATION

A. Opérationnalisation

Le PDC est programmé sur six années allant de 2021 à 2025. Il englobe plusieurs projets de développement économique et social. La réussite de la mise en œuvre du PDD nécessite plusieurs conditions :

- son appropriation par les populations ;
- son acceptation comme cadre de référence en matière de planification ;
- la mobilisation d'importants moyens financiers ;
- une coordination des actions pour garantir leur cohérence et leur réussite et ;
- un système de suivi évaluation performant pour renseigner correctement les progrès et pouvoir procéder à des ajustements.

1. Analyse du Plan d'Investissement

Le plan d'investissement local (PIL) de la commune des parcelles assainies sur les cinq années à venir (2021-2025) est estimé à **treize milliards cent trente un millions trois cent cinquante mille (13131 350 000) francs CFA**. Ce budget est articulé autour des quatre axes définis. Le besoin annuel est de (2 626 270 000) FCFA. L'axe 2 concernant le renforcement des dynamiques sociales et économiques avec ses 3 programmes et ses 7 projets à la plus grande part du budget soit un taux de 46%. Cela montre l'importance que prend la dimension humaine et économique dans le PDC. Ceci concoure aussi à l'atteinte des ODD pour la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales et économiques. L'axe 3 estimé à 3 259 850 000 soit 25% du budget montre le caractère non négligeable de la prise en compte de la dimension jeunesse, sport, culture mais aussi sécurité et protection. Le premier axe concernant la compensation 100% carbone concerne 22% du budget. Enfin la part de l'axe 4 concernant la bonne gouvernance, l'inclusion et le partenariat concerne 7% du budget total il évalué à 973 600 FCFA.

2. Stratégie de mobilisation des ressources (Marketing territorial)

Les moyens de la Commune ne suffisent pas pour faire face aux investissements nécessaires pour la mise en œuvre du PDC. Ainsi, plusieurs stratégies seront déployées pour une mobilisation optimale de ressources.

➤ **La traduction du PDC en un portefeuille de projets opérationnels :**

L'opérationnalisation du PDC n'est possible que grâce à sa traduction concrète en projets et programmes bancables que les autorités locales pourront soumettre à leurs différents partenaires techniques et financiers.

Ainsi, le Cabinet DEFI Afrique et l'IFDD auront comme mission de traduire les actions en portefeuilles de projets pour le compte de la Municipalité.

➤ **Organiser un forum des partenaires :**

Lors de la phase de planification, des partenaires potentiels de la mise en œuvre du PDC ont été identifiés. Pour faciliter leur contribution à la mise en œuvre du PDC, un forum des partenaires sera organisé. Le forum aura comme objectif de partager le PDC avec l'ensemble des partenaires potentiels et de finaliser la programmation et la recherche de financement.

➤ **Signature de contrat plan avec l'Etat :**

Le code général des collectivités territoriales prévoit la signature de contrat-plan entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ainsi, pour les actions d'envergure correspondant aux compétences spécifiques de l'Etat, des contrats-plans seront signés pour leur mise en œuvre effective.

B. Mécanisme de Suivi

La mise en œuvre ne peut réussir que grâce à un système de suivi évaluation qui permettra de renseigner sur les progrès faits. Ainsi, un système de suivi sera mis en place avec les indicateurs d'entrants et d'effets pour mesurer le niveau de mise en œuvre des actions et apprécier les effets sur les populations cibles.

Concrètement, il sera mis en place un mécanisme de suivi-évaluation adossé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant. Ce système sera composé d'outils de suivi-évaluation, les rapports bilans et les rapports d'évaluation.

1. Les outils de suivi et d'évaluation

Les outils de suivi et d'évaluation sont : le cadre logique, le cadre de performance, les rapports trimestriels et le bilan annuel. Sur la base de ces outils il sera mis en place un système d'information qui intégrera tous les indicateurs ainsi que leurs cibles et qui sera structuré de sorte à permettre une communication en temps réelle de la mise en œuvre du PDC-d.

2. Bilan Annuel

Un document pluri annuel de programmation des Dépenses (DPPD) sera préparé et présenté par la Mairie à l'ensemble des parties prenantes du PDC-d. de plus chaque année il sera élaboré et partagé le bilan de mise en œuvre du plan annuel de performance (PAP). L'évaluation des différents PAP seront capitalisés et serviront d'éléments de base pour les évaluations à mi-parcours et finale. Ainsi, chaque année, une revue annuelle de la mise en œuvre sera faite. Cette revue rassemblera l'ensemble des parties prenantes, les services techniques, les projets, programmes et acteurs investissant dans le développement économique de la Commune. Cette revue aura pour objet de mesurer les efforts accomplis dans la réalisation des axes et objectifs, d'identifier les principales contraintes à la mise en œuvre du PDC et de se fixer des perspectives pour la suite.

3. Evaluations

Il sera conduit deux évaluations du PDC-d, une à mi-parcours et une finale. L'évaluation à mi-parcours interviendra après trois ans de mise en œuvre du PDC-d. Elle permettra de réajuster au besoin les objectifs et les cibles. L'évaluation finale quant à elle sera réalisée six mois avant la fin de la mise en œuvre du PCD-d. Les résultats de cette évaluation serviront à l'élaboration d'autres générations de PDC-d.

Le coût du dispositif de suivi-évaluation sera aligné aux normes en vigueur soit entre 3 et 5% du coût total du PDC-d.

ANNEXES

VI. ANNEXES

A. Annexes 1 : Canevas Indicatif De Plan D'investissement Annuel

Projets Activités		Produit attendu	Calendrier d'exécution												Budget	Chapitres		Lignes budgétaires		Source de financement	Acteurs associés
Code	Libellé		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		Code	libellé	Code	Libellé		
AXE 1 :																					
PROGRAMME 1 :																					

Source : Guide de Planification du développement territorial, Aout 2016

B. Annexe 2 : Modèle De Fiche De Projet

Titre du projet : Numéro :	Collectivité territoriale de :		
Localisation			
Implantation exacte :			
Description sommaire du projet :			
Axe stratégique concerné :			
Programme concerné ;			
Objectifs poursuivis :			
Mode de gestion envisagé :			
Résultats attendus :	Population totale :		
	Femmes:		
	Jeunes : (moins de 30 ans)		
Évaluation des coûts :			
Coût d'implantation			
<ul style="list-style-type: none"> • • • 			
Total			
Coût d'opération			
<ul style="list-style-type: none"> • • • 			
Total			
Coût d'entretien			
<ul style="list-style-type: none"> • 			
Durée de mise œuvre du projet :			
Contributions financières attendues :			
Nom du PTF	Type d'instrument	Montant	% de contribution

Source : Guide de Planification du développement territorial, Aout 2016

C. Annexe 3 : Modèle De Fiche De Partenaire Technique Et Financier

Partenaire technique et financier:	Nom du projet : Numéro du projet :
Dénomination du fonds :	
Objet du financement :	
Mécanisme/guichet de financement :	
Conditions d'accès au financement :	
Modalités de décaissement :	
Durée prévue du financement :	

Source : Guide de Planification du développement territorial, Aout 2016

D. Annexe 4 : Le plan de formation

1. Introduction

Le développement durable constitue un défi majeur pour la commune des Parcelles Assainies. Les agents et élus municipaux étant au cœur du processus de développement local, doivent comprendre et adhérer à la politique définie dans le Plan de Développement Communal durable (2021 - 2025). Un plan de formation quinquennal des acteurs locaux est défini à cet effet pour accompagner de manière efficace la mise en œuvre du PDC-d.

Ce plan de formation est donc un outil stratégique visant à renforcer les capacités des acteurs locaux de développement au regard des priorités définies dans le Plan de Développement Communal Durable des Parcelles Assainies. Ces priorités découlent de l'analyse des forces et des faiblesses de la commune au regard de ces programmes et projets pour les cinq prochaines années.

2. Objectifs et Résultats Attendus

a) Objectifs

Le plan de formation a pour objectif de mettre en place un cadre de référence destiné à renforcer les capacités des acteurs de développement de la commune des Parcelles Assainies pour un accompagnement efficace du Plan de Développement Communal Durable.

Il a donc pour but de valoriser et de développer les compétences des acteurs locaux de développement en tenant compte des orientations du PDC-d.

Plus spécifiquement, ce plan de formation permettra aux acteurs de développement de :

- Comprendre la notion de commune durable et éco-quartiers ;
- Comprendre les concepts de gouvernance locale, de décentralisation et de développement local : Fondements et Principes ;
- Maîtriser les techniques de planification stratégique et opérationnelle des programmes et projets de développement ;
- maîtriser les différentes phases d'intégration du genre dans les processus de planification, de programmation, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation ;
- Disposer d'outils et de techniques de gestion de l'environnement ;
- Maîtriser les différentes phases et processus de création et de développement d'entreprise ;
- Maîtriser les techniques de transformation et de conservation des produits agricoles.

b) Résultats attendus

Les résultats visés par le plan de formation s'étendent à deux niveaux.

1^{er} niveau : Mairie

Les agents municipaux pourront comprendre les concepts de développement durable et de ville durable. Ces derniers pourront également comprendre ce nouveau modèle de développement mis en œuvre à travers le Plan Sénégal Emergent et auquel est arrimé le PDC-d. Ils disposeront de compétences et d'outils leur permettant d'intégrer l'approche genre et la dimension développement durable dans la gestion des programmes et projets de développement.

2^{ème} niveau : Populations

Tous les acteurs locaux de développement (délégués de quartier, OCB, Groupement de femmes, associations de jeunes...) seront initiés à la gouvernance et au développement local. Ils pourront conduire la communication et la sensibilisation nécessaire pour conduire les changements de comportements des populations en matière de développement durable et de gestion de l'environnement. Ils développeront également une culture entrepreneuriale visant à renforcer le tissu économique et social de la commune des Parcelles Assainies.

3. Identification et Analyse des Besoins de Formation

a) L'approche méthodologique

L'identification des besoins en formation au niveau de la commune des Parcelles Assainies a été faite à partir d'un ensemble de constats mais aussi à travers l'analyse des contraintes des différentes catégories d'acteurs lors de la conception participative du PDC durable. En effet, les besoins de renforcement de capacités ont rapidement émergé à travers les activités de diagnostic et de planification sectorielle montrant ainsi les différents modules de formation qui devraient être déroulés au niveau de chaque catégorie d'acteurs.

Ce travail d'identification et d'analyse des besoins en renforcement des différentes catégories d'acteurs suit un processus continu d'évaluation du niveau de compétence des structures locales qui ont en charge le développement durable de la Commune des parcelles assainies. C'est pourquoi, le présent plan de formation se veut évolutif et pourrait faire l'objet d'amélioration et / ou de réforme durant sa période d'existence.

Par ailleurs, il en est déduit aussi que chaque catégorie d'acteurs a des besoins spécifiques de formation qui peuvent être structurés :

- ☞ en renforcement de capacités institutionnelles (administration, services),
- ☞ en renforcement de capacités organisationnelles (fonctionnement des organes),
- ☞ en renforcement de capacités stratégiques (planification et gestion du développement durable),

Particulièrement pour les groupements, associations et comités, les besoins de renforcement de compétences sont d'ordre fonctionnel (fonctions organisationnelles, administratives, financières et techniques) suivant leurs domaines d'intervention.

L'examen de la prise en charge des dimensions du développement durable dans la commune des parcelles assainies a permis de parachever la liste des besoins en formation identifiés des acteurs locaux pour une bonne mise en œuvre du PDC - d.

b) Les besoins en formation des structures Territoriales.

Les structures locales concernées par cette analyse des besoins en formation sont les suivantes :

- ✓ le conseil municipal
- ✓ les services techniques municipaux,
- ✓ les populations à travers diverses organisations

Tableau 1 : Résumé des besoins en formation des structures locales

STRUCTURES LOCALES	CONTRAINTE / OBSERVATIONS	BESOINS DE FORMATION
Le conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> - Assez bonne maîtrise des textes de lois de la décentralisation - Faible compréhension des enjeux du Développement Durable - Faible maîtrise des techniques de gestion environnementale des territoires 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement Durable - Gouvernance territoriale - Gestion des projets de développement - Gestion de l'Environnement - Communication Institutionnelle - Promotion du Développement Ecologique
Les services techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes d'intégration de l'aspect Genre dans les activités de planification et de gestion - Compétences à renforcer dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage notamment pour les villes durables. - Communication externe, Réseautage et recherche de partenariat sont des axes à raffermir 	<ul style="list-style-type: none"> - Genre et Développement - Ville durable et éco-quartiers - Réseautage et Partenariat - Communication institutionnelle - Maîtrise d'ouvrage

Les Populations (OCB / ASC / GPF / Conseils de Quartiers et autres ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes de sensibilité écologique - Méconnaissance des concepts de développement durable et parfois des prérogatives de la mairie - Problèmes de structuration et d'accès au financement pour certaines OCB - Difficultés liés à la mobilisation des jeunes pour les activités de développement (surtout chez les ASC). 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du Développement Ecologique - Citoyenneté et Gouvernance territoriale - Entrepreneuriat et Création d'entreprise - Dynamique organisationnelle et gestion des OCB - Leadership et plaidoyer - Promotion de l'Hygiène - Techniques de Négociation - Mobilisation sociale
---	--	--

Source : Plan de Développement Communal durable des Parcelles Assainies / 2020

c) Les besoins de formation par dimension du Développement Durable

Ces besoins de formation concernent en priorité les différentes dimensions du développement durable notamment ceux que l'analyse des exigences en matière de renforcement des capacités des acteurs n'a pas permis de déceler.

Tableau 2 : résumé des besoins en formation par dimension du DD

Dimensions	Contraintes	Besoins de formation
Social	-Faiblesse de la promotion du Développement social - Faible intégration des aspects genre dans la réalisation des édifices	- Promotion de l'hygiène - IEC Santé et Environnement - Techniques d'animation pour la CCC
Ecologie	-Problèmes de prise en charge des questions écologiques dans les politiques de développement local	- Gestion des émissions de carbone - Promotion de l'efficacité énergétique Technique de lutte contre l'érosion côtière
Gouvernance	- Efforts à faire dans l'accès à l'information politique de qualité. - Problèmes de compréhension et / ou méconnaissance des options de développement de la part de certains administrés notamment les jeunes	- Citoyenneté et Gouvernance Territoriale - Communication institutionnelle - Gestion des cadres de concertation - Management Public local
Territoire	- Absence de politique de Marketing Territorial - Efforts à faire dans la gestion environnementale des quartiers	- Marketing Territorial - Ville Durable et Eco quartiers - IEC sur la gestion des plans reboisés
Economique	-Manques d'organisation des artisans. -Manque de professionnalisation des différents corps de métiers. -Manque de structures d'accompagnement pour les entrepreneurs locaux	- Techniques de Commercialisation des productions artisanales Gestion des Très Petites Entreprises
Culture	- Efforts à faire dans les innovations culturelles - Efforts à faire dans l'appui à des AGR pour les acteurs culturels	- Promotion du Développement culturel - Gestion des entreprises culturelles
Ethique	- Efforts à faire dans la conscientisation des populations par rapport aux impôts locaux - Efforts à faire dans le développement de valeurs communes pour faire des parcelles assainies une commune durable	- Articulation entre PSE et PDC-d - Finance locale - Fiscalité locale - Instruction Civique

Source : Plan de Développement Communal durable des Parcelles Assainies / 2020

d) Aspects fondamentaux

De façon générale, Il est important de préciser que cet assemblage des deux procédés d'identification et d'analyse permet d'ajuster aisément la planification des actions de formation en tenant compte :

- ☞ De la priorisation des thèmes à aborder,
- ☞ De la définition en termes d'objectifs et de contenus des modules à enseigner,
- ☞ De l'identification des cibles réelles à former,
- ☞ De l'évaluation des moyens à mettre en œuvre pour le déroulement de ce présent plan de formation.

4. STRUCTURATION DU PLAN DE FORMATION

a) Esquisse de Démarches Pédagogiques

La méthode pédagogique retenue de manière générale s'appuiera sur les principes andragogiques favorisant ainsi une implication participative des bénéficiaires du plan de formation, par l'échange, le dialogue et la concertation.

Les formations proposées, sont orientées vers l'action et les modules proposés sont en parfaite corrélation avec les besoins des acteurs locaux de développement.

Les différentes techniques qui seront utilisées lors des sessions de formation sont :

- Le brainstorming favorisant les échanges pouvant aboutir à une solution concluante.
- Les Etudes de cas qui pourront permettre de mieux cerner les thèmes abordés.
- Les exercices de groupe favorisant ainsi l'esprit d'équipe, de partage et de renforcement mutuel.
- Les travaux pratiques permettant de renforcer les connaissances et les compétences des acteurs de développement.

5. Synthèse du Plan de Formation

Niveaux	Thèmes	Public	Durée en heure	Coût total (CFA)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Financement
Mairie (élus et agents des services techniques)	Articulation entre PSE et PDC-d	Elus - Agents municipaux	30	3 000 000	x					Cofinancement partenaires
	Acte III de la décentralisation	Elus - Agents municipaux	90	4 200 000	x		x		x	Cofinancement partenaires
	Ville durable et éco-quartiers	Elus - Agents municipaux	90	4 500 000	x		x	x		Cofinancement partenaires
	Planification et Gestion des projets de développement	Elus - Agents municipaux	60	3 000 000	x					Cofinancement partenaires
	Genre et Développement	Elus - Agents municipaux	30	2 500 000	x	x				Cofinancement partenaires
	Gestion de l'environnement	Elus - Agents municipaux	60	3 000 000	x		x		x	Cofinancement partenaires
	Développement local	Elus - Agents municipaux	30	1 500 000						Cofinancement partenaires
	Promotion du Développement Ecologique	Elus - Agents municipaux	90	4 500 000	x	x		x		Cofinancement partenaires
	Gestion numérique de l'Etat Civil	Elus - Agents municipaux	30	1 500 000	x					Cofinancement partenaires
	Communication Sociale	Elus - Agents municipaux	60	3 000 000	x		x			Cofinancement partenaires
	Fiscalité locale	Elus - Agents municipaux	30	1 500 000		x				Cofinancement partenaires
	Réseautage et Partenariat	Elus - Agents municipaux	30	1 500 000		x				Cofinancement partenaires
	Maitrise d'ouvrage	Elus - Agents municipaux	30	1 500 000	x					Cofinancement partenaires
	Finance locale	Elus - Agents municipaux	30	1 500 000	x					Cofinancement partenaires
	Communication	Elus - Agents	30	1 500 000	x					Cofinancement

	institutionnelle	municipaux								partenaires
	Marketing Territorial	Elus - Agents municipaux	30	1 500 000		X				
Population	Compétences transférées	Délégué de quartier - OCB	20	1 500 000	X					Cofinancement partenaires
	Citoyenneté et Gouvernance territoriale	Délégué de quartier - OCB	60	3 000 000	x		x			Cofinancement partenaires
	Environnement et Développement durable	Délégué de quartier - OCB	90	4 500 000	x	X	x			Cofinancement partenaires
	Entrepreneuriat et Création d'entreprise	OCB / GPF / ASC	30	3 000 000	x		x			Cofinancement partenaires
	Gestion des infrastructures et des équipements	Personnels sanitaires et éducatifs	30	1 500 000		x				Cofinancement partenaires
	Dynamique et gestion des OCB	OCB/ GPF / ASC	30	1 500 000	X					Cofinancement partenaires
	Leadership et plaidoyer	Délégué de quartier - OCB	30	1 500 000	X					
	Cadre de concertation	Délégué de quartier - OCB	30	1 500 000		X				
	Promotion de l'Hygiène	Délégué de quartier - OCB	30	1 500 000		X				
	Techniques de Négociation	Délégué de quartier - OCB	30	1 500 000			X			
	Mobilisation sociale	Délégué de quartier - OCB	60	3 000 000	x	X				
	Civisme	OCB/ GPF / ASC	90	4 500 000	x	x	X			
	IEC Santé et Environnement	OCB/ GPF / ASC	90	4 500 000	x		x		X	
	Techniques d'animation pour la CCC	Conseils de Quartiers	60	3 000 000		x	X			

NB : La commune a l'entièr responsabilité du financement de ce plan de formation. Toutefois, elle pourra aussi s'appuyer sur des partenariats afin de le dérouler. Par ailleurs, la commune pourra s'appuyer aussi sur les services déconcentrés pour dérouler un certain nombre de modules et réduire ainsi le coût de certaines formations.

6. PROCEDURE DE MISE EN OEUVRE

A- Généralités de la procédure

La mise en œuvre du plan de formation du PDC durable nécessitera la mobilisation optimale du financement, le recrutement de prestataires de service et la participation des cibles. Si le coût total de la formation est normalement pris en charge par la mairie, il n'en demeure pas moins qu'il faudrait solliciter d'autres sources de financement pour en assurer la mise en œuvre. La conduite du processus de formation devra être confiée à des structures spécialisées. Il appartient à ces opérateurs qui seront recrutés par la commune de définir les détails de la démarche pédagogique de formation à adopter. Ainsi, ils préciseront de concert avec les groupes d'auditeurs formés à cet effet :

- ☞ Les horaires de formation
- ☞ Le déroulement des séances et les séquences de formation
- ☞ Les modes d'évaluation des modules de formation

Il est fortement suggéré que la formation s'oriente vers l'acquisition de compétences solides des acteurs à travers une démarche participative et inclusive. Les travaux pratiques seront aussi privilégiés dans les différentes activités de formation.

7. Mécanismes de suivi et de contrôle de la formation

Afin de garantir les objectifs assignés aux formations, il est important que la Commune mette en place un dispositif qui procédera au suivi et au contrôle des activités et actions de formation.

a) Le contrôle avant les formations

Cette étape porte essentiellement sur le choix des opérateurs et des acteurs sélectionnés pour subir la formation. Ainsi, la commune devra jauger l'aptitude technique et les capacités matérielle et organisationnelle de l'opérateur à pouvoir dérouler le programme de formation qui lui sera confié. A cet effet le contrôle portera sur :

- ☞ Les expériences des prestataires à travers l'évaluation de prestations de services antérieure notamment en termes d'organisation d'ateliers de formation.
- ☞ Le profil des formateurs proposés pour chaque module de formation
- ☞ Les offres de formation incluant les objectifs spécifiques, la durée de la formation, les étapes à suivre par le facilitateur ainsi que l'enveloppe financière proposée.
- ☞ L'approche pour la formation, décrite dans les offres, qui doit se conformer aux normes et principes de la formation andragogique surtout dans la mise en accent de la participation pour permettre d'avoir des formations adaptées et pertinentes.
- ☞ Le profil des bénéficiaires pour s'assurer un bon ciblage des acteurs à former

b) Le contrôle lors des formations

La commune des parcelles assainies cherchera à ce niveau à s'assurer que :

- ☞ Les formateurs suivent les plannings de formation tels qu'ils ont été approuvés ;
- ☞ Les démarches pédagogiques des formateurs sont adaptées à la cible ;
- ☞ Le matériel pédagogique est adapté et est en nombre suffisant ;
- ☞ Les cibles suivent de manière satisfaisante les modules de formation.

c) Le contrôle après les formations

Cette phase permettra à la commune des parcelles assainies de procéder à l'évaluation qualitative et quantitative des connaissances acquises par les acteurs bénéficiaires.

A cet effet, un travail de suivi basé sur un échantillon représentatif parmi les bénéficiaires permettra d'observer les changements induits par la formation en termes d'aptitude et d'attitude.

8. Evaluation du Plan de Formation

En ce qui concerne l'évaluation du plan de formation, il intervient après chaque session et à la fin de chaque année. A cet effet, plusieurs méthodes pourront être utilisées concomitamment pour évaluer les réactions, les apprentissages, les comportements et l'impact des sessions de formation :

- ☞ une grille d'analyse de l'évolution des comportements suite à la formation c'est-à-dire dans quelle mesure les bénéficiaires apprécient-ils les apprentissages ;
- ☞ une analyse de l'évolution des objectifs individuels c'est-à-dire dans quelle mesure les participants ont-ils acquis des connaissances, habiletés et attitudes visées par les enseignements ;
- ☞ de l'efficacité de chaque bénéficiaire à son poste ou dans son rôle c'est à dire dans quelle mesure les participants appliquent-ils les enseignements en situation réelle ;
- ☞ une analyse de l'évolution des indicateurs d'impact c'est-à-dire dans quelle mesure les enseignements contribuent-ils à l'atteinte des objectifs du PDC-d.

9. Conclusion

Ce plan de formation découle des différents travaux et ateliers de diagnostic réalisés lors de la conception du plan de Développement Communal durable des Parcelles Assainies.

Sa démarche et ses résultats sont en cohérence avec ce document de référence « PDC -d des Parcelles Assainies 2021 - 2025 ».

Il résume de manière non exhaustive l'ensemble des besoins en formation et renforcement de capacités pour conduire la commune vers « une ville durable ».

E. Annexe 5 : le plan de communication

1. Introduction

Le Plan de Développement Communal durable a pour objectif de construire un mode de développement pouvant répondre de manière concertée à l'ensemble des enjeux sociaux et économiques tout en préservant l'environnement. Il vise donc à assurer un développement durable à l'ensemble des habitants de la commune des Parcelles Assainies. A cet effet, la vision de ce PDC durable se décline en quatre (4) axes :

✚ Faire des Parcelles Assainies une commune sobre en émission de carbone

Pour sensibiliser les populations locales pour une production et une consommation plus responsable des énergies afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

✚ Renforcer les dynamiques sociales et économiques de la commune des Parcelles Assainies

Pour améliorer les moyens d'existence et des conditions de vie de la population des Parcelles Assainies en mettant au point des services sociaux de base répondant aux besoins réels des populations des Parcelles Assainies.

✚ Améliorer le cadre de vie et la protection des biens et services des citoyens

Pour améliorer le cadre de vie et l'accroissement des biens et des services des citoyens afin d'augmenter l'attractivité du territoire et favoriser une mobilité efficace, respectueuse de l'environnement.

✚ Renforcer la gouvernance locale, l'inclusion et le partenariat

Pour adopter des techniques et méthodes d'un management public transparent afin de favoriser une forte participation des populations dans la gestion de leur terroir.

2. Objectifs du plan de communication

a) Objectif Général

L'objectif général du plan de communication est de rendre visible les activités et les résultats du Plan de Développement Communal durable des Parcelles Assainies auprès des décideurs politiques, des partenaires techniques et financiers ainsi qu'auprès des populations locales afin qu'elles se les approprient.

b) Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques du plan de communication sont définis comme suit :

- Améliorer la communication interne avec tous les agents municipaux ;
- Parvenir à une appropriation du Plan de Développement Communal durable par les populations locales ;

- Amener les autorités Etatiques, administratives et locales ainsi que les partenaires techniques et financiers à apporter un appui institutionnel et technique au PDC-d ;
- Développer la vision d'une « commune durable » telle définie dans le Plan de Développement Communal durable des Parcelles Assainies.

3. Publics Cibles

Les publics ciblés par le plan de communication sont de quatre (4) ordres. Il s'agit des cibles internes, stratégiques, institutionnelles et publiques.

a) Les cibles Internes:

Il s'agit toutes les personnes et structures partenaires dans la mise en œuvre du PDC à savoir les élus municipaux, les services techniques décentralisées et déconcentrées, l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) et l'Agence Régionale de Développement (ARD).

b) Les cibles stratégiques:

Il s'agit des délégués de quartiers, des Organisations Communautaires de Base (OCB), des Organisations de la Société Civile (OSC), des Groupements de Promotion Féminine, des associations, des ONG, des acteurs du secteur privé...

c) Les cibles institutionnelles:

Il s'agit des:

- Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement des territoires ;
- Ministère des Finances et du Budget ;
- Ministère de l'économie, du Plan et de la Coopération ;
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale ;
- Ministère de l'Education Nationale.

d) Les cibles publiques:

Constituées essentiellement de la population des Parcelles Assainies à travers toutes ses composantes.

4. Structuration du Plan de Communication

Le plan de communication comporte plusieurs thèmes et messages clés sous forme d'idées centrales autour desquelles vont s'orienter l'ensemble des messages à véhiculer.

a) Thèmes et Messages Clés

Les thèmes et messages clé en direction des cibles internes tournent autour des idées suivantes :

- La communication sur la mise en œuvre et l'état d'avancement du PDC durable pour une appropriation du processus de transformation structurelle du territoire par les acteurs internes.

Les thèmes et messages clés en direction des cibles stratégiques sont :

- Le Plan de Développement Communal durable des Parcelles Assainies est la voie pour valoriser toutes les ressources du territoire de la commune ;
- L'adhésion et l'engagement des populations au Plan de Développement Communal durable des Parcelles Assainies sont nécessaires pour la bonne mise en œuvre de ce dernier.

Les thèmes et messages clés en direction des Autorités Etatiques et des partenaires techniques et financiers sont exprimés comme suit :

- L'appui institutionnel, technique et financier au PDC durable des Parcelles Assainies de la part des pouvoirs publics, des partenaires techniques et financiers, est indispensable pour l'atteinte des objectifs de développement durable.

Les thèmes et messages clés en direction des populations sont :

- Le PDC durable est la voie pour faire des Parcelles Assainies une commune smart (durable) à l'horizon 2025.

b) Canaux et Techniques de Communication

Plusieurs canaux de communication seront utilisés pour faciliter la transmission des informations. Il s'agit des canaux de communication interne et des canaux de communication externe.

- ☞ Pour les canaux de communication interne : Ce seront essentiellement des réunions de coordination des affichages, des actions de formation et / ou de sensibilisation
- ☞ Pour les canaux de communication externe : nous aurons le mass média, le site internet de la mairie, les réseaux sociaux, les panels et / ou conférence.

Quant aux techniques de communication, toutes les formes d'approche participative visant à susciter une appropriation du Plan de Développement Communal durable seront utilisées.

5. Moyens utilisés

a) Les moyens internes

Outre les réunions, rapports et courriels, il est prévu des réunions de coordination périodique et de partage d'information entre les acteurs internes portant sur l'état d'avancement du PDC-d, les résultats et les bilans d'étapes....

b) Les moyens externes

Les moyens pour les cibles stratégiques vont être sous format IEC (Information - Education - Communication avec des activités de plaidoyers, des réunions de sensibilisation, de la mobilisation sociale, des rencontres avec les acteurs locaux de développement. Les moyens pour les partenaires techniques et financiers vont être structurés autour de brochures officielles du PDC-d, de réunions d'information et d'évaluation, de rapportage. Les moyens pour les populations et pour la communication de masse (communiqués de presse - interview - article de presse - objet promotionnel).

6. Le marketing social pour un changement de comportement des populations

Le marketing social qui est proposé dans ce présent document suit un processus de planification spécifique dans sa démarche pour permettre un changement de comportement des populations vis-à-vis de leur cadre de vie afin d'arriver à une commune durable tant sur le plan social et économique que sur l'aspect écologique.

a) Pourquoi changer les comportements des populations aux Parcelles Assainies ?

La communication sur le changement social se doit d'être pour l'équipe municipale des Parcelles Assainies, un moyen de lutter contre l'ensemble des facteurs bloquant un développement durable de la commune telle que la mauvaise gestion écologique, l'absence d'efficacité énergétique, de sécurité des citoyens A cet effet, le travail de marketing social concernera tout une gamme d'activités dont :

- ✓ la Communication sur le changement de comportement à travers les Mass médias et les animations de proximité communautaires
- ✓ la Politique pour un environnement favorable aux actions de développement durable
- ✓ le renforcement des capacités institutionnelles de la société civile ainsi que des autres organisations communautaires de base pour une meilleure diffusion des messages auprès des populations

b) La stratégie de marketing social

La stratégie à développer sera une approche globale, qui sera basée sur la compréhension du contexte général dans lequel évolue la population de parcelles assainies. Les services techniques devront tenter à travers leur communication de résoudre la problématique de

l'implication des populations dans un processus de développement durable à travers l'atteinte des objectifs. A cet effet, cette stratégie de communication permettra de formaliser et modéliser les différents messages à véhiculer auprès des populations de parcelles assainies. Elle devra être opérée à grande échelle et avoir une dimension temporelle axée sur le moyen terme. Ce qui permettra aux services techniques de la commune de procurer un cadre de travail dans lequel il sera clarifié les options de développement durable, les messages et l'approche qui sera utilisée pour y parvenir.

(1) L'analyse de situation et l'établissement de diagnostic :

Pour chaque action de communication, les services techniques de la mairie devront s'assurer de la mise en exergue des forces, des faiblesses, des opportunités et menaces auxquelles ils feront face. L'analyse des postulats de départ permettra de cerner les contours de la phase opérationnelle du processus de communication et d'en définir la meilleure manière d'assurer la vulgarisation du message à véhiculer.

(2) Le choix du positionnement stratégique

Ce travail consistera à affirmer les options de la commune en matière de Développement Durable afin de concevoir les images qu'elle veut afficher pour chaque type de message à véhiculer.

(3) La détermination des résultats à atteindre :

Cette phase devra permettre à l'équipe municipale de définir l'aspect opérationnel de la stratégie et de déterminer les moyens de communication les plus adaptés. Les objectifs et résultats que l'on cherchera à atteindre seront essentiellement axés sur un changement de comportement des populations ainsi qu'une transmutation de la gouvernance territoriale afin d'arriver à une « commune durable ».

(4) Le ciblage:

Chaque message à véhiculer pour une bonne mise en œuvre du PDC durable sera destiné à une cible bien déterminée. Il est important à cet effet, de procéder à une bonne catégorisation des cibles. Pour chaque objectif, le cœur de cible doit être identifié afin de s'assurer de la réception du message.

(5) Le choix des moyens de communication :

Il est tributaire des types de messages à véhiculer, des cibles identifiés et des objectifs fixés. Pour une efficacité allant dans ce sens, l'équipe municipale doit déployer des moyens de communication diversifiés tels que les relations presse, les réseaux sociaux, les relations publiques, l'événementiel ou encore le sponsoring. Il est essentiel de donner à travers ses moyens de communication une image schématique et prospective des Parcelles Assainies allant vers une commune durable.

Tableau 1 : Schématisation du plan de marketing social

Objectifs de communication	Axes	Stratégie	Résultats attendus	Indicateurs de résultat	Responsables	Coûts	Hypothèses / Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer de l'information fournie aux populations des Parcelles Assainies en matière de développement durable - Faire des Parcelles Assainies une commune sobre en émission de carbone - Renforcer les dynamiques sociales et économiques de la commune des Parcelles Assainies - Améliorer le cadre de vie et la protection des biens et services des citoyens - Renforcer la gouvernance locale, l'inclusion et le partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> -Utilisation d'énergie renouvelable dans les édifices publics -Diminution des déchets ménagers -Campagne de reboisement dans les quartiers et édifices publics - Sensibilisation contre le gaspillage d'énergie -IEC / CCC sur l'environnement et à la santé -Préservation du cadre de vie -Réduction de la pollution 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer des actions de formation et de sensibilisation au Développement Durable - Impulser une dynamique locale en matière de Développement Durable - Utiliser des vecteurs de communication (Presse écrite, Tv, Radios, Sms, Sites web, Réseaux sociaux) -Rendre visibles et lisibles les projets de la Mairie en matière de développement durable. -Elaborer et distribuer des supports de communication 	<ul style="list-style-type: none"> -Populations sensibilisées sur le patrimoine territorial -Populations associées aux projets du territoire -Renforcement de la sensibilité des populations en matière de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités de formation et de sensibilisation organisée -Emissions Télé réalisées -Presse écrite activée Elaboration de sondage -Réactivité de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Elus - Chefs de division - Chefs de service - Services techniques - Conseil municipal 		<ul style="list-style-type: none"> -Mise en œuvre d'une action de communication adéquate -Faible connaissance de la presse en matière développement durable -Difficultés à changer les comportements -Réalité sociologique

7. Le marketing territorial ou l'effort de valorisation des parcelles assainies

a) La démarche marketing

Le Marketing Territorial des Parcelles assainies doit être utilisé par l'équipe municipale pour positionner leur localité sur le marché national ou international comme étant une « commune durable ». Dans ce sens, le plan de marketing proposé à cet effet, visera la valorisation du potentiel de la commune en matière d'atteinte des objectifs de Développement Durable à travers la mise en place d'une démarche stratégique et opérationnelle.

La phase stratégique du plan de Marketing territorial passe par l'analyse des aspects liés au diagnostic du PDC durable c'est-à-dire à l'étude des facteurs d'attractivité du territoire communal des Parcelles Assainies ainsi que des principales cibles pouvant s'intéresser à ce dit projet d'atteinte des ODD. Quant à la démarche opérationnelle, elle est structurée autour de la mise en œuvre du plan d'actions développé dans ce présent document et fortement inspiré du Mix marketing. Ainsi, la commune des parcelles est assimilée à un produit ayant un prix, une stratégie de conquête et une politique de communication afin de gagner en attractivité, en productivité et en impact.

Par ailleurs, le plan de marketing territorial des parcelles assainies devra être perçue par l'équipe municipale comme étant une action collective afin:

- De créer une identité collective des parcelles assainies et de définir les attraits du territoire en termes d'options allant vers « une commune durable »
- De dégager un ensemble d'actions et d'activités sur le court et moyen terme permettant d'aboutir ainsi à un schéma opérationnel de communication pour l'offre du territoire communal des parcelles assainies
- De façonner la démarche managériale du développement territorial de l'équipe dirigeante ainsi que l'ensemble des parties prenantes de ce PDC durable

b) La planification du marketing territorial

Comme pour tout plan de communication, la planification de celle appliquée au territoire des parcelles assainies passe par sept (7) questions majeures. En effet, sont posées les questions:

- **du (i) QUOI ?** : répondue à travers l'objectif majeur de ce PDC durable qui souhaiterait faire des Parcelles Assainies « une commune durable »
- **du (ii) POURQUOI ?** : éclairée par le fait que la commune devrait offrir à ses administrés un cadre de vie adéquat et un cadre de production efficace

- **du (iii) POUR QUI ou VERS QUI ?** : destinée à l'ensemble des partenaires intéressés par l'atteinte au niveau local des objectifs de Développement Durable ainsi que l'ensemble des promoteurs soucieux d'investir dans un territoire soucieux de son empreinte écologique
- **du (iv) COMBIEN (quel budget?)** : calculée à travers l'ensemble des actions permettant de communiquer pour positionner les parcelles assainies comme « une commune durable »
- **du (v) COMMENT (par quels moyens ?)** : à travers des activités de communication externe ainsi des supports de communication
- **du (vi) QUAND (selon quel planning?)** : dans un horizon temporel de cinq (5) ans arrimé au PDC durable
- **du (vii) A TRAVERS QUI ?** : qui porte les messages de la commune ? : l'équipe municipale, les porteurs de voix ainsi que les différents services techniques

c) Spécificités du produit territorial

L'action territoriale que l'on veut promouvoir consiste à faire de parcelles assainies « une commune durable » avec toutes les spécificités et particularités malgré le caractère intrinsèque de l'opposition des points de vue notamment en ce qui concerne les politiques sociales et économiques. Il a été important de redéfinir le contexte politique, économique, social et culturel à travers le PDC durable avant de proposer une commune « smart » aux administrés. Ce qui a permis à l'équipe municipale de mieux cerner les attentes réelles au niveau local et en matière de durabilité. Aujourd'hui, la priorisation des actions dans le PDC durable montre un réel intérêt à en faire un bien commun dont la gestion est participative et inclusive mais surtout dont l'image n'est point fragmentée par des divergences politiques afin de mieux attirer des investisseurs potentiels.

d) L'offre territoriale

L'offre territoriale des parcelles assainies répond au besoin de disposer de territoire communal durable offrant un cadre de vie adéquat et un cadre de production efficace. Il est ainsi très important pour les services de la mairie de procéder à un suivi scrupuleux des actions ou activités priorisées dans son PDC durable. En effet, ce dernier clarifie et hiérarchise les intentions et la vision de la commune en matière de développement durable.

La commune cherchera à ce niveau à gagner en notoriété c'est-à-dire à être plus connue et au fil des années à améliorer son image de « commune durable » dans le sens d'être mieux perçue ou même à établir un réseau de partenaires. Par ailleurs, l'objectif pourrait être aussi d'assurer la pérennité ou à développer des attitudes de durabilité sociale, économique et écologique au sein de la commune.

e) Le ciblage territorial

C'est un travail qui s'effectue sur la base d'un ensemble de critères qualitatifs et quantitatifs évoluant en fonction du contexte territorial. L'équipe municipale devra procéder d'abord au classement des cibles afin d'identifier les principales (les partenaires techniques et financiers), les intermédiaires (les investisseurs, les collectivités territoriales pour des projets d'intercommunalité), les secondaires (touristes et visiteurs). C'est qui permettra de bâtir aussi des groupes de cibles et des mécanismes pour chacun de ces groupes.

f) Les actions de communication

Elle passe d'abord par la formulation des messages à véhiculer qui doit être une représentation à transmettre à chaque cible. Un argumentaire solide, objectif et cohérent doit accompagner les messages à faire passer. C'est aussi à ce niveau que l'équipe municipale devra procéder aux choix des types de communication. Il leur est fortement conseillé de combiner plusieurs types de communication en fonction des objectifs, des cibles et du budget disponible.

8. Suivi et Evaluation du plan de communication

Le suivi devra être un processus continu de collecte et d'analyse des informations afin d'apprécier la conduite de la communication en la comparant d'avec ce qui était planifier (prévu) et les changements attendus lors de sa phase de conception. L'équipe municipale doit régulièrement appliquer un contrôle sur les activités dans le but de s'assurer du respect du planning des activités et du plan de communication. Elle s'appuiera sur des paramètres globaux et mettra l'accent sur la forme et sur les composantes de l'activité de communication. Les Principales activités de suivi tourneront autour de la définition des indicateurs, du recueil régulier d'informations, de la comparaison d'avec les différents plans et des comptes rendus. A cet effet, la mise en place d'un système d'information demeurera essentielle.

En ce qui concerne les évaluations de la communication territoriale des parcelles assainies, elles pourraient être définies comme des mesures systématiques et objectives des résultats qui seront issus des différents messages planifiés et véhiculés. Elles permettront de déterminer la pertinence, la cohérence et l'efficience de la mise en œuvre du ce plan de communication tout en analysant son efficacité et son impact ainsi que la pérennité des effets obtenus. Les évaluations devront comporter des processus de collecte, d'enregistrement et d'organisation des informations sur les résultats de la communication. Ces derniers comprennent les extrants à court terme (résultats immédiats des activités ou

réalisations attendues) et les résultats immédiats à long terme (modifications du comportement ou des pratiques découlant de la communication).

Généralement, le plan de suivi évaluation de la communication territoriale des parcelles assainies devrait être déroulé afin de :

- ✓ satisfaire aux obligations de contrôle des activités de communication;
- ✓ prouver l'utilisation rationnelle des ressources déployées pour la communication;
- ✓ mesurer les modifications et les progrès réels induits par le processus de communication;
- ✓ cerner les facteurs de réussite, ceux bloquants et de noter au besoin les stratégies et mécanismes de réorientation ou de réorganisation de la stratégie de communication;
- ✓ trouver les réponses aux diverses questions soulevées par les évaluations de la communication que sont:
 - ✓ Quels sont les avancées notées dans le territoire communal des parcelles assainies ?
 - ✓ les résultats attendus ont-ils été atteints?
 - ✓ Quelles stratégies (ou mécanismes) adoptées pour réorganiser au besoin les activités de communication afin d'obtenir de meilleurs résultats?
 - ✓ Le plan communication a t - il été efficiente et efficace ?

9. Planning de mise en œuvre de la communication des parcelles assainies

